



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

# Rapport annuel

# 2017





# sommaire.

<b>Rapport moral</b> .....	<b>6</b>
<b>Accompagnement des adhérents et des territoires</b> .....	<b>8</b>
▲ Etude Nationale des Coûts	8
▲ Le lancement de la boucle d'informations élargies aux structures d'Ile-de-France	8
▲ Renouvellement du projet expérimental Convergence	9
▲ 2017, une année de développement du dispositif du service civique dans le réseau de la FAS Ile-de-France	10
▲ Fonds de sécurisation	11
▲ Une étude sur les parcours d'insertion des ménages logés	12
▲ " De la rue au logement "	14
▲ L'AFFIL	15
▲ Prévention des Expulsions	16
▲ L'accompagnement des pensions de famille	17
▲ Les instances de priorisation des relogements	18
<b>Lobbying</b> .....	<b>21</b>
▲ Mobilisation francilienne face à la baisse des contrats aidés	21
▲ Rencontre avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement	21
▲ Agir en inter-réseaux au sein du GRAFIE pour renforcer l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France	22
▲ Poursuite de l'action pour accompagner l'évolution du dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion en Ile-de-France	23
▲ 2017, retour sur la première année d'existence du groupe de travail « migrants » à la FAS Ile-de-France	24
▲ Avancées des travaux OFPRUH	25
▲ Logement à Paris : des mobilisations qui portent leurs fruits	26
▲ Séminaire fluidité	27
▲ Partenariat Action Logement	28
▲ Ateliers DALO CRHH	29
▲ Journées inter-réseaux : SRHH et accès au logement ménages à bas revenus	29
▲ 2017, une année de participation active à la démocratie sanitaire en Ile-de-France pour une nouvelle politique régionale de santé qui prenne en compte l'accès à la santé des personnes en précarité	30
<b>Accompagnement social</b> .....	<b>31</b>
▲ L'enquête maraude «santé mentale» en gares	31
▲ L'élaboration de la plateforme francilienne des acteurs intervenant auprès des personnes/familles à l'hôtel	32
▲ Les écrits professionnels	33
▲ Les 2 ans du Pacte parisien	35
▲ 10 ans de l'équipe Bociek   association Charonne	36
▲ Formations.	37
<b>Accès aux droits</b> .....	<b>41</b>
▲ Prise de contact avec la CAF 75 et continuité des rencontres autour de l'accès aux droits	41
▲ La domiciliation : interpellations de la Ville de Paris et de l'UT-DRIHL de Paris	41
▲ Partenariat avec Pôle Emploi à Paris pour favoriser l'accès au service public de l'emploi	42
▲ Le lancement de la boucle d'informations élargies aux structures d'Ile-de-France	43
▲ Réflexions, échanges et positionnement sur la santé des migrant.e.s	43
▲ Droits des hébergés : interventions et enquête sur les sanctions et fins de prise en charge	44
▲ Comité de veille DALO	45
▲ Un groupe de travail des SIAO sur le logement	46



<b>● Coordination d'acteurs &amp; Partenariats</b> .....	<b>47</b>
▲ Journée nationale IAE restauration en région Ile-de-France	47
▲ Accompagner les partenariats avec les employeurs pour renforcer les parcours d'insertion	48
▲ Forum «Exclusion et alcool»	49
▲ Groupe de travail «Culture, Sport, Loisirs» d'Ile-de-France	50
▲ Conseils de quartier	51
▲ Evolution de la mission «Précarité Paris»   Aide alimentaire et coordination des bagageries	52
▲ Précarité et vieillissement : plus de 150 professionnels rassemblés le 14 décembre 2017 pour relever ensemble le défi d'un accueil et d'un accompagnement dignes !	53
▲ Partenariat avec IDUP	54
▲ Le Baromètre Francilien	55
<b>● Participation</b> .....	<b>56</b>
▲ L'enquête une nuit donnée : mieux connaître les publics accueillis en hiver. ....	56
▲ L'Aide aux Projets Vacances: outil d'accompagnement social	57
<b>● Perspectives 2018</b> .....	<b>58</b>
▲ Accès aux droits pour tous .....	58
▲ Emploi	58
▲ Observation sociales régionale	59
▲ Territoires	59
▲ Soutien au secteur	59
<b>● Vie fédérale</b> .....	<b>61</b>
▲ Vie des instances .....	61
▲ Les Adhérents	61
▲ Congrès de Dijon	61
▲ Changement de nom	61
▲ Les Instances de la FAS IDF	62
▲ L'Organigramme de la FAS IDF	63
▲ Les Représentations	64
▲ Les Commissions et Groupes de travail	65
▲ Les Délégations départementales	67
<b>● Glossaire</b> .....	<b>73</b>

# Rapport moral.

L'année 2017 a été une année de paradoxes.

Nous nous inquiétons de la montée des idées et des votes extrêmes.

Nous avons avec le siège de la Fédération, dès le début de l'année lors du Congrès national, souhaité sensibiliser les candidats à appréhender les politiques sociales et les solidarités nationales non comme une charge, mais plutôt comme un investissement dans ce qui est essentiel dans une société, l'humain : les enfants, les femmes et les hommes qui la composent.

Nous souhaitons partager la vision d'une France généreuse et solidaire.

De nombreux acteurs se sont mobilisés pour l'accueil et la mise à l'abri des migrants dans des conditions de grande urgence lors des opérations d'évacuation de campements.

Cette situation d'accueil des migrants a engendré la création d'environ 10 000 places de Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants CHUM en Ile de France.

Le précédent gouvernement avait fait des efforts significatifs pour l'hébergement généraliste en pérennisant des places d'hébergement d'urgence ouvertes durant l'hiver et en ouvrant des places d'hébergement pour l'hébergement des migrants.

Nous nous sommes rassurés de l'élection d'un mouvement qui ne portait pas des idées de rejet de l'autre et nous nous sommes réjouis de constater que les idées extrêmes restaient "encore" minoritaires lors de grandes élections nationales.

Le souhait, déclaré par le Président de la République, de ne plus voir de personne à la rue d'ici la fin de l'année, nous avait rassurés sur les perspectives de politique en faveur de l'hébergement et du logement.

Les premières inquiétudes sont arrivées quand, concomitamment à cette déclaration, il a été annoncé une baisse des APL de 5 € par mois à compter du 1er octobre par le ministre de la cohésion des territoires.

Cette baisse de l'APL touche nos concitoyens les plus pauvres et fragilise les actions que nous menons, en partenariat avec les bailleurs sociaux, au sein de l'AFFIL en faveur de ces personnes pour l'accès et le maintien dans le logement.

L'accès au logement est soumis à une telle tension en Ile de France que les personnes les plus précaires ont le moins la possibilité d'y accéder. La baisse de l'APL ne contribue pas à améliorer la solvabilisation des ménages.

Les inquiétudes se sont renforcées avec les annonces, toujours à l'été 2017, de la réduction du nombre de contrats aidés de 140 000 postes.

Cette année de paradoxe, aux effets de montagnes russes entre espérance et désillusion, s'est poursuivie avec la présentation du plan quinquennal pour le « Logement d'abord ».

Ce plan comporte :

- Un objectif de production de 40 000 logements très sociaux par an dès 2018
- L'ouverture sur 5 ans de 10 000 places de pensions de familles pour les personnes isolées en situation d'exclusion
- La création sur 5 ans de 40 000 places pour les personnes les plus précaires dans le parc locatif privé, via les dispositifs d'intermédiation locative.

Si nous saluons le plan du logement d'abord, nous trouvons les moyens insuffisants, tout particulièrement en Ile de France, et nous ne percevons pas la stratégie de la mise en œuvre du plan.

Dans les jours qui ont suivi la présentation de ce plan, a été annoncée la nomination de Monsieur Christophe Itier à la fonction de Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale.

Notre combat en faveur de l'emploi ne peut trouver sa force qu'à travers une dynamique en inter- réseaux

structurée, pour parler d'une seule voix afin de défendre l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté, et présenter les logiques et les cohérences de nos organisations. Le GRAFIE est pour nous la structure la mieux adaptée. Toutefois, elle doit poursuivre sa structuration.

Le 15 novembre dernier, Olivier Noblecourt a été nommé Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

L'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes dans l'ensemble de nos structures, y compris des jeunes Mineurs Non Accompagnés, reste une question majeure en Ile de France.

En 2017, nous avons constaté une dégradation des conditions d'accueil des personnes en situation de précarité, avec l'ouverture de salles collectives (gymnases...) et de sites précaires, dans des conditions peu respectueuses de la dignité et de l'intimité des personnes. L'objet est-il de cacher la misère ou de trouver des solutions dignes pour les personnes (enfants, femmes et hommes) sans abri ?

Nous nous inquiétons de l'absence d'une réelle politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de l'absence d'une France généreuse et solidaire à laquelle nous appelions.

La publication de la circulaire du 12 décembre 2017, qui prévoit l'intervention d'équipes mobiles constituées d'agents de l'OFII et des préfectures dans les centres d'hébergement en vue d'identifier les personnes de nationalité étrangère, a entraîné une forte mobilisation des associations et de la fédération.

Le paradoxe réside dans le fait que ces moments de grandes difficultés, loin de démobiliser les acteurs, ont bien au contraire renforcé leur détermination à se mobiliser pour les plus fragiles et les plus faibles, que ce soit pour défendre les emplois aidés, l'hébergement des personnes en grandes difficultés, ou l'accès au droit des migrants.

La fin d'année a été une course effrénée pour obtenir les subventions pour lesquelles les acteurs avaient effectué des missions. La Mobilisation de la FAS Ile de France pour l'obtention des crédits du bop 177, a évité que certains acteurs soient en grande difficulté.

Nous souhaitons et espérons que ce quinquennat finira par mettre en œuvre une politique volontariste pour

aider les personnes (enfants, femmes et hommes), les plus pauvres les plus fragiles et les plus en difficulté.

Nous ne désespérons pas que notre vision d'une France généreuse et solidaire soit partagée par les plus hautes autorités.

Je souhaite remercier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur mobilisation et leur investissement au cours de cette année.

Je souhaite remercier Isabelle Médou-Marère, Directrice de la Fédération Ile de France avec laquelle nous avons eu des échanges réguliers et téléphonique jusqu'à très tard dans la soirée pour défendre des positions et/ou préparer des réunions avec les autorités.

L'équipe de la Fédération a été sur tous les fronts pour préparer des travaux, engager des réflexions, pour organiser des journées thématiques, pour élaborer des projets et pour répondre aux besoins des adhérents, les accompagner et le cas échéant, défendre le travail de quelques-uns.

Je les remercie pour cet investissement.

Je remercie également l'ensemble des acteurs franciliens et plus singulièrement ceux qui se sont fortement mobilisés, ceux qui nous ont alertés, ceux qui nous ont obligés à nous engager davantage pour des situations difficiles.

Je tiens à remercier la Président de la Fédération nationale, Louis Gallois, pour la parole collective qu'il porte, pour les combats qu'il mène à nos côtés sans relâche.

Merci à Florent Guéguen, le Directeur Général de la Fédération, et son équipe pour la mobilisation sur l'ensemble des sujets.

Je ne peux finir ce rapport 2017 sans évoquer la perte, le décès de notre ami, partenaire, collègue, Eric Bigot en 2018.

Nous le regrettons très sincèrement.

Son franc parler, son enthousiasme, ses vigilances, sa sincérité, nous manqueront. Il nous manquera. ●

**Arthur ANANE,**  
*Président de la Fédération des Acteurs  
de la Solidarité Ile-de-France*



# Accompagnement des adhérents et des territoires.



## Etude Nationale des Coûts

L'objectif annoncé de l'Etude Nationale des coûts (ENC) était, collectivement, d'**apporter une meilleure connaissance des activités et des coûts de nos établissements**, en permettant d'identifier des repères de construction des coûts entre associations qui ont des activités comparables.

A l'instar des années précédentes, nous avons organisé un temps d'échanges entre la DRIHL et nos adhérents, le **15 décembre 2017**.

Lors de cette rencontre, la DRIHL a présenté les «premiers enseignements de l'enquête 2016» que nous avons pu collectivement analyser. Les échanges furent riches et ont permis aux services de l'Etat d'appréhender les différences qui peuvent exister entre la théorie et la pratique.

Comme l'ENC 2015, l'ENC 2016 s'est traduite par une forte mobilisation des acteurs associatifs et des services de l'Etat. Sur environ 391 structures ouvertes en Île-de-France en 2016, 321 enquêtes ont été renseignées totalement ou partiellement (83%) dont 308 ont reçu un avis favorable (97%). Ces taux sont comparables à ceux constatés lors de l'exercice précédent.

Une fois neutralisés les établissements de moins de 10 places, et ceux ayant rencontré des circonstances exceptionnelles, l'ENC 2016 pour l'Île-de-France porte sur 283 établissements (contre 281 dans l'ENC 2015), soit 28 % des établissements du niveau national (à l'instar de l'ENC 2015) et 360 unités GHAM (contre 362 dans l'ENC 2015). ●

Les principaux résultats de l'ENC 2016 sont disponibles :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-resultats-de-l-enquete-nationale-des-couts-a4251.html>



## Le lancement de la boucle d'informations élargies aux structures d'Île-de-France

Depuis 2016, une **boucle d'informations** pour les acteurs de terrains a été mise en place par la mission Précarité Paris. Elle vise à diffuser à l'ensemble des intervenant.e.s sociaux.ales (travailleurs.euses sociaux.ales, chef.fe.s de service, bénévoles...) auprès des personnes en situation de grande précarité à Paris des informations de tous types : organisation d'événements, ouverture de structures, consultations publiques... Cela permet de transmettre aisément des actualités pertinentes pour le travail quotidien fourni par ces équipes, de faciliter le lien entre structures ainsi que de décroiser les secteurs en donnant à voir des événements qui ne sont pas forcément uniquement focalisés sur la grande exclusion, mais qui peuvent être néanmoins intéressants pour tous les publics.

En 2017, la FAS IDF a choisi de donner un élan régional à cette chaîne d'information en intégrant les structures (maraudes, accueils de jour, hébergement, services sociaux...) hors Paris, afin que toutes les personnes accueillies et accompagnées, où qu'elles soient, puissent se voir proposer les mêmes opportunités. ●



## Renouvellement du projet expérimental Convergence

L'objectif du projet Convergence est d'**adapter et de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de « grande exclusion »** en coordonnant, autour de leurs besoins, les acteurs du logement, de la santé et de l'emploi afin de :

- ▶ **Stabiliser par le travail** des personnes issues de la rue ou sans solution de logement durable ;
- ▶ **Assurer une continuité des parcours** par une coordination interne des différents dispositifs mobilisés (emploi, logement, santé) et par une remise au travail.

Concrètement, il repose sur **plusieurs modalités** :

- Une **approche décloisonnée** entre les référents sociaux du salarié (structure d'hébergement, RSA...) pour aborder les différentes problématiques (santé, habitat, emploi) ;
- La construction d'un **réseau de partenaires** au niveau du territoire parisien sur les questions de l'emploi, de l'habitat et de la santé, animé par des chargés de partenariats dédiés (dans la perspective d'un accompagnement adapté pour une solution « au bon endroit au bon moment ») ;
- Le **renforcement du chantier d'insertion** en tant que lieu de stabilisation par le travail ;
- Une **durée de parcours d'insertion par le travail prolongée jusqu'à 5 ans** (dérogation accordée par la DGEFP puis amendement de la loi Travail d'août 2016) ;
- Un **accompagnement prolongé après l'accès à l'emploi** / à un logement durable.

Ce projet expérimental, lancé en 2012 pour une première phase de 3 ans par Emmaüs Défi a été reconduit par le comité de pilotage (DIHAL, DGCS, DGEFP, DDCS, DIRECCTE, Ville de Paris, ARS, Pôle Emploi) pour une nouvelle phase de 3 ans (2016-2018) avec pour objectifs :

- La poursuite de la mise en œuvre de Convergence sur le chantier Emmaüs Défi
- **Son essaimage**, en lien avec la FAS IdF, sur d'autres chantiers d'insertion ciblant le même public, avec mutualisation du réseau partenarial et des chargés de partenariats Emploi, Santé, Logement
- La réalisation de 2 évaluations externes : une mesure **d'impact sur les parcours des bénéficiaires et une étude des coûts publics évités par le dispositif**.

En 2016, le chantier Prélude, porté par Aurore, a rejoint le projet en tant que porteur, et a permis d'initier la mutualisation.

L'année 2017 a permis d'identifier 2 nouveaux chantiers porteurs du dispositif. Plusieurs temps de présentation du projet, collectifs et individuels, ont été organisés sur l'année, en lien étroit avec la FAS IdF :

- Présentation du dispositif à 7 chantiers, organisée par la FAS IdF (avril 2017)
  - Ariès, Atoll 75, CASVP, ESPACES, la Chorba, la Mie de Pain, Travail & Vie présents
- Rencontre avec 4 chantiers intéressés (juin 2017)
  - La Chorba – 8 juin
  - CASVP – 12 juin puis 24 août
  - Coup de Main (Emmaüs) – 12 juin
  - La Licorne – 13 juin
  - Rejoué – 26 octobre puis novembre

A l'issue de ces échanges, et après validation par le Comité de Pilotage, le chantier Bio-nettoyage du CASVP (26 salariés en parcours) et Rejoué (20 salariés) ont rejoint l'expérimentation. Les conventions entérinant le partenariat ont été signées en décembre 2017, pour un démarrage opérationnel du déploiement début 2018. Ces conventions (Emmaüs Défi – Aurore – FAS IDF – Rejoué d'une part, Emmaüs Défi – Aurore – FAS IDF – CASVP d'autre part) définissent les modalités de fonctionnement élargi du dispositif.

Ce sont ainsi plus de 200 salariés qui vont pouvoir bénéficier de cet accompagnement renforcé. Les chargés d'insertion des 4 chantiers bénéficient du réseau partenarial (plus de 70 partenaires sur les champs Emploi, Santé, Logement) et peuvent mobiliser les chargés de partenariat, sur chacun de ces champs, pour identifier les solutions/orientations les plus appropriées pour répondre aux problématiques des salariés qu'ils accompagnent. Cet accompagnement continue de se faire en lien étroit avec les autres référents (hébergement, RSA, ...), dans une logique de complémentarité.

Concernant les évaluations externes, l'année 2017 a permis de finaliser les protocoles de mesure d'impact (par les cabinets OPUS 3 et ImProve) et de lancer l'étude des coûts évités (Cabinet Ecota et une post-doctorante recrutée pour un an). Ces études portent sur l'année 2017 pour les chantiers Prélude et Emmaüs Défi. ●

## 2017, une année de développement du dispositif du service civique dans le réseau de la FAS Ile-de-France

Depuis février 2016 la FAS est agréée pour accueillir des jeunes volontaires en mission de service civique. Par son activité d'intermédiation elle met à disposition de ses adhérents et partenaires cet agrément afin de leur permettre d'accueillir pour une durée de 8 mois, 24h par semaine un-e jeune volontaire chargé.e de mettre en place une mission complémentaire à l'activité de la structure.

L'année 2017 a vu ce dispositif se développer sur la région Ile-de-France avec 19 nouveaux contrats durant l'année et 5 contrats débutés en 2016 qui s'y sont poursuivis.

Des missions ont été mises en place dans différentes structures représentatives des domaines d'activité représentés par la Fédération : insertion par l'activité économique, hébergement, accueil et domiciliation, logement accompagné, ...

Ces missions ont permis de développer de nouvelles activités à destination des personnes accueillies et/ou accompagnées.

La FAS Ile-de-France accompagne toutes les structures franciliennes qui font appel à son agrément dans la conception de la mission, durant le processus de recrutement des volontaires et au cours de leur mission. Afin de garantir un service civique de qualité la FAS Ile-de-France a développé les outils élaborés en 2016.

- ▶ La FAS Ile-de-France accompagne les structures lors de l'élaboration des fiches mission pour garantir que les missions soient complémentaires de l'activité de la structure, accessibles à tou-te-s et élaborées avec les personnes accompagnées. Une trame de fiche mission à remplir est proposée aux structures pour les aider dans l'élaboration des missions.

- ▶ Lorsque la mission débute, la Charte du réseau FAS pour un service civique de qualité ainsi que le dossier d'information « Le Service Civique à la FAS » sont envoyés aux structures. Tout au long de la mission des interlocuteurs sont disponibles à la FAS Ile-de-France pour appuyer les structures.

- ▶ Des outils de suivi des missions ont été mis en place : questionnaires à remplir par les tuteur-trice-s et volontaires trois fois durant la mission, plannings mensuels indiquant les temps de tutorat et d'accompagnement au projet d'avenir, attestations de versement de prestation complémentaire par la structure et modèle de bilan de fin de mission.

La FAS prend également en charge la gestion administrative des missions de service civique :

- Interface avec l'Agence du Service Civique et l'Agence des Service et Paiements
- Contractualisation des engagements
- Suivi de la réalisation des formations obligatoires par les volontaires et du remboursement des frais engagés par les structures.

En 2017 la FAS Ile-de-France a participé au développement du dispositif du Service Civique dans le secteur de la Solidarité non seulement au sein de son réseau, avec l'envoi de mails présentant et détaillant le dispositif, mais aussi à l'échelle régionale. En effet, la FAS IdF a participé aux groupes de travail de la DRJSCS pour réfléchir aux actions à mener pour améliorer et développer le dispositif afin de le rendre plus visible à la fois pour les jeunes mais aussi pour les structures du secteur.

### Une mission de service civique à Modulotoit

Modulotoit est un centre d'hébergement d'Urgence qui a accueilli une volontaire en mission de service civique en 2017. Le centre accueille une quarantaine de ménages et les équipes permanentes se consacrent essentiellement à l'accompagnement social des personnes. L'accueil d'une volontaire en service civique a permis de développer les activités collectives à destination des résident-e-s : sorties à la médiathèque, au cinéma, à la ferme pédagogique, ... La volontaire a aussi participé à l'organisation de temps collectifs d'animation du centre d'hébergement : fête de fin d'année, goûters d'anniversaire, accompagnement des résident-e-s au réveillon solidaire du 31 décembre ou encore aux fêtes de quartier.

« [L'accueil d'un-e volontaire en mission de service civique] c'est une écoute et une disponibilité supplémentaire et surtout plus informelle, c'est ce qui est remonté de la part des résidents et c'est ce qu'ils ont appréciés. »  
Emilie Prieu, cheffe de service à Modulotoit. ●

## Fonds de sécurisation

### Renouvellement et actions de mobilisation des élus



Le Dispositif régional de sécurisation des associations, financé depuis 2001 par la Région IDF et géré par la FAS IdF, avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 2018.

Au-delà de cette date, nous n'avons pas l'assurance de son renouvellement, alors même que ce Dispositif a fait ses preuves, et contribue au maintien voire au développement de l'offre de logements d'insertion en Ile-de-France via un soutien financier aux associations.

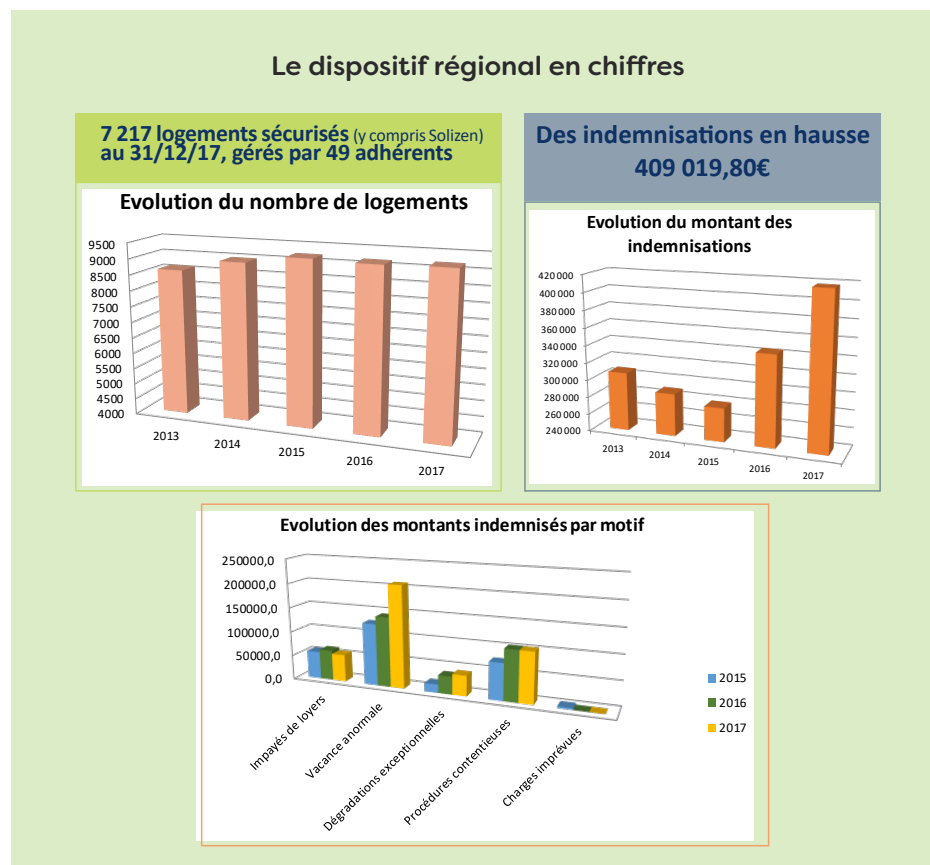
La FAS IDF a donc souhaité se mobiliser et mobiliser les adhérent.e.s en vue du renouvellement. Au-delà du Vice-Président en charge de ce Dispositif, Geoffroy Didier, il s'agit de sensibiliser les élus locaux (régionaux ou non) à l'apport du Dispositif, et au-delà à la plus-value des logements d'insertion.

La FAS IdF a réalisé un flyer à cet effet.

C'est un outil de communication simple et diffusable aisément, visant à présenter le secteur du logement d'insertion, mais également le Dispositif, en montrant sa plus-value par rapport aux modèles économiques du secteur.

Cet outil ne se suffit pas à lui-même, il faudra bien entendu l'accompagner d'une stratégie de communication et de sensibilisation, qui sera développée en 2018.

Par ailleurs, la FAS IDF a obtenu un RV début 2018 avec le cabinet de Geoffroy Didier, vice-président chargé de l'attractivité, du logement et de la rénovation urbaine au Conseil régional. ●



## Une étude sur les parcours d'insertion des ménages logés



Dans un contexte de retrait du soutien d'un certain nombre de financeurs au logement d'insertion, il paraissait important de valoriser la plus-value de ce type de solutions, en l'objectivant. Ainsi l'enquête avait pour finalité :

- ▶ D'appréhender la nature des sorties des ménages résidant dans des logements adaptés
- ▶ De comprendre la notion de sortie « positive » ou « adaptée » et d'évaluer tous les impacts du passage par le logement d'insertion (stabilisation/amélioration de la trajectoire résidentielle, d'emploi, de santé, d'accès aux droits...)
- ▶ De montrer la plus-value de ce type de solution locative, notamment lorsqu'un accompagnement est proposé aux ménages

La récolte du matériau empirique s'est effectuée à travers une coopération avec 6 associations choisies en raison de critères liés à la localisation (représentativité des territoires d'Ile-de-France) et à la diversité des dispositifs gérés. Les logements d'insertion étudiés sont aussi bien en collectif (résidences sociales, pensions de famille) qu'en diffus, et répartis

sur tout le territoire francilien.

### 3 sources méthodologiques ont dans ce cadre été mobilisées :

- Une étude de cohorte d'un échantillon de 75 ménages sortis du dispositif en 2015 ou 2016
- 27 entretiens semi-directifs conduits auprès de ménages, de travailleurs sociaux, responsables associatifs, partenaires de l'accompagnement, bailleurs, acteurs politiques/administratifs
- L'analyse de données internes aux acteurs associatifs et partenaires (rapports d'activités, documents de veille, bilans sociaux, tableaux d'entrées et de sorties...)

### Les résultats

#### Des parcours instables avant l'entrée des ménages en logement d'insertion

- Le logement autonome, représentant un parcours résidentiel stable, est minoritaire.
- Le mode d'hébergement chez les tiers est le plus répandu (43% pour les personnes seules, 50% pour les familles monoparentales).
- Une part importante de ménages provient de l'hébergement ou du logement d'insertion, de l'hébergement d'urgence ou de la rue.

#### La majeure partie des sorties (83%) s'effectue vers le logement pérenne

- 78% pour les personnes seules (dont 70% dans le parc social et 6% dans le parc privé, 2% réorientés en pension de famille).
- 89% pour les familles monoparentales (dont 83% dans le parc social, et 6% dans le parc privé)

La part des personnes ne sortant pas vers le logement autonome s'explique en grande partie par :

- Un changement de la situation familiale, avec la mise en concubinage chez un conjoint/ la famille de celui-ci (« sortie chez un tiers ») ou la naissance d'un enfant. Certains logements ne conviennent alors plus à la nouvelle composition du ménage (exemple de Relais Jeunes 77 qui n'accueille en quasi-totalité que des personnes seules).
- Une réorientation peut aussi se faire vers des dispositifs plus adaptés aux problématiques de la personne (autre hébergement ou logement d'insertion)

- Le cadre proposé et l'accompagnement peuvent ne pas être acceptés par le locataire et entraîner une sortie précoce.
- Il peut y avoir des problématiques liées à la dégradation de la situation de santé du ménage logé (notamment en présence d'un problème de santé mentale, avec un cas de retour à la rue après une hospitalisation)

Les sorties sont tout de même adaptées dans la majorité des cas compte tenu de la difficulté des situations à l'entrée, et ce même à défaut de sortie vers le logement pérenne. Il peut alors en ressortir une « autonomisation adaptée », permettant de résoudre une fragilité psychologique, de revenir vers l'emploi stable, ou de stabiliser la personne sur le plan de sa santé et des soins par la prise en compte globale des problématiques du ménage par les accompagnants.

### **Une amélioration de la situation professionnelle**

A l'entrée dans le dispositif :

- L'emploi précaire est la situation la plus fréquente pour les personnes seules (33%), avec des ressources insuffisantes qui freinent l'accès au logement autonome (82% des personnes ont des ressources inférieures à 1000€ par mois).
- Pour les familles monoparentales, les personnes en recherche d'emploi/bénéficiaires de minimas sociaux sont nombreuses (44%) et 56% des ménages ont des ressources comprises entre 500€ et 1000€.

A la sortie, une amélioration de la situation professionnelle s'est opérée, dans la mesure où :

- L'emploi stable, qui ne concernait que 14% des personnes à l'entrée du dispositif, concerne à la sortie 40% des personnes seules (50% des familles monoparentales) ; il est la situation professionnelle la plus répandue chez les ex-résidents.
- Il s'accompagne d'une élévation des ressources dans la mesure où le nombre des ménages avec des revenus inférieurs à 500€ par mois baisse de moitié chez les personnes seules (passant de 16 à 8%).

### **L'importance de l'accompagnement mis en place dans l'amélioration des parcours**

- Ces trajectoires ascendantes sont en grande partie liées au suivi/accompagnement adapté mis en place, qui recouvre différentes modalités :
- La GLA (Gestion Locative Adaptée), avec une activité de gestion de logements « rapprochée et attentive » comportant un suivi individualisé, et l'adaptation des fonctions classiques de la gestion locative ajustées aux problématiques particulières des ménages accueillis (suivi et aide renforcée à la résorption des impayés, relais vers les services d'aide...)

Les mesures d'accompagnement dans le logement (ASLL, AVDL...), permettant un accompagnement par des travailleurs sociaux, ayant pour but le maintien ou l'accès à un logement.

Une approche globale constitue la règle, dans la mesure où les publics font l'objet d'un cumul de problématiques d'insertion interdépendantes (emploi, santé, droits, parentalité...). Les protagonistes du logement adapté ont alors un rôle d'interface et de réorientation vers les partenaires les plus compétents, ce qui donne souvent lieu à la mise en place de dynamiques partenariales.

### **Dans les témoignages, une solution locative approuvée**

Les ménages sont satisfaits de cette solution locative et l'utilisent comme un tremplin permettant de résoudre d'autres difficultés que celles liées au logement (recherche d'emploi, reprise d'une vie sociale...). Tous les outils leur sont ainsi fournis pour être acteurs de la construction de leur parcours d'insertion.



### Jeune femme seule avec un enfant, logée par l'Association pour le Logement des Jeunes

« Maintenant j'ai fait une formation, j'ai un projet professionnel bien établi qui devrait aboutir à un travail fixe. Chose que je n'aurais absolument jamais envisagé avant d'avoir un logement à peu près stable. »

Les bailleurs apprécient quant à eux le fait que des ménages aient été accompagnés et que le public relogé ait intégré les droits et devoirs du locataire.

En conclusion, la Fédération propose donc de conforter le rôle des logements d'insertion en :

- Reconnaisant et valorisant un accompagnement pouvant aller au-delà du logement
- Développant la sécurisation des associations gérant les logements d'insertion
- Développant l'offre de logements d'insertion et sensibilisant les acteurs locaux

L'enquête est téléchargeable [ici](#).

## " De la rue au logement "

La Ville de Paris a mis en place depuis fin 2014 un système de cotation de la demande de logement social sur son contingent de réservation : elle attribue des points de priorité en fonction de la situation des demandeurs, notamment pour les personnes en situation de rue.

Toutefois, il s'est avéré difficile d'identifier ces dernières d'une part, et d'autre part le besoin d'un accompagnement vers le logement a été pointé. Une réflexion a été menée avec les acteurs de la veille sociale, les services sociaux, le SIAO Paris et la Fédération, et a fait émerger l'idée de lancer une expérimentation pour ces publics.

Celle-ci a été lancée en juillet 2017, et fonctionne de la manière suivante :

- Les équipes de veille sociale repèrent des personnes en situation de rue susceptibles d'accéder au logement, font une première évaluation et l'envoient au SIAO
- Celui-ci vérifie la situation et adresse une attestation à la Ville, qui leur affecte des points supplémentaires dans la cotation
- Une équipe d'AVDL est mobilisée pour réaliser un diagnostic et si besoin un accompagnement renforcé

La FAS IDF a accompagné et soutenu ce projet, qui s'inscrit dans la logique du « Logement d'abord », et a contribué à l'animation de la journée de lancement organisée par la Ville le 4 juillet. Celle-ci a réuni une quarantaine de participants, majoritairement issus de la veille sociale, et a permis de les mobiliser autour de l'expérimentation. Cette expérimentation aura-t-elle les effets escomptés ? Plusieurs freins existent, au premier rang desquels le manque de petits logements à bas loyers dans la capitale. La FAS IDF est membre du comité de suivi de l'expérimentation, et fera les propositions nécessaires pour que cette dynamique positive porte ses fruits.





## **Le Guide AFFIL sur le montage d'opérations d'habitat adapté a fait peau neuve en 2017**

Le guide AFFIL, paru en octobre 2010 sous le titre : « *Repères et Préconisations pour développer l'offre d'habitat adapté en structure collective* », a fait peau neuve en 2017.

Cette nouvelle version, élaborée par des groupes de travail composés de bailleurs sociaux, d'associations gestionnaires et de représentants d'Action Logement adhérents de l'AFFIL, prend en compte les évolutions législatives et réglementaires, et celles des politiques publiques, dans un contexte francilien particulièrement tendu.

Dans cette nouvelle version sont exprimés les points de vigilances et les préconisations utiles à la bonne réalisation de projets d'habitat adapté<sup>1</sup>, pérennes, en adéquation avec les valeurs et les engagements de l'AFFIL.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF, qui co-préside l'AFFIL, a activement participé à ces travaux. Elle a notamment veillé à ce que **l'enjeu de l'accompagnement social** en structure soit mis en avant, en lien avec l'évolution des profils des publics accueillis, à ce qu'une réflexion sur l'assouplissement de certains projets sociaux puisse être menée, en partenariat, en fonction de l'évolution des besoins, et insisté sur le rôle des SIAO en matière d'analyse des besoins locaux. Ses adhérents ont également apporté leur expertise sur les aspects d'équilibre financier et sur les métiers.

L'objectif est de diffuser largement ce Guide, non seulement aux bailleurs sociaux et aux associations gestionnaires, mais également aux collectivités locales, partenaires incontournables des opérations d'habitat adapté.

Il a fait l'objet courant 2017 de **présentations sur les territoires**, via les réunions des adhérents de la FAS en septembre/octobre : Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne.

## **Une réflexion en profondeur pour l'AFFIL concernant son action auprès des territoires**

Au cours de l'année 2017, et conformément aux orientations dégagées lors du séminaire stratégique, l'AFFIL a mené une réflexion de fond sur son lien aux territoires franciliens.

Cette réflexion s'intègre dans le cadre d'un contexte francilien en forte évolution, avec une gouvernance refondée (schéma régional de coopération intercommunale en grande couronne, création de la Métropole du Grand Paris et de 12 Etablissements Publics Territoriaux - EPT), l'émergence de politiques intercommunales d'attributions en lien avec les PLH, alors que les besoins d'insertion par le logement ne cessent de s'affirmer en Ile-de-France. Or, force est de constater une véritable difficulté des territoires à s'emparer de la question de l'insertion par le logement. Pourtant, l'insertion par le logement prend tout son sens dans la logique du Logement d'Abord avec la volonté, rappelée dans le SRHH, de répondre à l'urgence tout en promouvant une évolution du parc d'hébergement d'urgence vers des dispositifs d'insertion et d'accès au logement.

## **Un séminaire et une journée régionale pour cadrer la stratégie de l'AFFIL en matière d'intervention dans les territoires franciliens**

Pour structurer ces réflexions, l'AFFIL a mobilisé le cabinet FORs-Recherche sociale et organisé une démarche en plusieurs étapes. Dans un premier temps, le bureau d'études a été missionné pour rencontrer trois territoires, aux caractéristiques différentes : la CA de Melun Val-de-Seine, la CA de Saint Quentin en Yvelines, l'EPT d'Est Ensemble. Cette phase d'état des lieux a permis de faire ressortir les difficultés d'appréhension stratégique de l'enjeu de l'insertion par le logement, avec notamment des approches très en silo des différentes dimensions que revêt cette problématique ou la faiblesse des partenariats existants.

<sup>1</sup> Par « habitat adapté », nous entendons l'habitat collectif encadré par la réglementation logement-foyer/résidence sociale.

Ces analyses ont ensuite été retravaillées dans le cadre d'un séminaire de l'AORIF qui s'est tenu le 11 septembre. A partir de ces premiers résultats, le séminaire a été l'occasion de réfléchir collectivement à l'évolution future des registres d'intervention de l'AFFIL pour inscrire son activité à cette échelle infra-régionale. 4 axes ont ainsi été dégagés :

- Sensibiliser, dans une démarche pédagogique, les élus locaux et acteurs du territoire à l'insertion par le logement
- Relancer une dynamique favorisant le partage et l'acculturation entre acteurs à l'échelle du territoire
- Outiller les territoires, accompagner sur un plan méthodologique les différents acteurs
- Représenter l'AFFIL dans les territoires

La journée régionale AFFIL qui s'est tenue le 5 décembre a permis de partager ces analyses avec la centaine de participants, dans le cadre d'une discussion ouverte avec les Président et Vice-Président de l'AFFIL. Une nouvelle fois enrichis par cette journée, ces travaux seront amenés à se poursuivre en 2018, afin d'organiser ces différents éléments de stratégie dans un plan d'actions concrets et réalistes au regard des capacités de mobilisation des composantes de l'association.

### **L'AFFIL et l'inter-réseaux à l'impulsion de la candidature de la MGP pour être territoire d'accélération dans le cadre du plan Logement d'Abord**

Cette journée régionale de décembre 2017 a par ailleurs été l'occasion d'évoquer, en présence du Délégué Interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), des représentants des fédérations (AORIF, FAS-IdF, Unaf), d'Action Logement et du DRIHL, le plan quinquennal pour le Logement d'Abord lancé par le Gouvernement à la fin de l'été. Les regards croisés des différentes parties prenantes ont souligné les enjeux d'une mise en œuvre en Ile-de-France, avec une pression extrême tant en matière d'hébergement que d'accès au logement social, nécessitant d'inscrire ce changement de paradigme dans le temps, avec des moyens adéquats, une gouvernance appropriée et en accompagnant les acteurs, du secteur de l'hébergement jusqu'aux territoires.

L'année 2017 s'est finalement terminée pour l'AFFIL et l'ensemble des fédérations qui y sont représentés, par une initiative forte à la croisée de la volonté affirmée de plus travailler avec les territoires, et de l'ambition de s'inscrire dans une dynamique de Logement d'Abord. En effet, une semaine après la journée régionale, le Président de l'AFFIL, avec les Présidents de l'AORIF, de la FAS-IdF, de la FAPIL et de l'UNAFO, co-signaient un courrier à destination de la Métropole du Grand Paris pour inviter ce territoire, d'échelle pertinente et potentiellement compétent en matière de stratégie hébergement – logement, à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour des territoires d'accélération du Logement d'Abord lancé par le Gouvernement. Cette main tendue a été entendue par la MGP qui s'est lancée dans une candidature ambitieuse, travaillée étroitement avec l'AFFIL et les réseaux qui en sont membres, au début 2018. Malgré un résultat négatif lié aux nouvelles incertitudes sur la gouvernance francilienne portées par le Gouvernement. ●

• • • •

## **Prévention des Expulsions**

### **Rencontre régionale des représentant.e.s associatives dans les CCAPEX (janvier 2018)**

Organisée depuis la création des CCAPEX en 2011, cette rencontre a pour but de suivre le fonctionnement de ce dispositif mais aussi d'élargir aux politiques en matière de prévention des expulsions.

La rencontre a réuni 10 participants, représentant 4 CCAPEX (75, 93, 77, 78), et a permis de :

- Faire un point sur les pratiques des CCAPEX (tableau de suivi)
- Faire un point sur les chartes de prévention des expulsions
- Présenter des retours d'expériences : accompagnement collectif des ménages menacés d'expulsion (Collectif Action Logement à Paris 18<sup>e</sup>) et action de prévention des impayés naissants sur le territoire d'Est Ensemble portée par Interlogement93 et la Sauvegarde 93.



Il a été décidé de communiquer les remontées sur les (dys)fonctionnements des CCAPEX à la DRIHL siège, qui est demandeuse d'informations, et de l'alerter sur quelques points :

- L'absence de bilans annuels des CCAPEX
- Le manque de suivi des situations d'une CCAPEX sur l'autre
- L'absence récurrente de certains membres dans plusieurs CCAPEX
- Proposition de donner la parole aux ménages en CCAPEX (les inviter et dans de bonnes conditions) ...

### **Impulsion d'un appel à projets « prévention des expulsions » dans le cadre de « Droit de Cité Habitat »**

La FAS IdF est administratrice de l'association Droit de Cité Habitat (association rattachée à l'ex-collecteur d'Action Logement GIC, dont l'objet est d'intervenir auprès des salariés en difficulté). Cette dernière ayant eu l'opportunité financière de lancer un appel à candidatures, la FAS a plaidé pour que cet appel porte sur la prévention des expulsions, en mettant en avant les pratiques d'« aller vers » les personnes en difficulté de maintien dans leur logement. Elle a travaillé le cahier des charges en ce sens, sur des critères de partenariat et de prévention précoce des impayés.

L'appel à projets a été lancé en avril 2017. C'est le projet porté par Interlogement et la Sauvegarde 93, et ciblant le territoire d'Est Ensemble (particulièrement touché par la problématique des expulsions), qui a été retenu.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Intervention précoce : dettes de loyer récentes (inférieures à 6 mois), de manière à être complémentaire avec l'ASLL.
- Accompagnement : mixte entre AVDL et ASLL et gradué
- Public éligible : celui d'Action Logement et qui ne bénéficie pas d'accompagnement par un travailleur social.

Un partenariat a été noué avec ICF et Seine-St-Denis Habitat, qui orientent des ménages, et la volonté est de développer cette action dans le parc privé : communication et démarchage des agences immobilières, auprès de la Chambre des Huissiers du 93, des CCAS... ●



## **L'accompagnement des pensions de famille**

### **Un groupe de travail régional**

Suite à des sollicitations d'adhérents, à une enquête menée auprès du réseau en 2016 et à une réflexion sur la stratégie à adopter, le CA de la FAS IdF a décidé de lancer des actions d'accompagnement de ses adhérents gestionnaires de pensions de famille/résidences accueil. Cela se fait en lien avec le principal réseau de pensions de famille, l'Unafio, et avec la Fondation Abbé Pierre qui anime également son propre réseau de pensions de famille.

Ainsi en 2017 :

- Nous avons constitué un groupe de travail réunissant les pensions de famille franciliennes hors Paris (sachant qu'à Paris, un réseau s'est déjà créé à l'initiative des associations et la FAS IdF y participe). Dans un premier temps, cela a nécessité un travail d'identification de l'ensemble des pensions de famille/résidences accueil de la région. Aujourd'hui ce groupe comprend entre 10 et 15 membres : hôtes, chef.fe.s de services et/ou travailleurs sociaux
- Il s'est réuni à deux reprises, à chaque fois dans une pension du réseau. L'idée est de tourner entre les différentes pensions. Cela a permis :
  - Des visites des pensions et un échange de pratiques sur divers sujets. Par exemple, le rôle des hôtes, les activités collectives...
  - Un travail sur la question de l'identité des pensions de famille, car ce dispositif est parfois mal compris, notamment par les services orienteurs. De plus, le fonctionnement varie d'une pension à l'autre. Il s'agissait d'identifier ensemble les dénominateurs communs, afin de porter une parole claire en dehors du réseau. Le groupe a travaillé sur un document de communication, qui sera diffusable en 2018

- L'élaboration d'un annuaire des pensions de famille/résidences accueil en Ile-de-France (cf. plus loin)
- La réalisation de « fiches partenariat », partagées sur un espace collaboratif. L'idée est de décrire les partenariats développés par les pensions, quel que soit le domaine (culture, santé, accès aux droits, etc.), afin d'inspirer les autres

Il s'agira en 2018 de poursuivre cette dynamique, et de produire d'autres outils. Il est notamment prévu de travailler sur les livrets d'accueil.

### **Publication d'un annuaire francilien des pensions de famille**

Dans le cadre du groupe de travail « pensions de famille » qu'elle réunit en lien avec l'Unafo (cf. ci-dessus), la Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF a réalisé à la demande de ses adhérents un annuaire des pensions de famille en IDF, afin de pouvoir mieux les repérer et de faciliter les échanges entre elles, et avec d'autres acteurs des territoires.

Il a été réalisé en partenariat avec l'Unafo.

Il comporte le nom de la structure, l'adresse, le téléphone, ainsi que le nom et l'adresse mail des référent-e-s quand nous avons pu les obtenir. Il indique également le nombre et la nature des logements.

Les informations ont été collectées à partir de la base de données FINISS, de nos données « réseau », et soumises à vérification auprès des associations gestionnaires des pensions de famille concernées.

Les noms et coordonnées des référent-e-s étant bien sûr susceptibles d'évoluer, et de nouveaux projets émergeant régulièrement, cet annuaire fera l'objet d'une mise à jour régulière. N'hésitez pas à nous faire part d'erreurs ou de mises à jour nécessaires.

L'annuaire est téléchargeable [ici](#), et des exemplaires sont à disposition à la FAS IdF ; ils sont diffusés lors des différentes rencontres que nous organisons. ●

••••

## **Les instances de priorisation des relogements**

### **Etat des lieux des accords collectifs départementaux d'Ile-de-France :**

Depuis leur création, les ACD, qui définissent les publics prioritaires pour l'accès au logement et fixent des objectifs chiffrés de relogement aux bailleurs sociaux, ont connu beaucoup d'applications distinctes d'un département à l'autre et ont été impactés par plusieurs évolutions législatives et réglementaires. La plupart ont été renouvelés entre 2015 et 2017. La FAS IdF a dans cette optique décidé de réaliser un état des lieux des huit accords franciliens.

Des éléments positifs ressortent, comme le fait qu'une part importante de relogements concerne des ménages sortants d'hébergement. Néanmoins, les objectifs à l'échelle régionale ne sont atteints qu'à hauteur de 90,65% (hors Seine-Saint-Denis, qui est mis en suspens) en 2015, et seuls 4 départements sur 8 (Essonne, Yvelines, Val de Marne et Val d'Oise) parviennent à réaliser leurs objectifs. De fortes disparités territoriales intra-départementales persistent, et les objectifs concernant les relogements des sortants d'hébergement tendent à disparaître dans le renouvellement des protocoles d'accord. Une vigilance toute particulière doit être portée sur ce dernier point.

Le tableau récapitulatif du contenu des accords est téléchargeable [ici](#).

Au vu de cette analyse, la FAS IDF a formulé des préconisations, sachant que le contexte de réforme des attributions nous invite à élargir notre réflexion et notre lobbying au-delà des accords collectifs départementaux. En effet, l'échelon intercommunal va prendre une place de plus en plus importante (conférences Intercommunales du logement). Cela pourra aller soit dans le sens d'une complémentarité des échelles (intercommunales et départementales), soit dans celui d'une substitution progressive d'un échelon sur l'autre.

Néanmoins, dans l'immédiat, ces accords départementaux restent importants, d'une part car la montée en charge des CIL sera plus ou moins longue, d'autre part car tous les territoires ne seront pas couverts par des EPCI, et enfin

pour donner un cadre aux conventions intercommunales d'attribution.

Les préconisations ci-dessous peuvent d'ailleurs s'appliquer aux conventions intercommunales.

- Demander à ce qu'une évaluation globale des accords soit réalisée dans le cadre du CRHH, et qu'il y ait de même **plus de transparence** et de **partage d'informations**, notamment sur les bilans. Une **trame commune d'indicateurs de bilan** pourrait être établie afin de pouvoir évaluer et comparer les résultats.
- Demander l'**engagement de mesures en cas de non-atteinte des objectifs** afin de permettre un relogement effectif des publics prioritaires.
  - **La fixation des objectifs doit tenir compte du nombre de relogements de ménages DALO, afin que les accords apportent bien une plus-value par rapport au DALO.**
- S'assurer de la mise en œuvre effective de la loi Egalité-Citoyenneté sur la **mobilisation des différents contingents** pour le relogement des publics DALO et prioritaires. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de données fines sur la nature des attributions des bailleurs, par contingent, mais également par publics. En effet, le fait de créer un label « publics prioritaires » ne doit pas contribuer à générer des iniquités entre publics prioritaires (certains pouvant toujours être considérés comme moins « désirables » que d'autres). Ainsi, nous souhaitons un **suivi spécifique, notamment des relogements des ménages sortant d'hébergement.**
- **Que les acteurs associatifs soient associés à la définition des objectifs chiffrés (départementaux ou intercommunaux)**, la méthodologie retenue relevant souvent de partenariats entre les acteurs étatiques et les bailleurs et semblant très peu mise en débat.
- Que les **conventions intercommunales d'attribution prévues par la loi Egalité et Citoyenneté respectent les objectifs des accords collectifs départementaux** et la non-discrimination des publics au sein des intercommunalités concernées. Il est important que les acteurs associatifs siègent dans les instances d'élaboration (conférences intercommunales du logement), afin de peser sur l'augmentation du relogement des publics « prioritaires » en général, et des sortants d'hébergement en particulier.

### L'outillage des représentant.e.s de la Fédération dans les Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

Pour rappel, les conférences intercommunales du logement (CIL), créées par la loi ALUR de 2014 et étendues par la loi Egalité-Citoyenneté, constituent un cadre de gouvernance partenariale des politiques locales d'attributions des logements sociaux. Elles ont pour mission de :

- définir les orientations en matière d'attributions
- assurer la mise en œuvre et le suivi du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information aux demandeurs
- élaborer les documents contractuels
- formuler des propositions en matière de création d'offre de logements adaptés et d'accompagnement des personnes.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité et/ou ses adhérents ont été sollicités pour participer à grand nombre de CIL. Cette participation revêt un enjeu important, car le cadre posé aura un impact fort sur l'information et le relogement des publics accompagnés par le réseau.

Les représentants de la FAS pourront ainsi contribuer au diagnostic des besoins, en portant les besoins des personnes qu'ils accompagnent et en contribuant à leur dé-stigmatisation

Concernant les SIAO en particulier, en apportant des éléments quantitatifs et qualitatifs sur la demande à l'échelle départementale mais aussi plus locale. A ce titre, il serait pertinent que les SIAO soient systématiquement membres des CIL, ce qui ne semble pas être le cas partout.

Les adhérents pourront également faire remonter les dysfonctionnements repérés sur le terrain dans l'information des demandeurs et l'accès au logement (par exemple les refus CAL)

D'une manière générale à l'échelle régionale, la Fédération élaboré de grandes orientations en matière de production et d'accès au logement social, dans le cadre du Schéma Régional de l'Hébergement et de l'Habitat (SRHH).

Elle a proposé à ses représentant.e.s en CIL un référentiel d'argumentaires sur les positions à tenir et les sujets à porter dans ces instances. Une réunion, organisée le 7 décembre, a permis de partager ces éléments et d'avoir un premier



retour des représentant.e.s dans plusieurs CIL. Certains constats sont communs :

- Discours parfois édifiants sur les publics en situation de précarité, préjugés, et pratique de la préférence (inter) communale
- Les plénières sont des assemblées institutionnelles, politiques, avec présentations officielles, en présence de nombreux acteurs, notamment élus. Il est difficile pour les associations de prendre la parole dans ce cadre, surtout que les sujets « publics », « besoins », offre très sociale, etc. ne sont pas abordés spontanément. Sentiment que les réunions ont davantage pour objectif de présenter les orientations choisies que d'être des temps de réflexions et d'échanges.
- Les SIAO ne semblent pas être invités en tant que tels, et en tous cas on ne leur demande pas leurs données d'observation sociale

Suite à cette rencontre, il a été décidé de:

- Créer une plateforme de partage des ressources liées aux CIL : rappel du cadre juridique, SRHH, ACD, conventions intercommunales d'attributions, etc. Cette plateforme a été créée et partagée avec les différent.e.s représentant.e.s
- Les représentants associatifs sont invités à demander explicitement en CIL à ce qu'un temps soit consacré aux publics en situation de précarité d'une part, et à l'offre d'hébergement/logement d'insertion d'autre part ; ainsi qu'à participer aux ateliers le cas échéant
- Réfléchir à l'idée d'un courrier à envoyer à certaines CIL (en inter-associatif ?) pour demander :
  - La participation systématique des SIAO aux CIL, et une présentation de leurs données d'observation sociale
  - La participation des associations aux ateliers thématiques le cas échéant
  - Un temps sur les publics et les besoins, et le « Logement d'Abord »

Un temps d'échanges sera organisé en 2018 en inter-réseau (avec la FAP et la Fapil, qui siègent également dans plusieurs CIL), afin de partager les constats et d'interpeller ensemble. ●

# Lobbying

## Mobilisation francilienne face à la baisse des contrats aidés

Suite aux annonces faites pendant l'été par le gouvernement concernant une baisse drastique du nombre de contrats aidés, la FAS a travaillé, avec ses partenaires, dès le mois de septembre, **pour interpeller sur les conséquences négatives de ces décisions pour les personnes touchées par le chômage de longue durée**, et sur les activités socialement utiles mises en œuvre par le secteur associatif.

L'association régionale Ile-de-France s'est fortement impliquée dans la mobilisation impulsée par la fédération. Le courrier du réseau visant à sensibiliser les élus sur la situation a été largement relayé auprès des adhérents franciliens pour toucher les parlementaires d'Ile-de-France. L'association régionale a réalisé une enquête auprès des structures du réseau pour mesurer l'impact de la baisse annoncée sur les personnes en parcours en contrats aidés et sur l'équilibre économique des structures.

Les éléments collectés ont permis d'interpeller les services de l'Etat et l'opinion, tant dans le cadre de réunions publiques que de communiqués rédigés avec des réseaux franciliens partenaires. Un courrier a notamment été adressé au Préfet de Région Ile-de-France avec les autres réseaux IAE du GRAFIE.

Si ces démarches n'ont pas permis de revenir sur la baisse annoncée du nombre de contrats aidés en Ile-de-France (seulement 9000 Contrats CAE disponibles sur les 4 derniers mois de l'année 2017), les associations du secteur Accueil Hébergement Insertion ont bénéficié des dispositions spécifiques pour renouveler les personnes en cours de contrats CAE. Par ailleurs, **la fédération est intervenue auprès de Pôle emploi Ile-de-France afin de contribuer à lever des situations bloquées au niveau des agences locales**. Dans un contexte marqué par une grande confusion, l'association régionale a également veillé à informer régulièrement l'ensemble du réseau des évolutions de la situation et sur les nouvelles dispositions applicables sur la région. ●

## Rencontre avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Avec la volonté d'établir un dialogue régulier entre la DRIHL et les acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement, la Fnars IdF a organisé avec l'Affil, la FAPIL, l'Unafo, l'URHAJ, l'URCLAJ, SOLIHA et l'URIOPSS deux temps de rencontre majeurs avec les services de l'Etat.

Monsieur Delorme, Directeur de la DRIHL, est venu, avec son équipe, échanger avec les associations le 3 mars et le 14 novembre 2017 sur nos différents sujets de préoccupation (période hivernale, alternatives à l'Hôtel, Logement d'abord...).

Ces temps d'échange et de dialogue sont toujours appréciés par les membres et nous poursuivrons ces rencontres en 2018. ●

• • • •

## • Agir en inter-réseaux au sein du GRAFIE pour renforcer l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a poursuivi sa participation active aux actions de représentation, de promotion et d'appui au secteur de l'IAE menées dans le cadre du GRAFIE (Groupement régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economique). Dans un contexte d'aggravation des problèmes socio-économiques, de bouleversement des politiques publiques, et de réorganisation des territoires, la FAS IdF est convaincue de la nécessité de **renforcer les coopérations inter-réseaux** pour peser sur les décisions publiques, faire mieux reconnaître les acteurs de l'insertion, et renforcer l'impact des actions s'adressant aux personnes en parcours.

L'année 2017 a été marquée par une mobilisation collective forte pour conforter la représentation et l'audience de l'IAE en Ile-de-France.

Dans un contexte de tension sur les crédits Etat IAE, le GRAFIE a travaillé, dans le cadre du Comité régional IAE animé par la DIRECCTE IdF, à ce que **les structures IAE disposent d'un maximum de visibilité sur les postes d'insertion alloués en 2017** et pour faire reconnaître collectivement les **besoins de développement de projets IAE** en Ile-de-France. Le GRAFIE a, par ailleurs, continué à interpeller sur le problème du financement de la formation des salariés en parcours IAE.

Suite à l'arrêt brutal des aides de l'ARSIE et des Emplois tremplin IAE, le GRAFIE a poursuivi ses échanges avec la **Région Ile-de-France** afin de négocier de **nouvelles modalités de soutien au secteur de l'IAE**. A l'issue d'une réunion de travail en juillet 2017, le GRAFIE a obtenu des modalités particulières d'accès aux dispositifs d'aides aux entreprises « PM'UP » (aide aux recrutements mobilisable sur des postes de non-cadres, harmonisation sur la fourchette haute (20%) pour les taux des aides à l'investissement quelle que soit la taille des SIAE, participation d'un représentant au Jury d'attribution des aides). La Région s'est également engagée auprès des représentants du secteur de l'IAE à favoriser l'accès des SIAE à la commande publique du conseil régional et l'IAE a été identifiée comme un partenaire privilégié de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'ESS adoptée en 2017. Le GRAFIE s'est engagé à suivre de près les concrétisations sur ces deux volets, mais attend également plus d'engagements du Conseil régional en matière de soutien au développement économique des SIAE et pour l'accès à la formation des salariés en insertion.

L'inter-réseau régional poursuit son action visant à l'audience de l'IAE et des personnes en parcours IAE et ce, dans le cadre des politiques publiques et des projets territoriaux en participant à plusieurs organismes ou auprès d'instances de concertation : Chambre régionale ESS Ile-de-France, COR-IAE, CREFOP, CESER IDF. L'année 2017 a également permis de poursuivre et d'amplifier les actions opérationnelles coordonnées au sein de l'inter-réseaux :

- Poursuite de l'action de formations qualifiantes des encadrants techniques ETAIE
- Animation d'une mission de promotion de l'IAE auprès des donneurs d'ordres du Grand Paris Express (Société du Grand Paris, SNCF, RATP) et sur les achats socio-responsables et promotion des SIAE sur [entrepreneurs-ensemble.fr](http://entrepreneurs-ensemble.fr)
- Rapprochement avec les employeurs pour créer des partenariats sur des parcours d'accès à l'emploi (action animée par la fédération)
- Réalisation d'une étude GRAFIE sur les pratiques de mutualisation de la formation dans les SIAE franciliennes
- Organisation d'une rencontre régionale d'échanges, le 24 novembre, sur les parcours en SIAE dans le cadre du mois de l'ESS

Si, cette année marque donc la poursuite de la dynamique d'actions et de projets portée par l'inter-réseaux, le travail engagé autour de la structuration de l'inter-réseau et du renforcement de sa gouvernance n'a pas abouti suffisamment.



L'accompagnement externe réalisé avec l'appui du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) n'a pas permis de trouver un consensus sur un plan d'actions pour renforcer davantage les moyens humains et organisationnels du GRAFIE. La FAS IdF reste convaincue qu'il est indispensable de renforcer davantage la coordination des actions et des moyens au sein du GRAFIE afin de faire face aux défis qui se posent au secteur de l'IAE (inclusion dans les stratégies des politiques publiques, accompagnement du développement économique, accès à la formation, ...) et réussir sur les différents chantiers en cours. Elle continuera donc à œuvrer auprès des cinq réseaux pour renforcer le rôle et les moyens de l'inter-réseau francilien. ●

• • • •

## • **Poursuite de l'action pour accompagner l'évolution du dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion en Ile-de-France**

### **Une journée pour conforter l'offre de parcours des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur l'Ile-de-France et soutenir les porteurs d'actions ACI sur la région.**

En Ile-de-France, 153 structures portent des actions « Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) » qui proposent un parcours d'insertion par l'activité économique à plus de 6000 personnes très éloignées de l'emploi.

Le dispositif ACI connaît des changements notamment liés aux évolutions réglementaires du secteur IAE et à la baisse des financements au niveau des collectivités.

Dans la continuité des premiers ateliers régionaux d'échanges avec les ACI franciliens, initiés en 2016 par la fédération en partenariat avec Chantier école IdF et le GRAFIE, l'association régionale a travaillé en 2017 à la promotion des propositions élaborées en concertation avec les structures pour conforter les ACI franciliens.

Notre proposition concernant la mise en œuvre d'une **modularité des durées hebdomadaires** de travail en ACI pour accompagner la progression des personnes, a été intégrée dans une note de la DIRECCTE IDF diffusée en juin au sein des services de l'Etat. Cette note a pris en compte nos points de vigilance pour faire des préconisations d'amélioration du suivi des aides aux postes à l'insertion en lien avec les ACI franciliens.

L'année 2017 a également permis d'affiner nos analyses et nos propositions sur l'**articulation des missions d'insertion et l'évolution des financements des actions ACI**.

L'association régionale, en partenariat avec Chantier école IDF, a lancé une démarche pour réaliser des monographies, auprès d'une quinzaine de structures portant des ACI, afin de mettre en relief les spécificités des publics accompagnés, des modalités d'accompagnement et les activités mises en œuvre. Cette initiative doit permettre de faire émerger, avec les partenaires institutionnels du dispositif, des propositions pour accompagner les structures amenées à faire évoluer leurs modèles économiques et/ou confrontées à des difficultés. Les enjeux concernent le maintien d'une offre de parcours IAE pour les personnes cumulant des difficultés d'insertion, une meilleure appréhension de la diversité des projets économiques des actions ACI pour mieux accompagner les structures, et le renforcement de la place des collectivités locales dans le développement des actions ACI. Les résultats et les contributions seront partagés courant 2018. ●

••••

## • 2017, retour sur la première année d'existence du groupe de travail « migrants » à la FAS Ile-de-France

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'une **nouvelle mission au sein de la FAS Ile-de-France, autour des questions d'accueil et d'intégration des personnes migrantes.**

Dans un contexte de **mutation des dispositifs d'accueil des personnes relevant de l'asile**, a en effet émergé un besoin d'accompagnement du réseau dans l'appropriation technique et l'élaboration d'un positionnement politique sur ce sujet.

Depuis 2015, les situations d'urgence se sont en effet succédé en Ile-de-France en lien avec l'augmentation des flux migratoires (on estime le nombre d'arrivées journalières à Paris à 80 personnes), sous la forme de nombreux campements de rue qui ont donné lieu à une trentaine d'opérations de mise à l'abri des personnes présentes sur ces campements.

En réponse à cette situation, **un dispositif spécifique d'accueil des personnes migrantes a été mis en place en Ile-de-France.** Ont ainsi vu le jour à partir de l'été 2015 les centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM), visant à mettre à l'abri les personnes évacuées des campements, dont la capacité a été portée à 10 000 places à la fin de l'année 2017. A partir de novembre 2016, un centre de premier accueil (CPA) ouvert à la Porte de la Chapelle à Paris est venu compléter ce dispositif en proposant une mise à l'abri immédiate et temporaire des hommes isolés primo-arrivants s'y présentant, permettant ainsi d'éviter la reconstitution des campements, et une évaluation de la situation sociale et administrative des personnes accueillies dans la perspective d'une orientation sur une solution d'aval au plan national.

C'est dans la gestion de l'ensemble de ces dispositifs que se sont impliquées de nombreuses associations adhérentes à la FAS Ile-de-France.

**Un groupe de travail « migrants » animé par la FAS Ile-de-France a donc été mis en place à la fin de l'année 2016, et s'est réuni une dizaine de fois en 2017 en séances plénières ou groupes thématiques restreints, constituant ainsi un espace permanent d'échanges, de réflexion et d'élaboration entre associations adhérentes sur cette thématique.**

Cette année de fonctionnement a permis l'élaboration d'un **positionnement politique de la fédération et de ses adhérents sur le dispositif francilien d'accueil des personnes migrantes**, qui s'est traduit par un travail d'amendement du Vade-mecum des gestionnaires

de CHUM, document réputé devoir cadrer le fonctionnement de ces structures.

Ainsi, le travail collectif autour du Vade-mecum des gestionnaires de CHUM a-t-il permis de proposer un cadre de référence du fonctionnement des CHUM respectueux des droits et principes attachés au cadre de l'hébergement d'urgence généraliste duquel relèvent ces structures : inconditionnalité de l'accueil, continuité de la prise en charge des personnes accueillies, accompagnement adapté, place des usagers.

Ce plaidoyer pour un respect des droits et principes de l'hébergement d'urgence généraliste dans le cadre des CHUM a été porté au cours de rencontres d'échanges et de travail avec le GIP HIS, la DRIHL Ile-de-France, et la Préfecture de région tout au long de l'année 2017.

Le Groupe de travail « migrants » a également constitué un lieu de réflexion entre associations sur les opérations d'évacuation de campements de migrants, qui ont connu une résurgence à l'été 2017 face à la reconstitution des campements. Les associations adhérentes, sollicitées par les services de l'Etat pour ouvrir et gérer des salles collectives de mise à l'abri des personnes évacuées, se sont ainsi saisies du cadre du Groupe de travail « migrants » pour s'accorder sur des conditions et principes minimaux d'accueil, visant à garantir un accueil digne des personnes, la continuité de leur prise en charge, et le respect de leurs droits.

Enfin, les échanges inter-associatifs dans le cadre du Groupe de travail « migrants » ont permis de **définir les besoins d'outillage des équipes sociales pour l'accueil et l'accompagnement des personnes migrantes**, et de **mettre en place plusieurs actions en conséquence.**

Ainsi, des formations ont été programmées par la FAS Ile-de-France sur le droit d'asile et le travail social dans une approche interculturelle. Des réunions d'information collective et d'échanges ont été organisées sur plusieurs sujets : favoriser l'accès à la santé des migrants, accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale... Des glossaires et répertoires de ressources existantes ont également été élaborés et diffusés dans le réseau.

Au regard de la place nouvelle et importante prise par cette thématique dans les activités des associations adhérentes, la mission « migrants » est maintenue en 2018. ●





## Avancées des travaux OFPRUH

L'Observatoire Francilien des Personnes à la Rues ou Hébergées mène, depuis 2016, des travaux de long cours. Quatre études sont actuellement en cours :

### La « Grille d'observation sociale »

Élaborée en 2014 par la Conférence régionale des SIAO franciliens, elle a pour finalité de permettre une « photographie » des personnes et des ménages ayant fait l'objet d'une évaluation sociale rédigée par un travailleur social (appelé prescripteur).

L'objectif de la grille est de fournir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'avoir une connaissance régionale de la demande d'hébergement, de logements adaptés et de logement social dans les départements (profil des ménages/personnes et les préconisations des prescripteurs/SIAO). Elle contribue également à de nombreux échanges de pratiques entre les SIAO franciliens et éclaire sur les spécificités départementales.

Les données ainsi récoltées en 2014, 2015, 2016 et 2017 ne donneront pas lieu à publication du fait de l'incomplétude de certaines données, des écarts de pratique et de définition ne garantissant pas la rigueur statistique nécessaire à une publication de rapport. Une publication est cependant à envisager pour les données 2018, première année d'utilisation intégrale du SI-SIAO par tous les départements. Ce travail pointe les difficultés inhérentes au logiciel et nous œuvrons afin que les services de la DGCS apportent les améliorations nécessaires.

### Groupe de travail « Durées de Séjour »

L'étude a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les durées de séjour et sur leur variabilité, elle analysera les durées de séjour des personnes sorties, mais également celles des personnes non sorties qui parfois sont les plus longues. Cette étude propose d'examiner l'influence de différents paramètres sur les durées de séjour (contextes territoriaux, offre du parc d'hébergement/logement adapté par département, etc.).

Pour ce faire, différents travaux sont en cours :

- L'exploitation de l'enquête Etablissements Sociaux (ES) 2012 et 2016 (les données 2016 devraient être rendues disponibles au second semestre 2018)
- L'exploitation de l'enquête Sans-Domicile (SD) 2012
- L'exploitation des données de l'intermédiation locative collectées par la DRIHL
- L'enquête menée par le SIAO 75 sur les personnes hébergées depuis plus de trois ans dans les CHRS et CHS parisiens

Les SIAO vont travailler collectivement à la détermination d'une liste d'items à tester à partir du SI-SIAO, dans l'objectif de constituer d'une part une liste commune d'items permettant une analyse régionale et un suivi de données d'observation dans la durée et d'autre part, une liste d'items qui donneraient à voir sur les spécificités départementales.

### Groupe de travail « Personnes en Non Recours »

L'objectif de cette étude est de mieux connaître le phénomène du non-recours au dispositif d'hébergement, défini comme l'absence de demande d'hébergement venant des personnes qui manifestement en auraient besoin, ou demande se limitant à une mise à l'abri de courte durée exclusivement l'hiver. L'étude s'intéresse au profil de ce public, essaye de comprendre pourquoi il n'a pas d'hébergement et d'approcher ce qu'il souhaiterait. Cela pose la question des démarches que ces personnes engagent ou non pour obtenir un hébergement ou logement.

Pour ce faire, différents travaux sont en cours :

- En partenariat avec l'IDUP : une enquête auprès des publics fréquentant les accueils de jour ou rencontrés par les équipes de maraudes sur le territoire de Versailles a eu lieu en octobre 2017 et nous attendons la restitution pour octobre 2018.
- L'exploitation de l'enquête « une nuit donnée » co-réalisée par la DRIHL et la FAS IdF, des items sur le recours ou non au 155/SIAO ont été intégrés.
- L'analyse des extractions franciliennes de l'enquête flash nationale (FAS et FNSS)
- L'exploitation de l'enquête Sans Domicile de 2012 réalisée par l'INSEE améliorations nécessaires.



### **Groupe de travail « Refus »**

L'étude traite la question des orientations SIAO n'ayant pas abouti à une admission suite à un refus par la personne, par la structure ou pour d'autres motifs tiers. Cette question concerne les quatre acteurs de la demande : le SIAO, le service prescripteur, la structure d'accueil et le demandeur qui reste sans solution adaptée.

L'objectif principal de l'étude est d'identifier, analyser et comprendre les facteurs liés aux échecs de propositions d'hébergement tout en les reliant aux contextes et au fonctionnement des SIAO franciliens.

Le groupe de travail envisage de procéder en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agirait de travailler sur le contexte de ces refus afin de mieux de comprendre le fonctionnement des SIAO franciliens et quel traitement est réalisé des demandes et des refus, à travers des questionnaires que rempliront les SIAO. Dans un second temps, d'autres questionnaires seraient adressés aux acteurs concernés par une situation de refus afin de pouvoir analyser et comprendre ces échecs d'orientation d'hébergement.

Par ailleurs, en ce début d'année 2018, l'OFPRUH s'est saisi de la mission confiée par le préfet d'Île-de-France visant à une meilleure connaissance des dispositifs de repérage et d'accompagnement des personnes en situation de rue. Pour ce faire, une première étape consiste à recenser l'ensemble des accueils de jour et des maraudes sur le territoire, afin de créer une cartographie mettant en exergue l'offre sur le territoire. Cette première étape pourrait nous donner à voir sur notre capacité à repérer l'ensemble des personnes à la rue, et plus précisément celles ne faisant plus appel aux services de la veille sociale, et qui deviennent invisible statistiquement. ●

••••

## **Logement à Paris : des mobilisations qui portent leurs fruits**

La Fédération et ses partenaires ont mené des actions de lobbying sur deux sujets en particulier : le **maintien de l'ASLL en résidence sociale**, et la modification des **critères de l'Accord collectif parisien**.

### ***L'ASLL en résidence sociale***

La Ville avait en effet évoqué à l'été la possibilité d'une réduction conséquente du nombre de mesures ASLL affectées aux résidences sociales. Cet accompagnement s'avère pourtant indispensable pour un grand nombre de ménages, dans un contexte où les résidences sociales sont appelées à accueillir de plus en plus de publics cumulant les difficultés.

La FAS IDF et ses partenaires : Unafo, Fapil, AFFIL et Soliha, ont aussitôt réagi en adressant un courrier à Anne Hidalgo en septembre pour alerter sur les conséquences d'une telle suppression. Nous avons été reçus par la DASES début octobre, et les têtes de réseau ont organisé une rencontre des associations gestionnaires de résidences sociales mi-novembre. Celles-ci ont décidé de préparer un communiqué de presse pour dénoncer ce projet de suppression. Face à cette mobilisation, la Ville a abandonné le projet : l'ASLL est donc maintenue au même niveau pour 2018. Nous resterons vigilants sur les suites.

### ***L'accord collectif parisien***

Cet accord, établi en 2013 et qui devait s'achever fin 2015, a été prorogé en 2016 et 2017. Notons qu'il constitue un outil efficace de sortie des structures d'hébergement vers le logement, dans des délais raisonnables, pour les publics ciblés. Les associations avaient néanmoins demandé à ce qu'il ne soit pas reconduit à l'identique, notamment en raison du ciblage des publics pouvant bénéficier de cet accord. En effet, en sont exclus les ménages les plus précaires, en particulier les allocataires du RSA socle. Cette mesure entraîne leur maintien en structure d'hébergement trop longtemps, même lorsqu'ils sont prêts au logement. Cela freine aussi leur accès aux résidences sociales, qui anticipent des difficultés de sortie.

La Fapil, la Fondation Abbé Pierre, le SIAO 75 et la FAS Ile-de-France ont interpellé l'Etat et la Ville (porteurs de l'ACD) sur ce sujet, à la fois à l'oral lors des rencontres de bilan, et par courrier, en novembre 2016 et avril 2017.

Le **Préfet de région** a répondu à nos courriers fin août 2017, en indiquant soutenir l'idée d'une **ouverture de l'accord aux bénéficiaires des minimas sociaux**. Suite à une ultime relance, nous avons obtenu un RV avec les services de la Ville pour travailler sur le sujet, le 9 janvier 2018. Parallèlement, la Drihl a lancé une rencontre courant janvier pour entamer les réflexions sur la future conférence du logement, qui devrait remettre à plat les filières d'accès au logement prioritaires, et aborder notamment la question des ménages les plus pauvres, dans le cadre de la loi Egalité-Citoyenneté.

Nous avons obtenu des avancées, et une nouvelle version de l'accord collectif, ouvrant son bénéfice (de manière partielle) aux bénéficiaires du RSA socle, devrait être diffusée au printemps 2018. ●

## •••• • Séminaire fluidité

Enfin, la Drihl Paris a organisé au dernier trimestre 2017 un **séminaire de réflexion et d'échanges en vue d'améliorer la fluidité entre la rue/l'hébergement et le logement**. Cinq groupes de travail se sont ainsi réunis, à la plupart desquels la Fédération a activement participé :

1. *Comment adapter l'accompagnement social proposé dans les structures d'hébergement dans un contexte de pénurie des solutions d'aval ?*
2. *Comment mieux mobiliser les outils existants pour favoriser l'accès au logement des personnes qui y sont prêtes ?  
Quels nouveaux outils sont nécessaires ?  
Comment faciliter un accès durable au logement pour des personnes fragilisées par leurs parcours de vie ?*
3. *Comment mieux réorienter les personnes qui relèvent d'une prise en charge médico-sociale, d'une prise en charge médicale ou paramédicale dans le logement ?*
4. *Quelles solutions d'orientations pour les jeunes sans ressources ?*
5. *Quelles solutions d'orientations pour les personnes en situation administrative précaire ?*

Concernant l'**accès au logement**, 20 propositions se sont dégagées, autour de plusieurs axes :

- Développer et rééquilibrer l'offre
- Améliorer les attributions et les parcours
- Assurer la continuité de l'accompagnement et renforcer le soutien aux acteurs
- Ajuster les dispositifs d'hébergement et de logement temporaire et expérimenter des solutions nouvelles
- Améliorer le Pilotage

Pour l'**accompagnement**, elles se déclinent également autour de plusieurs pistes :

- Développer la formation des professionnels
- Renforcer l'évolution des besoins de la personne
- Moduler l'accompagnement
- Développer l'accompagnement en réseau
- Miser sur l'accompagnement en structures temporaires
- Refondre l'accompagnement en hotel

Concernant l'**orientation** des personnes relevant d'une prise en charge médico-sociale, médicale ou paramédicale, les propositions élaborées s'articulent autour des axes suivants :

- Favoriser l'orientation des personnes en perte d'autonomie
- Favoriser l'orientation des personnes en souffrance psychique et/ou en situation d'addictions
- Favoriser l'organisation de parcours de santé pour les personnes en situation de précarité présentant une problématique de santé (pathologies chroniques, pathologies aiguës)

Enfin, plusieurs pistes ont été proposées pour l'**orientation** des personnes en situation administrative précaire :

- Mise en place de « référents uniques » dans chaque préfecture et sous-préfecture afin de faciliter le traitement des demandes de titre de séjour des personnes prises en charge par le secteur AHI
- Création de plateformes d'accès au droit pour accompagner le secteur de l'hébergement d'urgence dans le suivi des personnes
- Développer la coordination inter-associative des acteurs intervenant sur ce champ d'action

Les propositions de l'ensemble des groupes sont disponibles sur le site de la FAS Ile-de-France, en cliquant [ici](#). ●

## • • • • • **Partenariat Action Logement**

En 2016, la Fédération avait rencontré les animatrices de la cellule DALO et les avait invitées au comité de veille DALO régional.

En 2017, si la réforme d'Action Logement engagée en 2016 a avancé, elle n'a pas encore totalement abouti. Cela génère de nombreux questionnements des acteurs de terrain. La Fédération et ses partenaires FAP et Fapil, ont donc sollicité une rencontre avec Action Logement Services Ile-de-France, qui s'est tenue le 2 octobre 2017.

Etaients représentés le pôle accompagnement (qui gère également les réservations en logement d'insertion), la cellule DALO et la direction d'Action Logement Services. Ce rendez-vous a permis de clarifier la nouvelle organisation, de mieux appréhender le fonctionnement et les besoins de ce partenaire, et d'engager un partenariat. Ces rencontres sont à renouveler régulièrement.

Une journée inter-réseaux de présentation et d'échanges sur la nouvelle organisation est prévue début 2018. ●

## •••• • Ateliers DALO CRHH

Dans le cadre de la commission « DALO » du CRHH, il a été décidé d'organiser des ateliers de travail avec les membres du CRHH volontaires pour améliorer le logement des ménages reconnus PU-DALO.

Ces ateliers visent à partager les connaissances des publics reconnus prioritaires au titre du DALO et restant à reloger en Ile-de-France, partager les expériences et proposer des actions concrètes afin d'accroître le relogement de ces publics.

Trois ateliers se sont réunis, dans une dynamique intéressante, au dernier trimestre 2017 :

- l'analyse des profils des ménages avec une ancienneté importante
- quelles solutions de relogement pour les ménages confrontés à un cumul de difficultés ?
- l'analyse et recherche de solutions pour les ménages DALO confrontés à des situations de blocages administratifs

La FAS IdF a travaillé avec ses partenaires et les membres des comités de veille DALO sur des propositions communes, par exemple :

- ▶ Réaliser une opération « coup de poing » pour le relogement des ménages reconnus PU DALO entre 2008 et 2012 (avec DLS active et administrativement prêts au relogement) :
  - Sur les contingents Etat et Action Logement, ne positionner qu'un seul candidat « 2008-2012 »
  - Attribution de points supplémentaires dans Syplo
  - Fixer une date butoir : si ces ménages ne sont pas relogés à cette date, demander au Préfet de procéder à des attributions d'office
- ▶ Pour les ménages pour lesquels ont été identifiées des difficultés particulières, mobiliser les mesures AVDL.
- ▶ Proposer d'assouplir les pratiques de certains bailleurs en matière d'attribution pour les situations administratives complexes (notamment conjoints vivant à l'étranger ou enfants majeurs)
- ▶ Etc.

La restitution des propositions retenues et la mise en œuvre seront travaillées début 2018, la Fédération veillera à ce que la dynamique et l'ambition affichée par la Drihl portent leurs fruits. ●

## •••• • Journées inter-réseaux : • SRHH et accès au logement • ménages à bas revenus



### **17 janvier : Matinée d'échanges sur les orientations hébergement/logement pour les 6 années à venir**

Le schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) est actuellement en cours de validation. Il définit les orientations des politiques d'hébergement et de logement pour les 6 années à venir en Ile-de-France, c'est donc un document stratégique qui sera par la suite décliné localement. Le monde associatif, représenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), a contribué à l'élaboration de ce document, co-porté par l'Etat et la Région Ile-de-France, et a fait part de ses réserves quant au document finalisé (via un communiqué de presse).

Afin de s'inscrire dans une véritable démarche participative, plusieurs têtes de réseau (Uriopss, Fapil, FAP, URHAJ, Unaf, URCLLAJ, Fnasat-Gens du Voyage et Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF) ont souhaité mobiliser leurs adhérents autour de ce schéma. Nous avons donc co-organisé une rencontre le 17 janvier 2017, à la Cité de Refuge de la Fondation Armée du Salut, avec pour but de présenter les grandes lignes du schéma et de faire réagir les adhérents afin d'en tirer des points de vigilance et des propositions pour la suite des opérations. La rencontre a été un succès, puisque 130 personnes ont répondu présentes et ont activement participé aux 4 ateliers proposés : « Production de logements et d'hébergement » ; « mobilité et parcours résidentiels », « accès aux droits des plus fragiles » et « amélioration du cadre de vie ».

Nous en avons tiré plusieurs points de vigilance, ainsi que des bonnes pratiques, que nous ne manquerons pas de relayer dans les instances et groupes de travail.

Un format inter-associatif à renouveler tout au long de la mise en œuvre du schéma, car il permet des échanges productifs et un décloisonnement à l'intérieur même des réseaux associatifs.



## Une journée sur l'accès au logement des ménages à bas revenus le 28 février



En Ile-de-France, l'accès au logement, y compris social, est souvent difficile pour les ménages ayant de faibles revenus, en premier lieu faute d'offre économiquement accessible. En second lieu, se pose la question de l'évaluation des capacités économiques des demandeurs par les acteurs du logement social, qui manque de transparence, et mène parfois à des incompréhensions quant aux refus pour « ressources insuffisantes »...

Partant de ces constats, la FAP Ile-de-France, la Fapil et la Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF ont organisé le 28 février une journée régionale, afin de débattre avec l'ensemble des partenaires. La journée a réuni 120 participants (associations, représentants de bailleurs sociaux, de l'Etat, de collectivités locales, d'Action Logement...), autour de 20 intervenants. Les associations ont valorisé la plus-value de l'accompagnement social pour certains ménages, et ont plaidé pour une déstigmatisation des publics aux parcours compliqués. L'enjeu de renforcement de la transparence des attributions a été pointé : il concerne à la fois les réservataires et les bailleurs sociaux. Le référentiel de calcul du « reste pour vivre » récemment publié par l'AORIF va dans ce sens, notamment parce qu'il ne fixe pas de seuils excluants et plaide pour une approche globale des situations.

Concernant la production de logements très sociaux, il a été rappelé que tous les acteurs devaient se mobiliser, en particulier les collectivités locales, avec, en Ile-de-France, l'enjeu de la gouvernance métropolitaine et du rôle des intercommunalités. La maîtrise d'ouvrage d'insertion, la mobilisation du parc privé à des fins sociales sont par ailleurs des pistes à développer.

En conclusion, M. Goldberg, député, rapporteur de la loi ALUR, a rappelé que l'enjeu était de faire du logement un enjeu du débat public, en particulier dans un contexte électoral où il est très absent.

En outre, la FAS Ile-de-France, en partenariat avec les autres fédérations des associations d'inclusion sociale (ADPEP 91, Aides, Fapil, Fédération Addiction, Fnasat, Una IdF, Unaf, Urhaj, Urapei, Uriopss IdF), a organisé un **séminaire interfédéral PRS2 le 22 mai 2017**, afin de permettre à ses adhérents de participer à l'écriture d'une nouvelle politique régionale de santé qui soit en cohérence avec leurs pratiques et leurs attentes.

Ce séminaire a réuni plus de 70 personnes - adhérentes des fédérations organisatrices et partenaires de la CRSA - pour une après-midi d'échanges et de réflexions en ateliers sur les apports au PRS2.

Il a abouti à la publication d'une **contribution collective du secteur associatif au Projet régional de santé 2ème génération**, soumise à l'ARS Ile-de-France à la rentrée de septembre 2017.

## 2017, une année de participation active à la démocratie sanitaire en Ile-de-France pour une nouvelle politique régionale de santé qui prenne en compte l'accès à la santé des personnes en précarité

L'année 2017 a été marquée par les travaux d'élaboration du **Projet régional de santé 2ème génération (PRS2)**, pilotés par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, qui fixe pour les cinq années à venir (2018-2022) les objectifs globaux et les priorités en matière de santé.

La FAS Ile-de-France a participé activement à ces travaux d'élaboration, en contribuant notamment à l'écriture du nouveau **Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)**, l'une des composantes du PRS2.

Ainsi, la FAS Ile-de-France et ses adhérents ont-ils pu porter leur diagnostic et leurs propositions pour favoriser l'accès à la santé des personnes les plus précaires, dans le cadre du groupe partenarial plénier d'élaboration du PRAPS et de quatre groupes de travail qui se sont réunis chacun à plusieurs reprises autour des thématiques suivantes :

- Mieux répondre aux problématiques de santé mentale, y compris les addictions
- Renforcer l'accès aux droits et aux soins des personnes démunies
- Mieux accompagner dans le soin les personnes démunies
- Prendre en charge en santé les personnes sans chez-soi en perte d'autonomie

# Accompagnement social

• • • •

## • L'enquête maraude «santé mentale» en gares

**La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a mené en 2017 une réflexion avec la SNCF autour des dispositifs d'aller vers dans les gares parisiennes pour apporter une aide adaptée aux personnes en grande exclusion et pouvant présenter des troubles de santé mentale.**

En s'appuyant sur l'expérience de la maraude interdisciplinaire social/psychologue en Gare de l'Est et en Gare du Nord, la maraude «Santé mentale» dans les gares de Montparnasse et Paris-Lyon a eu pour objectifs de **s'interroger sur les moyens spécifiques à engager pour faciliter l'accompagnement des personnes en souffrance** psychique et, à terme, envisager une sortie de rue.

La démarche s'est inscrite dans le **partenariat** entre la Fédération, la SNCF Gares & Connexions et les maraudes conventionnées en gares (équipe maraude ouest/ association Aurore, équipe mobile d'intervention psychosociale Bociek/ association Charonne, équipe Maquéro/ association Aux Captifs, La Libération). **L'enquête s'est déroulée sur une journée**, de l'ouverture à la fermeture, dans et autour de la gare. Pilotée par les chargées de mission «Précarité Paris» en lien avec la référente sociale SNCF Gares Sud-Paris et les coordinatrices des maraudes des secteurs Ouest et Est, elle a mobilisé une dizaine de professionnels. La méthodologie fut concertée, selon **un travail d'équipe**

**continu**, de la posture d'observation à l'enquête de terrain et à l'analyse.

Pour **20 personnes dans chaque gare**, la question d'une attention particulière et d'un accompagnement pluridisciplinaire (travail social couplé à une approche en santé mentale mais aussi des addictions) a pu apparaître nécessaire pour répondre à leurs difficultés. Le profil des 40 personnes est semblable : des hommes, plutôt âgés, de langue française, isolés et en situation de rue depuis plus d'un an. Certains d'entre eux sont inconnus des acteurs de la veille sociale car très éloignés des dispositifs d'accès aux droits.

Dans le prolongement de ce travail partenarial, **un appel à projet sera lancé en 2018** pour mandater une maraude spécialisée sur les gares de Paris-Sud qui puisse répondre aux besoins spécifiques de ces personnes en tissant des liens avec les acteurs de la santé. C'est une nouvelle mobilisation Ville de Paris, SNCF, DRIHL et ARS en continuité du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion ! ●

••••

## • **L'élaboration de la plateforme francilienne des acteurs intervenant auprès des personnes/familles à l'hôtel**

Une dynamique visant à poursuivre les efforts conjoints d'amélioration de la qualité de vie des personnes résidant à l'hôtel a été initiée en 2017, au sein d'une plateforme partenariale comprenant notamment le Secours Catholique et le Samu social de Paris.

Pour rappel, plus de 40 000 personnes sont hébergées à l'hôtel en France, dont 85% en Ile-de-France. Les conditions d'accueil au sein de ces hôtels sont fréquemment insuffisantes (étroitesse des espaces, manque de lieu pour cuisiner, pour permettre aux enfants de jouer...), les ménages sont souvent isolés et l'accompagnement social n'est pas toujours mis en place, ou sporadiquement. Une prise de conscience collective semble avoir lieu, en témoignent le plan d'alternatives aux nuitées hôtelières, la création d'une mission « Mieux-vivre à l'hôtel » par le Samu social de Paris, l'investissement de plusieurs mairies d'arrondissement parisiennes sur ce sujet ou le succès des journées du Secours Catholique consacrées à ce sujet en 2017.

Il semblait donc opportun de rassembler les parties prenantes associatives ainsi que le Samu social de Paris pour évoquer ensemble ce sujet, et élaborer des positionnements communs. Des groupes de travail se sont réunis en 2017 pour rédiger une charte fondatrice de ce partenariat et définir des modalités d'action. Elle sera finalisée et validée en 2018. La Fédération y a notamment porté les éléments suivants :

- L'inclusion dans la démarche des SIAO franciliens ;
- Le rappel systématique des principes du logement d'abord et du fait que l'hôtel ne constitue pas une solution pérenne pour les ménages qui y sont hébergés ;
- Le renforcement de l'accompagnement social pour les ménages à l'hôtel ;
- La participation des personnes hébergées à l'hôtel.

La plateforme sera présentée au Conseil d'administration de la FAS IdF en 2018 pour ratification. ●



## • • • • • Les écrits professionnels

Suite à la sollicitation de certains de ses adhérents, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile de France a mené un diagnostic sur la pratique des écrits en situation professionnelle dans le courant du premier semestre 2017.

Plusieurs entretiens ont été menés avec des professionnels travaillant au sein de structures émettrices ou réceptrices d'évaluations sociales (notamment dans le cadre d'orientation vers un hébergement ou un logement adapté).

Ecrire est un acte qui engage aussi bien le travailleur social que le service, l'institution. Il engage la responsabilité des différents acteurs. L'auteur de l'écrit doit être ensuite en capacité de porter et assumer les éléments qu'il a avancés.

Chaque écrit nécessite de faire un tri des informations communiquées en fonction du destinataire et de l'objectif. Cela pose un certain nombre de questions.

- **Question sur le sens et la dynamique du sens de l'écrit.** Afin de garder le sens, il est primordial de ne pas s'autocensurer en vue d'éviter d'écrire ce que l'on croit être attendu (différence entre demande et commande). Il est important de faire des choix parmi les informations transmises et sélectionner celles qui servent l'objectif de l'écrit. Parfois, les professionnels rencontrent des difficultés liées à la transmission d'informations qui selon eux pourrait desservir l'utilisateur.
- **Question de l'éthique de l'écriture.** La primauté doit être donnée au respect de la personne accompagnée, de son intimité. Il est nécessaire de s'interroger sur la place qui est donnée à l'individu dans la rédaction de l'écrit? Comment est-il impliqué (co-écriture)? Lit-il les écrits? Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les bénéficiaires ont accès à toutes informations ou documents relatifs à leur prise en charge.
- **Question du secret professionnel et du partage d'informations à caractère secret.** En vue de la rédaction d'un écrit professionnel, doivent être sélectionnées uniquement les informations nécessaires et pertinentes. Il faut être attentif à ce qui relève de l'intimité de la personne. De même, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale établit la confidentialité des informations concernant les usagers.
- **Question de la subjectivité liée à la relation avec l'utilisateur.** Comment rendre compte de manière neutre et objective d'éléments qui ne le sont pas?

Faisant suite au diagnostic établi, un groupe de travail s'est réuni en mai 2017 afin de présenter les constats effectués, d'en débattre et de définir un plan d'action pour la fédération.

Au cours des échanges un focus a été mis sur différents éléments, à savoir :

- **Présenter les potentialités de la personne :** Les écrits donnent parfois une vision misérabiliste de la personne accompagnée. L'accent est alors mis sur les difficultés, les besoins, les faiblesses. Toutefois, pour la mise en avant de l'humanité de la personne, il est primordial de faire apparaître ses potentialités, ses forces, son projet, ses attentes etc.
- **Co-écrire avec la personne accompagnée :** le passage par l'écriture est un outil de l'accompagnement et non pas un aspect administratif du travail.

Construire l'écrit avec la personne accompagnée lui permet de formuler ses attentes, de réfléchir à sa situation, peut ouvrir un dialogue avec le travailleur social

La personne concernée a le droit de ne pas vouloir donner ou faire figurer certaines informations.



La participation de la personne accompagnée permet aussi de réduire les orientations inadaptées.

- **Respecter les temporalités des différents acteurs** : la temporalité de la personne accompagnée ainsi que celle de l'institution.  
Prendre le temps peut permettre de réduire les écarts entre les discours recueillis et la réalité de la situation ; cela bien qu'il y ait toujours un écart entre l'évaluation sociale, l'accueil de la personne et ce qu'elle met en place au cours de l'accompagnement (induit par ce qui se joue dans la relation)
- **Prendre en compte la subjectivité inhérente à la relation d'aide.** Qu'en faire lors du passage à l'écrit ? Comment permettre une prise de recul, de distance ? L'introduction d'un tiers peut être une réponse (chef de service, collègue, etc.)
- **Evoquer les éléments concernant la santé** : il est difficile d'évoquer des éléments en lien avec la santé (secret professionnel/secret médical). Pour autant, quand la pathologie a un impact sur la capacité de la personne à occuper un logement, à intégrer un dispositif, il est nécessaire de le faire apparaître.

Ainsi, la Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF organisera, au premier semestre 2018, une journée régionale sur le thème des écrits professionnels comme outil de l'accompagnement social, en lien avec Dignité et le CRPA.

Seront invités aussi bien les directions que les TS. Organisation de temps en ateliers autour de thématiques. ●

## Les 2 ans du Pacte parisien



Le 18 février 2015 était signé le **Pacte parisien de lutte contre la Grande Exclusion**. Mise sur le devant de la scène suite à la mobilisation d'acteurs associatifs, la lutte contre l'exclusion à Paris a été déclarée « Grande cause de la mandature » par Anne Hidalgo, maire de la capitale. Une méthodologie inédite s'est mise en œuvre pour travailler collectivement à la réinsertion sociale des publics les plus exclus, par l'élaboration de 106 mesures à décliner sur l'ensemble de la mandature.

**L'élaboration du Pacte a réuni un nombre important d'acteurs** : plus de 500 participants : associations, Ville de Paris et mairies d'arrondissement, Etat, entreprises, CAF, personnes accueillies, RATP, SNCF, ARS, AP-HP, CPAM, Pôle Emploi... se sont réunis autour d'un **diagnostic partagé**. Leur concertation a permis de réaffirmer collectivement des principes forts (dignité des conditions d'accueil, continuité de la prise en charge, expression des personnes, parcours de réinsertion...) et de permettre l'engagement de chacun autour d'un **partenariat** pluriannuel.

Les mesures d'intervention du Pacte s'articulent autour de trois axes :

- ▶ **Prévenir** l'arrivée dans la rue
- ▶ **Intervenir** auprès des personnes vivant à la rue
- ▶ **Insérer** durablement pour permettre la sortie de rue

Elles actionnent des leviers variés : accès aux droits, santé, emploi, accompagnement social, hébergement... afin de valoriser le décloisonnement et la transversalité des politiques publiques de solidarité dans les approches des publics précaires.

Deux ans après la signature du Pacte, un temps de bilan à mi-parcours a été dressé collectivement. Plusieurs actions ont été déployées :

- Maraude pluridisciplinaire portée par Aux Captifs, la Libération, composée d'un travailleur social et de deux psychologues pour aller à la rencontre des grand.e.s exclu.e.s présentant des troubles de la santé mentale;
- Permanences juridiques au sein des accueils de jour parisien (espaces solidarité insertion) ;
- Réforme de la coordination des maraudes ;
- Test autour du référent de parcours ;
- Prévention des expulsions pour les habitant.e.s de logements sociaux présentant des troubles de la santé mentale ;
- Etc.

Le déroulement du Pacte s'appuie sur une **gouvernance partenariale** au travers d'une démarche participative, transversale et territorialisée, avec les personnes concernées, les acteurs des secteurs mobilisés et les habitant.e.s. La FAS IdF est associée à ces temps de rencontre et de travail autour des actions du Pacte. Nous regrettons cependant l'espacement de ces réunions et avons porté la nécessité de points plus réguliers pour évaluer les avancées des actions prévues auprès de la Ville de Paris.

Deux ans après l'élaboration du Pacte, des avancées ont donc été constatées en matière de connaissance des publics, de dialogue inter-secteurs et de partage d'informations. Néanmoins, **les partenaires sont aujourd'hui confrontés à l'augmentation de la précarité et de la précarisation de la société, en dépit des projets mis en œuvre pour l'endiguer**. Il s'agira, en 2018, de réfléchir collectivement à de nouvelles actions, ancrées dans les réalités de chaque territoire, pour faire face à ces difficultés. ●



• • • •

## • 10 ans de l'équipe Bociek | association Charonne

**En décembre 2017, la Fédération a participé au colloque de l'équipe Bociek « Après 10 ans de travail avec «Ces gens-là» » / association Charonne.**

Pour mémoire, Bociek est une **équipe mobile bilingue** dont l'expertise est reconnue à la fois dans le domaine de l'**accompagnement psychosocial** et dans celui de la **médiation linguistique et culturelle**. C'est une capacité à créer un espace tiers entre la personne accueillie et le professionnel (son institution) mais aussi à nouer partenariats et maillage territorial avec des acteurs variés. Ceux-ci sont à l'image des participants du colloque (plus de 130 présents) : contribuant à l'accueil, à l'hébergement et aux projets de vie du public suivi ; salariés, bénévoles ou étudiants ; issus des champs social et médico-social, de la santé ou du droit, des milieux associatifs ou institutionnels. C'est également un engagement envers les **migrants originaires des pays de l'Est** (Pologne, Roumanie, Bulgarie, pays de l'ex URSS) dont la majorité d'entre eux est en situation précaire et souvent sans abri (plus de 60%). Le suivi assuré a été important depuis 2007, sachant que la file active est actuellement de 500 personnes, qu'elle se renouvelle au trois-quarts chaque année tandis que la demande augmente constamment.

L'organisation du programme autour de «Migration, précarité, accompagnement psycho-social» était conforme à l'esprit de Bociek : confronter les regards, garder un volet scientifique, susciter le débat pour construire ensemble. Jean-Philippe Horreard, délégué territorial départemental de l'ARS en Seine-Saint-Denis, témoin de la journée, indique que la création de Bociek est issue de la rencontre entre l'intuition de terrain d'Aneta Cebera, association Charonne, et l'écoute d'une administration (DDASS) ouverte à l'expérimentation. Actuellement, à travers les schémas de santé, l'ARS 93 œuvre pour l'accès aux soins des populations en errance dans une logique de parcours et de droit commun.

La démarche Bociek se nourrit des **apports scientifiques**, ce dont attestait l'exposé sur «La parole réfugiée - regards sur nos dispositifs» d'Olivier Douville, maître de conférences des Universités, Laboratoire CRPMS (Université Paris Diderot), EPS de Ville Evrard. Il a été question : de l'errance et de la déserrance du migrant ; des ruptures dans son rapport au temps («difficulté à voir passer les heures qui passent») et à l'espace qui se referme sur lui ; de l'offre de parole qui permet un travail pour sortir de la honte (celle du survivant face à l'absurdité de sa vie), pour se reconstruire une identité et une confiance tandis que l'on a été condamné pour ce que l'on est (du fait de sa naissance) et non pour ce que l'on a fait (son acte). La situation des Mineurs non accompagnés (MNA) devient très préoccupante. Autres constats : être soignant c'est un engagement ; importance d'aller vers le public là où il se trouve (hors les murs). ●



# Forma- tions.

## Mobiliser de nouvelles sources de financements pour soutenir son projet SIAE

- 2 sessions.

### Objectifs de la formation :

- Maîtriser les éléments de base constituant la stratégie de développement de financements privés (Fondation, mécénat, appel public à la générosité)
- Mieux appréhender les caractéristiques des bailleurs privés (fondation, entreprise, particulier), leurs contraintes et leurs intérêts afin d'adapter sa demande de financements au plus près de leurs attentes et enjeux
- Acquérir les outils méthodologiques de la prospection - demande - suivi des financements
- Maîtriser le cadre juridique et fiscal de la collecte de fonds privés, les risques et les opportunités

## Bien démarrer sa fonction de référent sécurité

- 2 sessions.

### Objectifs de la formation :

- Établir un état des lieux du management de la prévention
- Savoir repérer les actions prioritaires à mener
- Savoir élaborer et animer le projet de prévention en concertation avec les acteurs concernés.

## Evaluer et attester les compétences des salariés en insertion

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

- La participation à cette formation permettra à l'équipe/aux permanents des SIAE de maîtriser une démarche d'évaluation des compétences des salariés en insertion adaptée au contexte de sa SIAE et au service de la progression des salariés, avec pour finalité :
- Produire et installer des outils formalisés pour l'évaluation des salariés en insertion (référentiels d'activités, grilles d'évaluation...),
- Délivrer une attestation de compétences aux salariés en insertion

### Objectifs pédagogiques visés :

A l'issue de la formation les participants auront acquis la capacité ...

- ... de mettre en œuvre des démarches structurées d'évaluations des salariés en insertion,
- ... de formaliser une fiche d'activités et de compétences, pour une activité-support donnée,
- ... de mettre en œuvre au quotidien une démarche de recueil des informations relatives à la progression des salariés,
- ... de finaliser la démarche par la rédaction d'une attestation de compétences
- ... d'identifier et de formaliser les enjeux de coordination interne de la démarche au sein de l'équipe de permanents
- ... d'expliquer l'intérêt de l'attestation de compétences auprès du salarié en insertion et/ou des acteurs extérieurs (recruteur, conseiller de Pôle Emploi...)

- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Savoir mettre en œuvre des actions de communication
- Savoir réaliser un reporting

## Encadrants Technique IAE : piloter et suivre les objectifs de production

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

Développer des capacités à ...

- ... Utiliser les outils de gestion de projet et les adapter à leur fonctionnement
- ... Prendre les décisions organisatrices et planificatrices nécessaires en vue d'atteindre des objectifs de production (coûts, qualité, délais), tout en tenant compte des missions d'insertion de la structure
- ... Améliorer des outils de suivi de la production et assurer le reporting des activités
- ... Savoir présenter sa structure aux différents donneurs d'ordre et améliorer la relation clients par une meilleure gestion des chantiers (qualité, délais,)
- ... Comprendre la notion de charges (directes/indirectes liées à la réalisation d'un chantier,
- ... S'approprier les différentes étapes du chiffrage au devis à partir d'exemples concrets

## Droits et obligations des personnes résidentes en résidences sociales

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

- Clarifier le cadre juridique des logements-foyer et du droit des personnes résidentes en résidence sociale (généraliste, FJT et pensions de famille) : principes, contrats, statuts d'occupation, procédures
- Echanger sur l'impact de ces éléments sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement

## Mieux orienter pour accompagner l'accès à l'hébergement et au logement des salariés en insertion

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

- Analyser et clarifier sa posture d'accompagnant vis-à-vis de la problématique du logement et de l'hébergement des salariés en insertion accompagnés.
- Assurer un questionnement sur les besoins en matière d'hébergement et de logement des personnes afin de les orienter vers les partenaires les plus pertinents pour engager leurs démarches.
- Avoir un premier niveau d'informations sur les procédures et les dispositifs d'accès au logement et à l'hébergement en Ile de France afin d'apporter une information pertinente aux personnes accompagnées

## Développer des partenariats SIAE & employeurs, des actions de préparation à la validation des conditions d'embauche

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

- Expliciter les enjeux du recrutement et de l'intégration d'un salarié en insertion
- Mettre en perspective des différentes étapes (captation, analyse de poste, mise en relation et suivi...)
- Analyser sa posture en tant qu'accompagnant dans le cadre de la négociation d'une période d'immersion avec un candidat (salarié en insertion) et des salariés d'une entreprise (dirigeants, encadrants...)
- Définir une stratégie de prospection, présenter sa structure et son offre de services à une entreprise
- Mettre en œuvre ses actions prioritaires en matière de contacts avec les entreprises

## Comprendre le droit d'asile pour mieux accompagner un public migrant

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

- Acquérir une vision d'ensemble du droit d'asile en France (bases théoriques et pratiques)
- Etre en capacité d'informer et d'accompagner un demandeur d'asile dans ses démarches aux différentes étapes de la procédure : constitution du dossier de demande d'asile...
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.
- Connaître les différents moyens d'action dont disposent les migrants pour garantir leurs droits.

## Développer et promouvoir ses activités SIAE par le levier des achats socialement responsables et les clauses – optimiser ses démarches

- 1 session.

Cette formation a été effectuée dans le but de sensibiliser et mobiliser des collectivités et des donneurs d'ordres sur la mise en œuvre d'une politique d'achats socio-responsables et de renforcer le positionnement des SIAE auprès des collectivités, des autres donneurs d'ordres et des facilitateurs, pour proposer leur offre d'intervention ou déposer une candidature.

## L'accompagnement au savoir habiter "occuper son logement"

- 1 session.

### Objectifs de la formation :

- Ratibea net vel ipsam ra nobit verae num velibusci senempos venis porum fuga. Agnatur?

## Encadrant technique dans l'insertion par l'économique: les fondamentaux du métier

- 1 session.

Ces sessions ont permis aux stagiaires de développer leurs capacités à encadrer une équipe, à former les salariés en situation de production, à se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel, à identifier leur rôle et place au sein de la structure d'insertion et à gérer la production en intégrant les objectifs économiques de la structure technique.

## Développer des partenariats SIAE & employeurs sur des actions d'immersion en entreprise et des opérations de recrutement

- 1 session.

Ces sessions ont appris aux stagiaires à expliciter les enjeux du recrutement et de l'intégration d'un salarié en insertion, à en mettre en perspective les différentes étapes, à se définir en tant qu'accompagnant et à définir une stratégie de prospection auprès des entreprises.

## **Achats socio-responsables & clauses d'insertion, construire une commande adaptée aux SIAE**

- 1 session.

Cette formation a enseigné aux stagiaires à identifier les principales règles de droit et dispositions promouvant les achats socio-responsables, à connaître le secteur de l'IAE, à vérifier la faisabilité et co-construire des achats socio-responsables adaptés aux SIAE et à concevoir et formaliser l'exigence d'insertion dans les documents du marché ou d'un partenariat (subvention).

## **Droits et obligations des personnes hébergées**

- 1 session.

Cette formation a clarifié le cadre juridique de l'hébergement et du droit des personnes hébergées (principes, contrats, statuts d'occupation, procédures) et a permis aux stagiaires d'échanger sur l'impact de ces éléments sur les pratiques et outils utilisés en matière d'accompagnement.

## **Mettre en œuvre les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) en ACI**

- 1 session.

Les participants à cette formation ont appris à maîtriser le régime juridique de la mise en place des élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise, à gérer les marges d'action pour adapter la représentation des salariés au fonctionnement des ACI, en veillant à sécuriser la démarche pour l'employeur.

## **Mieux accompagner les personnes en situation de handicap dans l'IAE : les bases réglementaires et les acteurs clés**

- 1 session.

Cette formation a enseigné aux stagiaires le cadre législatif et réglementaire en matière d'emploi et de formation des personnes handicapées, et leur a ainsi permis d'appréhender les situations de handicap et d'invalidité du point de vue du travail et d'identifier les ressources mobilisables pour faciliter l'intégration et l'insertion d'un travailleur handicapé.

## **Sauveteur secouriste au travail**

- 4 sessions.

Cette formation a permis aux stagiaires d'acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour examiner et prévenir une situation de danger ainsi que pour protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle.



# Accès aux droits

## • • • • • **Prise de contact avec la CAF 75 et continuité des rencontres autour de l'accès aux droits**

La reconnaissance et l'effectivité des droits des personnes que nous accueillons est un préalable à tout projet d'insertion.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité d'Ile-de-France travaille donc depuis plusieurs années au rapprochement entre associations et organismes d'accès aux droits dans le but de faciliter la prise en charge des personnes accueillies. Cela s'est notamment matérialisé à Paris par l'organisation de rencontres avec la CPAM 75 pour les travailleurs sociaux destinées à favoriser les échanges et lever les blocages rencontrés par ces derniers. Une réunion a d'ailleurs été organisée en avril 2017.

Les partenaires parisiens ont exprimé le besoin d'échanges avec la CAF 75. Un rendez-vous fructueux avec les responsables de l'Action Sociale a donc eu lieu en octobre 2017 afin de mieux connaître le fonctionnement de la Caisse et d'identifier des modalités de partenariat avec la Fédération.

La CAF 75 a pu nous informer de son action notamment sur :

- **La dématérialisation** : face à l'inquiétude des associations quant à la diminution des accueils physiques et leur demande d'avoir la possibilité d'être en contact avec des agents (pas uniquement par voie numérique), la CAF a rappelé son souhait d'avoir en complémentarité un espace d'accueil numérique, un lieu de premier accueil physique et un accueil sur rendez-vous. Une réflexion avec les allocataires était alors en cours pour améliorer la qualité de l'accueil ;
- **La prévention des expulsions** : une interface associative devrait être mise en place dans les centres de gestion ;
- **Le lien aux associations** : la CAF envisage de travailler avec des relais sociaux de proximité accueillant du public pour informer et orienter sur ses procédures. A partir de 2018, des chargés d'accès aux droits seront présents dans les centres de gestion parisiens. Ils auront un rôle de pédagogie et d'information des partenaires, en interne auprès des intervenants sociaux de la CAF mais aussi auprès de la Ville et des associations.

La CAF 75 a affirmé que les publics hébergés et à la rue font l'objet d'une attention particulière de sa part. Des réunions entre la Caisse et les associations devraient être organisées en lien avec la Fédération à partir de 2018. ●

## • • • • • **La domiciliation : interpellations de la Ville de Paris et de l'UT-DRIHL de Paris**

L'année 2017 a été marquée par une **dégradation des conditions d'accès à une domiciliation** pour les personnes le nécessitant à Paris. En effet, la Fédération a été alertée par les associations sur leur état de saturation liée à une augmentation de la grande précarité à Paris, à un manque de structures domiciliataires et surtout à l'arrêt de toute nouvelle domiciliation par la Permanence sociale d'accueil (PSA) Bastille depuis novembre 2016.

Afin de répondre aux demandes de ces adhérents, la Fédération a organisé un groupe de travail avec quelques porteurs de domiciliation en mai 2017. Dom'Asile, le Secours Catholique, Solidarité Jean Merlin et Aurore y étaient présents.

Cette rencontre a donné lieu à :

- une préparation collective du comité de pilotage du schéma de la domiciliation parisien de juin 2018 ;
- une proposition de courriers d'interpellation à la Ville de Paris et à l'UT-DRIHL 75.

Ces lettres, envoyées en juin, **revenaient sur les problèmes récurrents rencontrés par les personnes pour accéder à une domiciliation** :

- le manque de structures pour répondre à la demande existante, et la nécessité que la PSA reprenne en charge son obligation de domicilier ;
- le manque de moyens des structures domiciliataires pour exercer leur mission ;
- le refus des PSA de domicilier les personnes en situation administrative précaire ;
- le besoin de formation des personnes assurant des services de domiciliation ;
- la nécessité de mettre en place une gouvernance incluant toutes les structures domiciliataires.

Ces demandes ont été partiellement entendues par les autorités. Ainsi, la Ville de Paris a annoncé qu'un nouveau local de domiciliation pour les PSA serait ouvert et que les personnes « sans-papiers » y seraient aussi domiciliées. L'UT-DRIHL 75 réfléchit, quant à elle, à l'organisation d'une concertation élargie en 2018.

La Fédération reste cependant vigilante et mobilisée face aux manques et difficultés qui sont encore à constater et se traduisent par un nonaccès aux droits de fait pour des milliers de personnes. ●

• • • •

## • **Partenariat avec Pôle Emploi à Paris pour favoriser l'accès au service public de l'emploi**

L'accès à l'accompagnement et aux services proposés dans le cadre du Service Public de l'Emploi (SPE) demeure compliqué pour une partie des publics accompagnés au sein du réseau. Ces difficultés peuvent être dues au manque de compréhension concernant les démarches et les obligations administratives, aux problèmes d'accessibilité des outils mis en place dans le cadre de la dématérialisation, et parfois également à une certaine défiance par rapport à l'institution.

Les associations d'insertion jouent un rôle important de sensibilisation et de soutien des personnes afin qu'elles se saisissent des outils disponibles dans le droit commun. L'inscription et le suivi par pôle emploi restent un incontournable afin de pouvoir bénéficier de prestations d'accompagnement et de nombreux dispositifs emploi / formation. Dans le cadre de la Grande Cause à Paris, la fédération développe un partenariat avec Pôle Emploi afin de favoriser l'accès aux droits et aux services des agences Pôle Emploi des personnes en recherche d'emploi accompagnées dans le réseau. Dans ce cadre, la fédération dispose d'un **interlocuteur privilégié** à la Direction territoriale Paris. Ce correspondant peut être sollicité afin de faire le point sur des blocages administratifs touchant certains dossiers (indemnités, radiations, etc...).

Ce partenariat a également permis d'**organiser trois sessions d'une demi-journée pour informer et sensibiliser les travailleurs sociaux sur le processus de dématérialisation des services aux demandeurs d'emploi**. Ces demi-journées se sont tenues les 30 mars, 23 juin et le 29 septembre. Une vingtaine de professionnels du réseau ont ainsi pu se former aux outils numériques disponibles sur pole-emploi.fr. Les interventions proposées ont permis aux participants de mieux accompagner les personnes dans leurs démarches de recherche d'emploi. Néanmoins, le problème de l'accès à ces outils pour les personnes rencontrant des problèmes de maîtrise des savoirs de base et/ou de l'outil informatique a été pointé. Ces difficultés, dont la prise en charge ne peut pas être assurée par Pôle emploi seul, sont soulevées régulièrement par les associations d'insertion. Une démarche « Inclusion numérique à Paris » est en cours pour faire émerger une offre renforcée et coordonnée sur le territoire afin de mieux prendre en charge ces difficultés. ●



## Le lancement de la boucle d'informations élargies aux structures d'Ile-de-France

Depuis 2016, une **boucle d'informations** pour les acteurs de terrains a été mise en place par la mission Précarité Paris. Elle vise à diffuser à l'ensemble des intervenant.e.s sociaux.ales (travailleurs.euses sociaux.ales, chef.fe.s de service, bénévoles...) auprès des personnes en situation de grande précarité à Paris des informations de tous types : organisation d'événements, ouverture de structures, consultations publiques... Cela permet de transmettre aisément des actualités pertinentes pour le travail quotidien fourni par ces équipes, de faciliter le lien entre structures ainsi que de décloisonner les secteurs en donnant à voir des événements qui ne sont pas forcément uniquement focalisés sur la grande exclusion, mais qui peuvent être néanmoins intéressants pour tous les publics.

En 2017, la mission a choisi de donner un élan régional à cette chaîne d'information en intégrant les structures (maraudes, accueils de jour, hébergement, services sociaux...) hors Paris, afin que toutes les personnes accueillies et accompagnées, où qu'elles soient, puissent se voir proposer les mêmes opportunités. ●



## Réflexions, échanges et positionnement sur la santé des migrant.e.s

Le groupe de travail « migrants » de la Fédération IdF, rassemblant les associations impliquées dans la gestion des centres d'hébergement d'urgence pour migrants franciliens, a largement exprimé au cours de l'année 2017 les difficultés rencontrées par les équipes dans l'accompagnement en santé du public accueilli.

En conséquence, le positionnement politique élaboré sur le dispositif francilien d'accueil des migrant.e.s sous la forme du Vade-mecum des gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) amendé, a inclus les constats et revendications de la Fédération sur la question de l'accès à la santé des migrants.

En complément, **la FAS Ile-de-France a organisé le 12 juillet 2017 une réunion d'information et d'échanges sur la question de l'accès des personnes migrantes aux soins et aux droits en santé**, avec l'objectif d'outiller les équipes en charge de l'accompagnement social des personnes par la présentation des outils, dispositifs et acteurs existants.

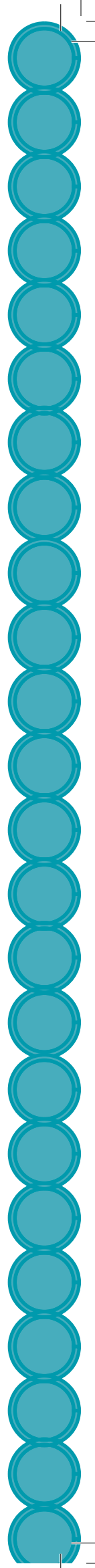
Cette réunion d'information a été marquée par la participation d'une grande diversité d'intervenants.

Ainsi l'ARS Ile-de-France a pu présenter le « circuit santé » de droit commun pour les migrant.e.s, et les outils et procédures élaborés au profit des structures d'hébergement accueillant des migrant.e.s.

Le Samusocial de Paris, Médecins du Monde et Emmaüs solidarité ont également pu restituer le travail réalisé au sein du pôle santé du centre de premier accueil (CPA) des personnes migrantes primo-arrivantes situé à la Porte de la Chapelle à Paris, et présenter les outils et procédures développés dans ce cadre pour favoriser l'accès à la santé des migrant.e.s.

Enfin, le centre Minkowska, le centre Primo Levi et le Comede sont intervenus pour présenter leurs actions et leur fonctionnement, en tant que professionnels de la santé et du soin spécialisés dans l'accueil d'un public migrant.

Cette demi-journée, qui a réuni une quarantaine de participants, a permis des échanges riches entre acteurs qui ont fait émerger de nombreuses pistes de réflexion pour améliorer l'accès à la santé des personnes migrantes. ●



• • • •

## • **Droits des hébergés : interventions et enquête sur les sanctions et fins de prise en charge**

### Les suites du Manuel « Droits et obligations des personnes hébergées »

Pour rappel, le Manuel a été édité en septembre 2016 et largement diffusé depuis cette date, en version papier et via le site Internet de la Fédération. A ce jour, **650 exemplaires ont été distribués**.

La parution du Manuel a suscité une dynamique autour de ces enjeux, et plusieurs associations nous ont contacté pour venir le présenter et échanger avec les équipes. En 2017, nous sommes intervenus lors d'une journée organisée par **Emmaüs France (14/12) – branche communautés**. En effet, des questions émergeaient dans le réseau quant aux droits et obligations des personnes, du fait du statut très particulier des OACAS (Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire).

Par ailleurs, nous avons été sollicités par deux CRPA (Conseil représentatif des personnes accueillies et accompagnées) : celui d'Ile-de-France et celui de Nouvelle-Aquitaine.

#### **CRPA Ile-de-France : 27/04/17**

Le CRPA a consacré une partie de sa réunion plénière à la question des contrats de séjour en CHRS. L'objectif était, après une intervention de cadrage de la Fondation Armée du Salut, que les personnes accompagnées (et les travailleurs sociaux présents) donnent leur avis sur ces contrats, et fassent des propositions d'évolution. La FAS est intervenue en complément de la FADS sur le cadre légal, et a présenté le Manuel. Celui-ci a suscité un grand intérêt parmi les participants.

Les échanges ont été très intéressants, ils ont notamment permis de faire ressortir l'angoisse vécue par les personnes accueillies quant à la durée limitée des contrats (en général 6 mois), qui leur fait craindre une remise à la rue à l'échéance, malgré la possibilité du renouvellement.

Les 3 propositions retenues ont été les suivantes :

- Retravailler la forme du contrat : synthétique, court, simplifié et traduit
- Le personnaliser : ne pas l'imposer, l'élaborer ensemble
- Allonger la durée initiale à 2 ans, avec évaluation tous les 6 mois

#### **CRPA Nouvelle Aquitaine: 27/06/17**

La demande du CRPA portait sur une intervention globale sur la loi de 2002-2 et les droits et obligations des personnes. La Fédération Ile-de-France est intervenue en complément de la juriste du siège, pour présenter le Manuel et participer aux échanges.

### Réalisation d'une enquête sur pratiques des gestionnaires en matière de réponses au non-respect des contrats et règlements

Dans les suites du Manuel, la question des fins de prise en charge est apparue comme centrale dans les préoccupations des adhérents. Celle-ci est abordée dans le Manuel, avec des recommandations, mais nous avons souhaité approfondir ce thème pour mieux comprendre les enjeux des acteurs de terrain et tenter d'y répondre.

Au-delà de la fin de prise en charge, qui n'intervient en principe qu'en bout de chaîne (et dans un petit nombre de cas), après de nombreuses tentatives de médiation, il nous a paru plus pertinent de travailler sur l'ensemble des réponses données par les gestionnaires au non-respect des contrats et règlements, voire même sur la manière dont étaient présentés et travaillés ces outils.

L'enquête vise ainsi à :

- Recenser les difficultés auxquelles sont confrontés les gestionnaires d'établissements et les travailleurs sociaux,
- Comprendre de quelles manières sont abordées et gérées les réponses liées au non-respect des contrats et règlements, mais également les fins de prises en charge
- Capitaliser les pratiques existantes quant à la prévention des fins de prise en charge.

L'étude se fonde sur plusieurs sources :

- L'analyse des contrats de séjour et de règlements de fonctionnement (22 contrats de séjour type et 15 règlements de fonctionnement),
- Dix entretiens menés auprès d'associations adhérentes, entre mars et mai 2017,
- Les retours d'expériences lors des formations « Droits et Obligations des Personnes Hébergées » dispensées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France depuis 2012.

*NB : l'étude n'a pas inclus les nouveaux types de structures dédiées aux publics migrants (CHU-Migrants, CAES, etc.) qui sont de création récente et ont un statut particulier, et pour lesquels la Fédération plaide pour une réintégration au droit commun de l'hébergement ou de l'asile.*

Elle sera finalisée et diffusée en 2018. ●

## Comité de veille DALO

En 2017, sept comités de veille étaient pleinement actifs : dans tous les départements sauf le 95.

La FAS IdF participe à ceux de Paris, 93, 94, et 77 (et plus ponctuellement 91). En tout en 2017, la FAS IDF a co-animé **12 réunions** des comités.

Des sujets transversaux ont été abordés dans tous les comités :

- Loi Egalité-Citoyenneté
- Travail sur le projet d'instruction DALO
- Action inter-associative pour les 10 ans du DALO
- Ateliers DALO du CRHH
- Principales jurisprudences

Par ailleurs, sont régulièrement abordés le fonctionnement de la COMED, les difficultés de relogement, l'AVDL, etc. Les réunions sont aussi l'occasion d'inviter des partenaires pour échanger : UT-Drihl/DDCS, AORIF/bailleurs sociaux, SIAO...

**L'activité de lobbying consiste également à interpeller/rencontrer les services de l'Etat et Président.e.s de COMED.** Ainsi, la FAS a participé à une rencontre avec l'UT-Drihl 94 le 6 juillet. La rencontre a permis de poursuivre le dialogue, mais les mises en œuvre concrètes sont à suivre.

**La rencontre régionale** annuelle ne s'est pas tenue en 2017, mais début 2018 (23/01). Elle a réuni 56 participants. Déroulé :

- Les actualités nationales et régionales (circulaire DALO, nouvelle version du Guide des bonnes pratiques des COMED)
- Intervention du service Accès au Logement et Prévention des Expulsions de la DRIHL sur deux sujets :
  - Les conclusions des ateliers DALO du CRHH et la stratégie de la DRIHL pour augmenter les relogements des ménages DALO
  - Les mesures pour améliorer l'AVDL en direction des ménages DALO
- Témoignages de membres des 7 comités de veille départementaux sur les apports de ces comités et les pistes de développement



## Un groupe de travail des SIAO sur le logement

La Fédération a organisé deux rencontres des SIAO franciliens sur le thème de l'accès au logement :

### ● Le 22 février : le rôle des SIAO en matière d'accès au logement, avec pour objectifs de :

- Faire le point sur les pratiques des SIAO en matière d'accès au logement social et les difficultés rencontrées
- Identifier les points de convergence et d'harmonisation souhaités en vue de garantir une équité en IdF, et les points sur lesquels chaque SIAO souhaite conserver son fonctionnement
- Echanger avec l'AORIF sur les rapprochements/coopérations des SIAO avec les bailleurs sociaux

Le conseiller technique de l'AORIF sur les politiques sociales était donc invité à participer. Il a été acté de **poursuivre un espace de travail et d'échanges FAS IdF / Aorif / SIAO**, pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux de chacun.

Le deuxième temps de la réunion a porté sur le socle minimal partagé par les SIAO en matière d'accès au logement. La notion de ménage « prêt au logement » a également fait l'objet de nombreux échanges.

En effet, les SIAO ont des approches et pratiques différentes, mais nous avons pu identifier des actions réalisées par tous :

- Ils recensent a minima les ménages hébergés dans les structures d'hébergement financées par l'Etat et vérifient :
  - la concordance entre le dossier transmis et les informations inscrites dans le SNE, avec le cas échéant un renvoi vers les travailleurs sociaux référents pour une mise à jour
  - la complétude du dossier (pièces administratives réglementaires et documents justificatifs de la situation)
- Et inscrivent dans Syplo les ménages dont le dossier est complet et concordant.

Par ailleurs, ils souhaitent mettre en place ou poursuivre/ renforcer quand il existe le volet formation des travailleurs sociaux : temps de formation, outillage sur l'accès au logement.

Ils considèrent que ce sont les travailleurs sociaux qui suivent les ménages qui sont responsables de la demande de logement et de l'évaluation de la situation.

### ● Le 9 octobre : présentation par l'AORIF de la réforme des attributions avec le loi Egalité/Citoyenneté

Les échanges ont porté sur les publics prioritaires, le pilotage des attributions à l'échelle intercommunale, les CIL, etc.

Ces temps d'échanges sont à renouveler en 2018. ●



# Coordination d'acteurs & Partenariats

••••  
• **Journée nationale IAE restauration en région Ile-de-France**



La FAS IDF s'était portée candidate auprès du siège pour l'organisation d'une journée nationale IAE en région sur la filière de la restauration. Notre candidature ayant été retenue, la Fédération des Acteurs de la Solidarité et l'association régionale Ile-de-France ont co-organisé Le 12 décembre 2017 cette journée d'échanges sur la restauration dédiée aux acteurs de l'IAE. La journée s'est tenue dans les locaux d'un adhérent, porteur d'un chantier d'insertion restauration, qui nous a ouvert ses portes pour l'occasion.

Ce sont plus de **50 adhérents et partenaires** qui se sont retrouvés, avec une forte participation des structures franciliennes. Cette journée a permis aux participants de partager sur les grands enjeux de la filière tels que l'agrément sanitaire, la formation professionnelle,

la coopération économique et la tarification... avec le soutien d'expertises des membres du réseau et la participation d'intervenants extérieurs.

Les projets innovants présentés dans le cadre de cette journée reflétaient toute la richesse et la diversité que l'on retrouve au sein du réseau dans les différentes régions (aide alimentaire, food-trucks, partenariats avec les entreprises du secteur, etc.). Les participants ont pu s'en inspirer pour améliorer leurs pratiques.

Cette première expérience d'une journée IAE dédiée à un secteur d'activité a confirmé la pertinence de cette approche, et a été largement plébiscitée par les acteurs. Nous envisageons de reproduire la démarche sur d'autres filières d'activités. ●



## • • • • • **Accompagner les partenariats avec les employeurs pour renforcer les parcours d'insertion**

En 2017, La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a amplifié son action d'accompagnement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique pour soutenir le développement des partenariats avec les employeurs.

Les objectifs de cette action sont de :

- ▶ **Informer** les SIAE sur certains métiers et certaines filières pouvant proposer des débouchés professionnels aux personnes en parcours,
- ▶ **Professionaliser et outiller** les SIAE et les employeurs sur le montage d'actions de développement de compétences et/ou de recrutement,
- ▶ **Prospecter** des entreprises et accompagner la mise en réseau des structures d'insertion pour pérenniser les collaborations

Ces démarches sont menées en partenariat avec les autres réseaux IAE membres du GRAFIE.

Deux secteurs professionnels ont été particulièrement investis cette année : la filière des **espaces verts** et le secteur du **transport logistique**.

Si des liens existaient déjà avec la filière du paysage, l'année 2017 a permis d'amplifier considérablement les coopérations avec le syndicat d'employeurs (UNEP IDF) pour promouvoir les SIAE en tant partenaire pour trouver des candidats sur les postes d'ouvrier paysagiste. La participation de l'inter-réseaux IAE, coordonnée par la FAS IDF, à deux événements majeurs (assemblée générale Ile-de-France de la profession et salon Jardins Jardin aux tuileries), ont permis d'accroître la visibilité de l'IAE auprès des entreprises du paysage. S'appuyant sur ce contexte favorable, la FAS IDF a ainsi pu œuvrer avec les SIAE franciliennes du secteur à valoriser des candidatures pour une centaine de salariés en fin de parcours IAE auprès d'entreprises du paysage exprimant des besoins de recrutement,

Les débouchés professionnels dans le secteur du transport logistique sont nombreux sur la région. Afin de mieux faire connaître les métiers, les conditions de travail et les modes de recrutements de ce secteur, la fédération a organisé, en partenariat avec l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport (AFT), plusieurs réunions d'information à destination des chargé(e)s d'accompagnement et des personnes en parcours d'insertion. La FAS IDF a également organisé **avec les SIAE un travail d'identification et de remontée de candidatures de salariés en fin de parcours IAE pour les positionner sur des parcours de formation et/ou de recrutement dans cette filière**. Malgré les freins identifiés (mobilité, intérim, etc.), cette initiative a confirmé le potentiel de candidatures mobilisables auprès des SIAE pour répondre à la dynamique d'emplois dans ce secteur. Plus globalement la fédération a mené un travail d'animation de réseau et de soutien aux structures à travers l'organisation de sessions de formation dédiées (novembre-décembre 2017) et par un travail d'essaimage de bonnes pratiques identifiées au sein du réseau. La fédération a ainsi animé l'atelier « partenariats SIAE/entreprises » proposé lors de la journée de l'IAE GRAFIE du 24 novembre. L'association régionale a mobilisé les SIAE sur les opportunités de rencontres entreprises proposées en Ile-de-France (job dating, Forums des métiers, odyssée des CREPI, Business ESS 78, ...).

Au total ce sont **plus de 80 SIAE franciliennes** qui ont bénéficié de ce projet. L'implication des acteurs de l'IAE franciliens démontre tout l'enjeu qu'il y a à agir pour le rapprochement avec les employeurs et confirme le besoin de mener des projets collectifs pour soutenir les structures dans ces démarches. La FAS IDF va donc poursuivre avec le GRAFIE son action sur cet axe. L'association régionale pourra s'appuyer sur l'expérimentation SEVE (Siae et Entreprises Vers l'Emploi) impulsée par le siège de la fédération, dont l'évaluation est en cours en vue d'une possible généralisation de la démarche sur la période 2018-2020. ●

## • • • • • **Forum «Exclusion et alcool»**

### **Forum «Exclusion et alcool» : lancement d'une dynamique autour de la Réduction des risques et des dommages dans le secteur de l'AHl à Paris.**

Les 3 juillet et 20 octobre 2017, la FAS-IdF a co-organisé avec plusieurs autres structures associatives et publiques un forum intitulé «**Exclusion et alcool : une autre approche est possible, une réduction des risques et des dommages nécessaire**».

**350 personnes ont participé à ces deux journées**, destinées aux acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire parisien. Ce forum visait trois objectifs.

- ▶ **Mieux connaître** les problématiques induites par les usages d'alcool chez les publics précaires et permettre un échange sur les difficultés de prise en charge de personnes avec de fortes consommations d'alcool. Un abécédaire a été l'occasion d'interroger nos propres représentations. Une autre intervention a permis de constater comment les obstacles rencontrés touchent à la fois les équipes de professionnels et les personnes elles-mêmes.
- ▶ Contribuer au **renouvellement des pratiques d'accompagnement**. Un rappel des différentes approches de la RdRD-A et de l'évolution des démarches a resitué les enjeux d'aujourd'hui. La présentation d'expérimentations ayant intégré la RdRD-A a rendu plus explicites le cheminement des équipes, le rôle du projet d'établissement et la nécessité d'articuler le travail des équipes sociales et sanitaires. Que ce soit pour «l'aller vers» ou pour «l'accueil inconditionnel» des personnes consommatrices d'alcool, il est important de se donner du temps, notamment pour pouvoir changer de paradigme. De fait, «La consommation de produits psychotropes intervient dans la vie des usagers comme une solution avant d'être un problème».
- ▶ **Initier des dynamiques de réseau** à l'échelle parisienne et permettre un décloisonnement des champs d'intervention autour de la problématique «exclusion et alcool». A cet égard, les équipes pourront s'appuyer sur les politiques publiques incitatives que les représentants de l'Etat et de la Ville de Paris n'ont pas manqué de rappeler.

Les échanges ont permis de dégager trois axes autour desquels poursuivre la démarche de rapprochement des intervenants, quels que soit leur statut. Et ce, pour faciliter l'accès des personnes à une prise en charge adaptée :

- ▶ **Poursuivre les temps de rencontre des groupes de travail inter-acteurs parisiens initiés** par les partenaires (Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques, Aux captifs, la libération,) afin de diffuser les pratiques innovantes et d'en capitaliser les acquis ;
- ▶ **Identifier les formations** existantes et les valoriser pour contribuer à la montée en compétence des différents services ;
- ▶ **Développer la dynamique de réseau à Paris**, en associant les acteurs de la RdRD aux réunions organisées par la Fédération notamment.

Le forum a démontré l'envergure des enjeux et de la tâche à mener dans le champ de la RdRD. **La Fédération souhaite s'impliquer dans les réflexions et initiatives concrètes** pour que chaque personne accompagnée puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à la singularité de sa situation. Elle contribuera notamment à soutenir la promotion de la RdRD auprès de ses adhérents et à diffuser largement le document de synthèse du forum avec l'intention de **maintenir la mobilisation de tous**. ●





## • • • • • **Groupe de travail «Culture, Sport, Loisirs» d’Ile-de-France**

**Le groupe de travail «Culture, Sport, Loisirs» d’Ile-de-France poursuit ses démarches pour faire reconnaître la place stratégique de ces activités dans la lutte contre l’exclusion.**

Quatre réunions ont eu lieu en 2017, accueillant de 15 à 20 participants, animées par la FAS IdF, en lien avec Sébastien Frutieux (association Dignité) et François Le Forestier (Aux captifs, la libération). Des principes y ont été débattus, permettant de dégager des valeurs communes et des axes méthodologiques, en particulier :

- S’appuyer sur les fondements des chartes internationales, des droits culturels et de l’éducation populaire
- Partir des ressources du territoire et garder une approche intersectorielle
- S’appuyer sur les compétences des publics et intégrer la dimension de leur «bien-être»
- Adopter une démarche de «projet», avec évaluation des impacts, et maintenir une ambition qualitative
- Travailler en réseau avec les autres associations concernées (dont Tous bénévoles, Cultures du Cœur, Résolis, Culture au Quai)

**Le partage des expériences est continu**, entre les membres du groupe d’une part, avec les structures culturelles rencontrées d’autre part (telles que l’Opéra-Comique, la Bibliothèque Nationale de France, le Grand Palais, la Philharmonie de Paris). A chaque fois, les programmes présentés confirment **les constats et les évolutions à soutenir au niveau fédéral** :

- Faire évoluer les pratiques d’accompagnement social, en considérant les activités «Culture, Sport, Loisirs» comme parties prenantes du projet d’insertion des personnes en situation d’exclusion, comme leviers de redynamisation individuelle et collective. Susciter l’envie de développer cette offre dans le champ social ;
- Inclure les activités culturelles, sportives ou de loisirs dans le projet d’établissement, pour légitimer et pérenniser les projets, pour impliquer toute l’équipe (facteurs de motivation et de décrochage) ;
- Former les professionnels et les bénévoles des structures de l’AHI à la médiation «Culture, Sport, Loisirs» ;
- Mettre en lien les acteurs du champ social et les milieux Culture/ Sport/ Loisirs (acculturation réciproque) ;
- Construire un plaidoyer pour mobiliser les politiques publiques et les actions de mécénat sur l’accès des publics précaires aux droits culturels (à partir de l’analyse des initiatives et de leurs effets).

**Pour pouvoir objectiver les pratiques et élargir leurs enseignements, nous avons engagé un travail de recueil et d’analyse en partenariat avec Resolis** (Recherche et évaluation des solutions innovantes et sociales). Nous avons signé une convention en juin dernier avec cette association, Sciences Po Paris, la Fabrique du lien social et le CNAM. Dans ce cadre, d’octobre 2017 à juin 2018, trois étudiants rencontreront une trentaine de structures retenues par la FAS-IdF, et retranscriront ces entretiens en fiches synthétiques, sous la conduite d’Agnès Chamayou, directrice programmes & développement de Resolis. Ces fiches, ciblées sur les publics précaires et représentatives de la diversité des actions, associations et territoires, seront mises en ligne sur l’observatoire de Resolis (<http://www.resolis.org/consulter-les-pratiques-locales>). Parallèlement, une grille d’analyse permettra de questionner ces réalisations puis de les comparer à d’autres initiatives franciliennes. Le Groupe de travail sera sollicité aux étapes clés du programme qui se conclura par une publication et une journée de restitution / débat début 2019. La mise en place d’outils communs, notamment pour mesurer et valoriser les bénéfices (internes / externes) des activités culturelles, sportives et de loisirs fera aussi l’objet d’un travail collectif.

**Par ailleurs, la FAS-IdF intervient sur la thématique culturelle à l’échelle parisienne selon plusieurs formats, toujours pour sensibiliser acteurs et partenaires.**

- Elle a présenté son enquête sur «Les pratiques culturelles et artistiques dans les structures d’accueil et d’hébergement » (45 structures y avaient répondu en avril 2016) lors de la plate-forme Place à la Culture / Culture et Publics fragilisés en septembre dernier (événement Culture au Quai / Ville de Paris). Une cinquantaine de personnes y était présente.



- Elle inscrit la Culture au programme des Réseaux solidarité, la première rencontre a eu lieu dans le 19<sup>e</sup> avec témoignages de Cultures du Cœur, du Centre d'hébergement Jean Quarré (Emmaüs Solidarité), du Cent-Quatre, du Pass Culture. Les participants ont manifesté leur intérêt, par leur nombre et leurs questions...
- Elle reste en lien avec la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, pour la nouvelle édition de l'Annuaire croisé des structures sociales et culturelles et pour envisager une séance d'échanges avec les équipes des bibliothèques parisiennes.

**Ainsi, d'une année à l'autre, la FAS-IdF poursuit, enrichit et ramifie le fil de son engagement en faveur des droits culturels pour tous ! ●**



## **Conseils de quartier**

**La mission «Précarité Paris» de la FAS Ile-de-France comporte une fonction de sensibilisation des publics aux réalités de la grande exclusion. A ce titre, la FAS IDF est sollicitée pour intervenir dans les Conseils de quartier.**

En 2017, à cinq reprises, la FAS Ile-de-France a participé à des réunions de Conseil de quartier. Il s'agit d'**aller auprès des riverains** pour présenter les processus de ruptures à l'œuvre dans l'exclusion, pour expliciter les réseaux d'acteurs et les dispositifs d'aide aux personnes sans-abri mais surtout pour répondre sans tabou aux questions des participants. L'intervention est conçue à deux voix, avec celle de maraudeurs ou de témoins qui incarnent une expérience de terrain.

D'entrée, la diversité des situations et des visages de la grande précarité est abordée, touchant aux représentations que chacun-e s'en fait et aux inévitables stéréotypes. Notre objectif vise en effet à **faire comprendre la complexité des systèmes de désaffiliation, des stratégies de survie des personnes à la rue et des difficultés à en sortir**. Ici, l'emploi du pluriel permet d'exprimer la singularité des parcours de rue : pas linéaires, pas homogènes, trop souvent mortels mais pas une fatalité non plus !

Face à la persistance de l'errance, les participants s'interrogent sur les moyens dédiés à la cause des sans domicile fixe et sur leur efficacité, sur les responsabilités de l'Etat et de la Collectivité parisienne. C'est pourquoi, au cours de ces séances, **nous rendons visible le travail quotidien des équipes pluridisciplinaires**, mobiles ou intervenant dans les structures d'accueil, de restauration, de soin/santé, d'hébergement/logement. Nous soulignons la complémentarité et le maillage (intersectoriel) des acteurs. Nous présentons également la journée type d'une personne à la rue afin de mieux illustrer quelles sont ses demandes et les réponses du secteur de l'AHJ - Accueil, Hébergement, Insertion. Nous donnons des exemples de réussites et de blocages sans occulter les paradoxes à l'œuvre dans le secteur, contraint de répondre à l'urgence, de s'inscrire dans le temps long de la remobilisation / insertion de la personne, de faire avec des moyens fluctuants. Chiffres et cartes viennent aussi illustrer la pression parisienne et l'investissement des professionnels comme des bénévoles.

Si le nombre des partenaires signataires du Pacte parisien de Lutte contre la grande exclusion constitue une réponse institutionnelle, **le rôle du riverain citoyen a sa «juste place» pour faire vivre la solidarité au quotidien**. De fait, les participants expriment rapidement leur envie d'agir et les obstacles qui les freinent. Comment venir en aide aux personnes sans abri ? Comment dépasser sa culpabilité, son impuissance ou sa colère ? Nos conseils sont simples : rester soi-même, sourire, dire bonjour..... et pour aller plus loin, rejoindre une association pour s'engager selon ses disponibilités, pour bénéficier d'une formation adaptée.

En 2018, nous resterons à l'écoute des Conseils de quartier, pour rencontrer les riverains et **encourager les initiatives citoyennes, tolérantes et bienveillantes de proximité. ●**

• • • •

## • Evolution de la mission «Précarité Paris»

### Aide alimentaire et coordination des bagageries

**Parce que l'accès à l'alimentation est un fondamental, en 2017, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France s'est investie aux côtés de la DASES sur les questions de l'aide alimentaire.**

Au printemps, afin de lancer une stratégie de l'aide alimentaire, un comité de pilotage s'est réuni avec la Ville, l'Etat et les acteurs impliqués auquel la FAS IdF a participé.

**Le sujet a été clairement posé :** l'aide alimentaire est considérée comme un service public et comme un levier possible pour initier une relation, un accompagnement vers l'insertion. Il s'agit de remettre la personne bénéficiaire au cœur du dispositif, de la considérer comme un acteur. Cette approche sociale s'élargit aussi aux questions de santé / malnutrition, de bien-être et d'éducation au goût. Elle interroge le modèle économique des acteurs (milieux associatif, de l'ESS ou entreprise), les possibilités de promouvoir l'insertion par l'activité économique.

**Un état des lieux du dispositif et les financements dédiés y ont été présentés.** Premiers constats : l'offre du secteur, les intervenants et les conditions d'accueil du public sont très diversifiés. 125 sites ont été repérés, qui proposent restauration rapide ou de rue, distribution de colis ou épicerie sociale, voire des ateliers cuisine. L'accès y est inconditionnel ou pas, journalier ou saisonnier, selon des horaires fixes ou fluctuants. Les acteurs sont nombreux, de taille variable, fortement appuyés sur le bénévolat d'où l'intérêt de redéfinir et de partager les fondamentaux, de coordonner les intervenants.

**Un programme d'ateliers** a été lancé, pour co-construire des propositions d'action d'ici décembre 2017. 4 thèmes ont été mis en débat : charte des valeurs ; situation d'urgence et renfort de l'aide estivale ; articulation avec la lutte contre le gaspillage alimentaire ; offre pour les familles en situation d'hébergement hôtelier.

**Ces réunions ont été l'occasion d'exprimer des souhaits concrets, largement soutenus par la FAS IdF :** adapter l'offre aux besoins et pratiques des publics (multiples) ; mettre en réseau les acteurs pour favoriser la complémentarité, la continuité et la répartition territoriale de l'offre ; considérer l'ensemble du circuit, de la source à l'assiette ; optimiser les flux de distribution/ consommation ; lutter contre le gaspillage alimentaire. Autres requêtes : surmonter les contraintes parisiennes (pression du foncier, difficultés de transport/ circulation) ; anticiper sur les budgets et les évaluations des dispositifs. Autres questions récurrentes : quelle participation des personnes accueillies ? Quelles mutualisations possibles ? Quels soutiens dans la durée ?

**Fort de ces réflexions, le thème de l'Aide alimentaire a été abordé en 2017 dans les réunions des Réseaux solidarité des 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.** Portées en équipe par la FAS IdF, avec la mairie d'arrondissement, la Direction sociale de territoire concernée et la DASES, ces rencontres ont permis de présenter les intervenants de terrain, leurs cadre et méthode de travail, de donner des informations pratiques aux participants. Ces derniers sont en effet en contact avec le public en grande exclusion : maraudes, accueils de jour, centres d'hébergement, bénévoles et professionnels des associations, sections locales des services sociaux parisiens ou autres acteurs concernés (hôpitaux, centres de santé, etc). Il y a donc **un intérêt commun à mieux se connaître pour mieux se repérer et pouvoir orienter les personnes vers les structures et les types d'aide adaptés à leurs profils / besoins.** A cette fin, des fiches structures seront renseignées, l'état des lieux parisien sera actualisé périodiquement. Autres prolongements possibles : renforcer les liens de voisinage, envisager des projets communs.

En 2018, une 2<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage stratégique fera le point sur les axes d'intervention et les moyens. Déjà, un appel à projet a été lancé pour étudier plus finement les besoins, pour préconiser des pistes d'adaptation de l'offre existante.

**La FAS IdF reste mobilisée car ce chantier pluriannuel risque de devenir de plus en plus prégnant** au vu du contexte actuel de réduction budgétaire et de diminution des prix des places d'hébergement. Gageons que les initiatives visant à faciliter et valoriser les logiques de réseau de proximité seront toujours encouragées au bénéfice des personnes démunies !

**A l'automne, la DASES et la FAS IdF ont proposé une réunion de coordination aux bagageries parisiennes.**

Cette 1<sup>ère</sup> rencontre s'inscrit dans la **logique de soutien de la Ville de Paris** à l'égard des bagageries (mise à disposition de locaux, subvention de fonctionnement attribuée au loyer). Elle s'appuie sur **l'expertise de la FAS IdF** dans ce domaine qui accompagne à la demande les projets de création ou d'évolution des bagageries, met en lien les structures à travers visites de terrain, recensement et analyse du fonctionnement des bagageries.



**Les bagageries sont d'abord des lieux de stockage** qui permettent à leur public d'effectuer leurs déplacements et démarches tout en mettant à l'abri - et en sécurité - leurs effets personnels ; contribuant à réduire la stigmatisation des personnes à la rue. **Elles sont aussi des lieux d'accueil et de détente, porteurs de lien social, portés par un projet associatif.** Outre les casiers individuels, d'autres propositions peuvent être faites aux personnes accueillies : collations, accès ordinateurs/ internet et branchements électriques, espace wc-toilette-change, coin livres/journaux (selon la configuration des lieux). Ces lieux représentent de fait l'un des maillons du projet d'insertion de la personne en errance et s'intègrent à un maillage territorial d'acteurs. Aujourd'hui, **Paris compte 7 bagageries** portées par des associations. Les bagageries fonctionnent avec des bénévoles, seule la bagagerie Antigél s'appuie sur une coordinatrice socio-culturelle salariée vu son programme d'activités.

Dans ce contexte, il semblait opportun de **proposer aux équipes des bagageries un espace de rencontre régulier et formalisé, co animé par la DASES et la FAS IdF.** Le propos : permettre aux bagageries de mieux se connaître, d'échanger expériences et bonnes pratiques, de se mettre en réseau. Il s'agit de partager les questionnements de chacun-e pour faire évoluer son projet le cas échéant (recherche d'amélioration continue), pour éclairer les porteurs de projet en leur permettant de s'appuyer sur l'expérience des autres (construire un espace ressource). Ainsi, en novembre dernier, après un tour de table, les échanges se sont organisés autour des 3 thèmes proposés par les équipes des bagageries :

Quelle place la bagagerie a-t-elle dans les parcours de sortie de rue et quels partenariats vous semblent nécessaires ?

- Quels types d'accueil, de service ou d'activité proposez-vous et dans quels buts ?
- Comment répondez-vous aux nouvelles demandes de places disponibles et comment assurez-vous le suivi de l'occupation des casiers ?

D'emblée, **une écoute attentive et un esprit d'entraide** ont été constatés ainsi qu'une même motivation à partager informations, expériences et documents. Aussi la décision de se retrouver en 2018 a-t-elle été immédiate et unanime ! ●

••••

## ● **Précarité et vieillissement : plus de 150 professionnels rassemblés le 14 décembre 2017 pour relever ensemble le défi d'un accueil et d'un accompagnement dignes !**

Le 14 décembre 2017, un large panel de professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, de personnes accueillies et accompagnées, mais aussi des chercheurs, élus locaux et représentants des services de l'Etat se sont rassemblés à Paris autour de la thématique du vieillissement des personnes en situation de précarité, dans le cadre d'une journée régionale à l'initiative de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.

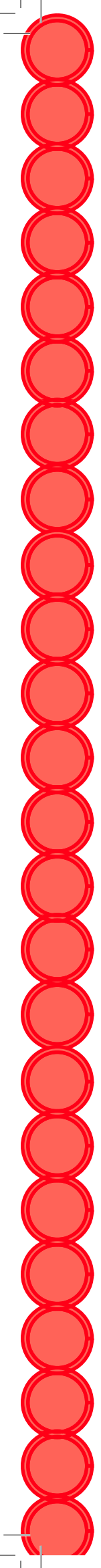
Un nombre élevé et croissant de personnes vieillissantes est accueilli dans le secteur de l'inclusion sociale<sup>1</sup> en Ile-de-France.

Si ce phénomène s'inscrit dans une tendance générale de vieillissement de la population, il est également lié aux spécificités des personnes en situation de précarité : **un long temps d'errance engendre un vieillissement prématuré dont les effets se font parfois sentir dès 45 ans, bien avant l'âge d'ouverture des dispositifs pour personnes âgées.**

Par ailleurs, la précarité de la situation administrative, l'insuffisance des ressources financières, la stigmatisation de la précarité, mais également la volonté des personnes de se maintenir dans les structures où elles résident, sont autant de facteurs qui peuvent limiter voire bloquer l'accès des personnes vieillissantes en situation de précarité aux dispositifs de droit commun pour personnes âgées.

**Ainsi, les structures d'inclusion sociale sont souvent mobilisées pour accueillir les personnes âgées en situation de précarité à défaut de solutions plus opérantes.**

<sup>1</sup> Structures d'hébergement, de logement intermédiaire (résidences sociales, pensions de familles, résidences accueil...) et structures médico-sociales assurant une coordination thérapeutique et sociale et un hébergement (LHSS, LAM, ACT).



Une enquête réalisée par la FAS IdF auprès de son réseau entre novembre 2016 et février 2017, et renseignée par 115 structures franciliennes, révèle les difficultés rencontrées par les équipes sociales dans l'accompagnement de ces personnes : freins à l'orientation vers des structures dédiées aux personnes âgées (EHPAD, résidence-autonomie...), mais aussi à la mobilisation des services d'intervention à domicile en structure d'inclusion sociale, inadaptation du bâti à la perte d'autonomie, manque de ressources internes (moyens humains, formation des équipes...) ou encore de relais avec des partenaires externes spécialisés.

Accueillir et accompagner les personnes vieillissantes en situation de précarité dans la dignité, c'est-à-dire dans le respect de leurs choix en mobilisant des solutions adaptées, relève donc d'un enjeu au croisement des secteurs social, médico-social et sanitaire.

Les bases d'une réflexion et d'un engagement communs ont été posées lors de la rencontre régionale du 14 décembre 2017, qui a permis de :

- Partager les constats sur l'accueil et l'accompagnement de personnes vieillissantes dans les structures d'inclusion sociale en Ile-de-France
- Valoriser les bonnes pratiques, les partenariats intersectoriels et les initiatives innovantes
- Réfléchir ensemble à nos pratiques et aux solutions à développer face aux situations complexes



## **Partenariat avec IDUP**

Avec la participation de l'Institut Démographique de l'Université Paris 1, l'OFPRUH a pu mener une enquête par questionnaire auprès des publics fréquentant les accueils de jour ou rencontrés par les équipes de maraudes sur le territoire de Versailles durant le mois d'octobre dans le cadre du groupe de travail « Personnes en Non Recours ».

Cette enquête vise « le public en situation de non recours à l'hébergement mais repéré par les maraudes ou les accueils de jour ». Pour ce faire, nous avons, tout au long du premier semestre de l'année 2017, travaillé avec l'IDUP à la co-écriture des questionnaires à destination des personnes rencontrées dans la rues et dans les accueils de jour.

En association avec les partenaires sur le territoire versaillais (SIAO 78, les équipes mobiles, le CCAS, le Samusocial, SOS Accueil, le Secours Catholique ainsi que les directeurs des accueils de jours sur Versailles), les étudiants de l'IDUP ont, tout au long du mois d'octobre 2017, maraudés et passés du temps dans les accueils de jour, toujours encadrés par les équipes professionnelles, afin d'administrer le questionnaire à un maximum de personnes. A l'issue de ce mois de passation, un peu plus de 150 questionnaires ont été récoltés.

Actuellement, les étudiants travaillent sur la saisie de la base de données (saisie, apurement, correction des incohérences) afin de traiter celle-ci et d'en faire ressortir des éléments d'analyse qui nous permettront d'avancer sur le sujet des personnes en non recours. Des retours d'expériences sont prévus pour courant octobre 2018.

## Le Baromètre Francilien

Fruit d'une initiative collective, la FAS-ÎdF travaille depuis l'été 2017 à la mise en place d'un Baromètre Francilien, ayant pour objectif une meilleure connaissance de l'état et de l'évolution des demandes d'hébergement faites auprès des SIAO.

Ce baromètre regroupe des indicateurs objectifs provenant de l'Urgence et de l'Insertion afin d'avoir une vision plus générale des demandes émises par les personnes et des solutions qui leur sont proposées. Le premier baromètre fournira des éléments pour la période allant du 1 juillet 2017 au 31 décembre 2017 (2nd semestre de l'année 2017). Afin de fournir ces données, les SIAO ont renseignés, à l'aide du Système d'Information SIAO et de leurs bases tierces, les indicateurs suivants :

Parmi les indicateurs relevant de l'Urgence, nous retrouvons notamment :

- Nombre de demandes d'hébergement et de prestations
- Nombre de personnes distinctes en demande
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une proposition d'hébergement (CHU, hôtel et mise à l'abri)
- Nombre de demandes non pourvues
- Ratio attributions/demandes en fonction des publics

Parmi les indicateurs relevant de l'Insertion, nous retrouvons notamment :

- Nombre de demandes ayant été faites au SIAO reçues tenant compte des actualisations
- Nombre de nouvelles personnes ayant fait une demande SIAO
- Nombre de personnes admises
- Nombre ménages en demande qui ont une demande de logement social
- Nombre de ménages inscrits sur SYPLO par le SIAO
- Rapport offre/demande : nombre d'admissions par rapport au nombre de demandes nouvelles reçues en ménages

Comme à l'accoutumée lors de ce type d'exercice, les difficultés émanant de ce baromètre se situent notamment au niveau de la précision statistique et de la possibilité pour chaque SIAO franciliens de fournir les données telles que demandées. C'est pourquoi, la deuxième édition de ce baromètre sera davantage précis et simple à remplir pour les SIAO, en tenant compte des remarques et suggestions qui ont pu être faites lors de la première édition. Ce baromètre à vocation à être renouvelé chaque semestre, afin d'avoir une tendance précise et actuelle de l'évolution des demandes d'hébergement faites auprès des SIAO et des réponses qui leur sont données.

# Participation.

••••

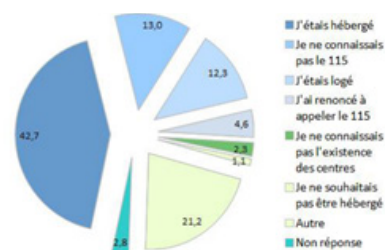
## • L'enquête une nuit donnée : mieux connaître les publics accueillis en hiver

Pour la cinquième année consécutive, la FAS IdF s'est associée à la DRIHL afin de mener l'enquête « une nuit donnée ». Celle-ci a pour objectifs d'améliorer la connaissance des différents modes d'admission, de la typologie des publics accueillis dans le dispositif hivernal, une identification des situations et des difficultés des personnes prises en charge, l'enjeu étant d'alimenter un diagnostic plus précis de cette population dont les besoins restent difficiles à cerner.

Les principales évolutions que nous pouvons constater en 2017 sont :

- Les personnes isolées constituent la majorité des personnes accueillies (62.7%) comme lors des enquêtes précédentes, mais ce pourcentage est en nette baisse depuis 2014.
- La part des personnes appartenant à une famille avec enfants (monoparentale ou non) représente un tiers des personnes enquêtées (33,4 %), en augmentation de plus de 10 points par rapport à l'enquête 2015 et en légère diminution depuis 2016. Les départements qui accueillent le plus de personnes appartenant à une famille avec enfants sont en grande couronne l'Essonne (65,1 %) et la Seine-et-Marne (45,1 %) et en petite couronne, la Seine-Saint-Denis (39,2 %).
- Les enfants de moins de 18 ans représentent 16,6 % des enquêtés (18,8 % en 2016). Les enfants sont plus nombreux en grande couronne (19,2 %) qu'en petite couronne (17,5 %). Ce chiffre s'élève à 18,3 % au niveau régional si l'on y intègre les jeunes majeurs toujours sous la responsabilité de leurs parents (19,7 % en 2016). 52 % des enfants appartiennent à une famille monoparentale.
- Une part importante du public adulte accueilli est d'origine étrangère non ressortissant de l'Union Européenne (73,5 %), en forte progression depuis 2015 (+20,1 points) et 2016 (+8,8 points). Ce pourcentage est à peu près équivalent, à Paris, en petite couronne et en grande couronne. Le pourcentage de ménages étrangers ressortissants de l'Union Européenne est de 7,0 % (11,7 %) en 2016.
- 612 ménages se déclarent sans ressource, soit 53,0 % des enquêtés (54,1 % en 2016). Ils sont composés à 84,5 % de personnes seules et à 82,7 % d'étrangers non ressortissants de l'Union Européenne. Cette proportion est la plus élevée à Paris (63,6 %) et la plus faible dans l'Essonne (24,5 %).
- Au cours du mois précédent l'enquête, les ménages sans ressource étaient un peu plus souvent à la rue (11,3 % contre 10,1 % pour l'ensemble des ménages) et fréquentaient davantage les accueils de jour (41,7 % contre 39,1 %). Tout comme l'ensemble des ménages hébergés, le motif d'admission « sortir de la rue », « hébergement de fortune », « squat », constituait le principal motif d'admission, mais était plus fréquemment cité (43,8 % contre 37,9 %). Les ménages sans ressource étaient proportionnellement moins nombreux à avoir une domiciliation administrative (69,6 % contre 72,5 %) mais plus nombreux à ne pas avoir de couverture maladie (16,8 % contre 12,4 %).
- Quant à la question sur l'assurance maladie, 40,8 % percevaient l'AME ou leur demande était en cours (25,6 % pour l'ensemble des ménages).

Les raisons du "non appel" au 115



Les raisons de la "non demande" à un SIAE



## •••• : L'Aide aux Projets Vacances: outil d'accompagnement social

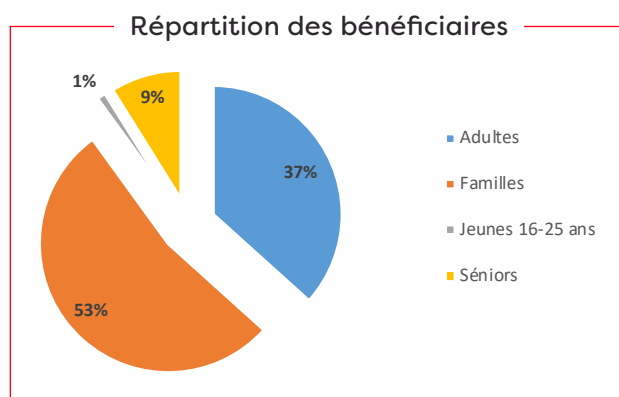


Parce que les vacances ne doivent pas être synonymes d'exclusion, la Fas IdF avait pris la décision de s'associer, en 2010, à l'ANCV pour mettre à votre disposition l'Aide aux Projets Vacances ou APV.

Cette **aide financière à la personne**, sous forme de Chèques-Vacances, s'intègre pleinement dans une démarche de projet et contribue ainsi au **parcours éducatif élaboré avec les travailleurs sociaux**. L'Aide aux Projets Vacances est un véritable outil dans l'accompagnement des personnes : elle favorise leur épanouissement et permet, dans le même temps, de consolider leur parcours d'insertion. Les plus démunis peuvent enfin profiter d'un moment de répit mais aussi de loisirs, comme tout le monde, après avoir surmonté les freins et inquiétudes liés aux vacances. Par ailleurs, les vacances sont aussi l'occasion pour les familles de se retrouver dans un autre cadre et de renforcer les liens familiaux mis à l'épreuve par les parcours complexes.

Ce dispositif permet des séjours d'au moins 4 nuitées en France et en Union Européenne dont le coût par jour et par personne peut aller jusqu'à 100 €.

En 2017, ce dispositif a permis à **90 personnes accueillies et 16 accompagnateurs** de partir en vacances, malgré une enveloppe qui reste basse. ●





# Perspectives 2018.

••••

## • Accès aux droits pour tous

La **reconnaissance et l'effectivité des droits** des personnes que nous accueillons est un réel préalable à tout projet d'insertion. Dans ce cadre, et en partenariat avec d'autres associations (Dom'Asile, CASP, Médecins du Monde, Romeurope, Fondation Abbé Pierre...), la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France organisera une journée d'interpellation et d'échanges sur la **domiciliation** en Ile-de-France. La fédération poursuivra son action auprès des CPAM, des CAF et des Pôle Emploi afin que les droits des personnes soient respectés et en vue d'apporter une réflexion sur les enjeux de la fracture numérique dans l'accès aux droits. Nous chercherons également à toucher d'autres institutions, comme la CNAV ou les MDPH. Le droit à la **culture, aux sports et aux loisirs** est porté par la Fédération : nous continuerons le travail engagé en partenariat avec Résolis de valorisation des actions culturelles portées par nos adhérents qui devrait donner lieu à un temps fort début 2019.

Au regard de la richesse des échanges autour du manuel « droits et obligations des personnes hébergées en établissement relevant de la Loi 2002.2 », nous avons réalisé en 2017 une étude auprès d'adhérents sur les pratiques adoptées face au non-respect des contrats et règlements dans les centres d'hébergement («sanctions», éloignements temporaires et fins de prise en charge). En 2018, nous finaliserons cette étude et proposerons un temps d'échanges régional sur ce sujet sensible.

••••

## • Emploi

Nous poursuivons notre mobilisation en faveur du **développement de l'offre d'insertion** par l'activité économique (IAE) notamment auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'en direction d'acteurs économiques (Société du Grand Paris, SNCF, RATP, bailleurs sociaux, PME IDF...), et nos actions d'accompagnement auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique pour les soutenir dans leurs missions d'insertion.

Par ailleurs nous poursuivons notre investissement d'intermédiaire facilitateur pour le recrutement de jeunes en **Service Civique** pour nos adhérents. ●

Concernant l'**accès à la santé**, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France poursuivra son investissement autour du sujet « **précarité/vieillesse** », dans le sillage de la rencontre de décembre 2017, via la mise en place de formations mais également, en favorisant le repérage des personnes en perte d'autonomie résidant dans des structures « non adaptées » et en outillant les adhérents (formations, kits pratiques) pour leur permettre de mieux orienter ces personnes. Nous veillerons également au déploiement des actions ambitieuses prévues dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS 2018-2022).

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France poursuivra sa mobilisation, notamment dans le cadre du **Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement**, en lien avec d'autres réseaux associatifs, pour que chacun puisse avoir accès à un logement ou hébergement digne.

Dans le cadre de notre partenariat au sein de l'AFFIL, nous promotionnerons et accompagnerons les projets et dynamiques s'inscrivant dans le cadre du « **Logement d'Abord** » dans notre région, visant à la fluidité des dispositifs d'hébergement, mais également, ceux permettant un accès direct de la rue au logement. Nous porterons une attention particulière aux expérimentations visant la **mise en œuvre d'un accompagnement social pluridisciplinaire et territorialisé**. ●



## • • • • • **Observation sociales régionale**

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France réaffirme sa volonté de disposer de données d'observation sociale à l'échelle régionale des publics concernés par l'accueil, l'hébergement et l'insertion. Il s'agit également de collecter des éléments relatifs à l'offre d'hébergement, de logement adapté et de logement ordinaire et aux conditions d'accessibilité à cette offre. Cette connaissance permettra une analyse qui alimentera notre plaidoyer sur la politique publique du secteur de l'inclusion sociale en Ile-de-France. Notre engagement au sein de l'**Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées** se poursuivra donc en 2018. A l'instar de notre contribution à la Nuit de la Solidarité en 2017, nous participerons aux initiatives territoriales se développant à cette fin également.

Avec l'objectif d'être toujours plus percutants dans nos interpellations, nous élaborerons, en lien étroit avec les SIAO franciliens, un **baromètre** nous permettant de mieux apprécier régionalement la tension tant sur les **dispositifs de l'urgence que de l'insertion**. ●

## • • • • • **Territoires**

Notre mobilisation dans la mise en œuvre opérationnelle des mesures du **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** sera tout aussi soutenue en 2018. Nous veillerons à ce que le Pacte facilite l'accès à l'hébergement, à l'emploi, à la santé et au logement des publics les plus exclus, et à ce qu'il s'adapte aux évolutions de contexte. Nous resterons aussi attentifs aux différentes formes de participation des personnes accueillies et des territoires portés à travers ce Pacte.

La mission « Précarité Paris » continuera à développer les réseaux de solidarité dans les arrondissements, au bénéfice des personnes en situation de rue et avec l'ensemble des intervenants, élus et institutions, professionnels et bénévoles, tout en diversifiant les sujets qui y sont abordés. Il s'agira de s'adapter aux thématiques émergentes (inclusion numérique, aide alimentaire...).

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France sera vigilante à préserver une **équité** des territoires qui composent la région. A cette fin, nous poursuivrons notre participation active aux travaux du CRHH et nous proposerons notre contribution aux travaux du PMHH. ●

## • • • • • **Soutien au secteur**

Nous resterons mobilisés sur la question **des financements**. La Fédération défendra l'octroi de subventions/dotations permettant d'assurer un accueil digne, tant en matière de qualité de l'hébergement que de prestations proposées (repas...). Elle sera également vigilante à ce que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement social global adapté.

Nous constatons l'accroissement des enjeux liés aux **dispositifs de la veille sociale**, de plus en plus sollicités du fait de l'augmentation de la précarité, mais trop souvent méconnus des pouvoirs publics et insuffisamment soutenus. Nous poursuivrons ce travail de reconnaissance de ce secteur et ce, notamment dans le cadre de notre partenariat avec DYNAMO France.

Nous continuerons de dénoncer la gestion « au thermomètre » du secteur et les remises à la rue à la fin de l'hiver. ●



# Vie fédérale.

En 2017, la FAS IdF a souhaité engager une réflexion sur la place du bénévolat dans notre réseau. Cette démarche étant partagée par nos collègues du national et des autres régions, il a été décidé de rejoindre la commission vie fédérale animée au niveau national. Une enquête a été menée et nous devrions avoir les principaux résultats très prochainement

## Vie des instances

En 2017, le conseil d'administration s'est réuni six fois et le bureau six fois pour préparer les décisions du conseil d'administration puis les mettre en œuvre.

Les membres du bureau ont assuré des mandats individualisés tels que représentations extérieures, présidence d'une commission, référence d'un secteur particulier.

Certains participent à des réunions organisées par la fédération ou sont intervenus dans des congrès ou des journées d'études. ●

## Changement de nom

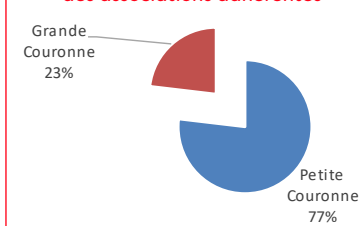
Faisant suite à la modification des statuts et plus spécifiquement du nom de la Fédération Nationale des associations de réinsertion sociale, dite FNARS devenue Fédération des acteurs de l'insertion, la Fédération régionale des associations de réinsertion sociale a modifié ses statuts pour se mettre en conformité avec sa fédération nationale lors de son AGE de juin 2017.

La FNARS IdF devient la FAS IdF. ●

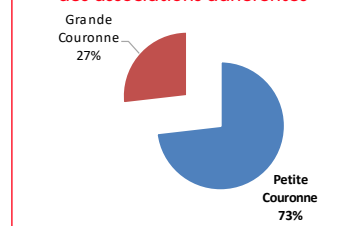
## Les Adhérents

Au 31 décembre 2017, l'association FAS IDF compte **147** organismes/associations et **399** activités/établissements/services adhérents

Implantation des sièges des associations adhérentes



Implantation des établissements des associations adhérentes



## Congrès de Dijon

Afin de contribuer activement à élaborer la plateforme de propositions que la Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite présenter aux candidats à l'élection présidentielle, la FAS IdF a régulièrement réuni ses adhérents, tout au long de l'automne et l'hiver 2016.

Le point d'orgue fut le Congrès de Dijon « **Investir dans la solidarité** » des 12 et 13 janvier 2017 qui a rassemblé des adhérents de tout l'hexagone autour des grandes orientations et propositions portées par la Fédération face aux enjeux économiques et sociaux actuels.

Nous avons ainsi pu débattre collectivement, notamment des thématiques suivantes : Comment créer de l'activité accessible à tous ? Comment améliorer l'exercice de la citoyenneté des personnes précaires ? Revenu de base ou unification des minima sociaux ? Un habitat pour tous : le renouveau du CHRS...

Nous avons également reçu les différents candidats, ou leur représentant, afin d'échanger et de leur exposer notre plateforme de propositions.

Ce congrès nous a également permis de de fêter les 60 ans de notre Fédération. ●

# ● LES INSTANCES DE LA FAS IDF ●

## Bureau régional 2017-2018

Arthur ANANE  
Président

Maritsa ANASTASIOU  
Vice-Présidente | IAE

Jean-Paul CARCELES  
Vice-Président | IAE

Rachid OUARTI  
Vice-Président | IAE

Sébastien FRUTIEAUX  
Vice-Président | Vie Fédérale

Marie-Françoise LEGRAND  
Vice-Présidente | Vie Fédérale

Martine THEAUDIERE  
Vice-Présidente | HUL

Patrick ROUYER  
Vice-Président | HUL

François MORILLON  
Vice-Président | Migrants

Djamel CHERIDI  
Vice-Président | Migrants

Véronique GOUPY  
Trésorière

Jean-Jacques MERLIN  
Trésorier

Eric BIGOT  
Secrétaire

Patricia LEGER  
Membre du Bureau

Christophe PIEDRA  
Membre du Bureau

## Conseil d'Administration 2017-2018

Arthur ANANE  
La Rose des Vents  
(77)

Jean-Paul CARCELES  
La Mandragore  
(78)

Véronique GOUPY  
A.R.F.O.G - Lafayette  
(75-94)

François MORILLON  
Aurore  
(75)

Maritsa ANASTASIOU  
ACSC  
(IDF)

Djamel CHERIDI  
Coallia  
(IDF)

Marie-Josée KETTY  
CCRPA  
(IDF)

Christophe PIEDRA  
Fondation Armée du Salut  
(75)

Jean-Jacques MERLIN  
Hôtel Social  
(93)

Patrick ROUYER  
GCSMS SIAO Insertion  
(75)

Romain GUILLONNET  
L'HED  
(75)

Sophie ROCHE  
Emmaüs Défi  
(75)

Rachid OUARTI  
ACR  
(78)

Patrice FLEURY  
Garances  
(93)

Michel HAMEL  
ARS  
(95)

Eric BIGOT  
Horizon  
(77)

Loïc COURTEILLE  
La Canopée GCSMS  
(92)

Patricia LEGER  
Amicale du Nid  
(93)

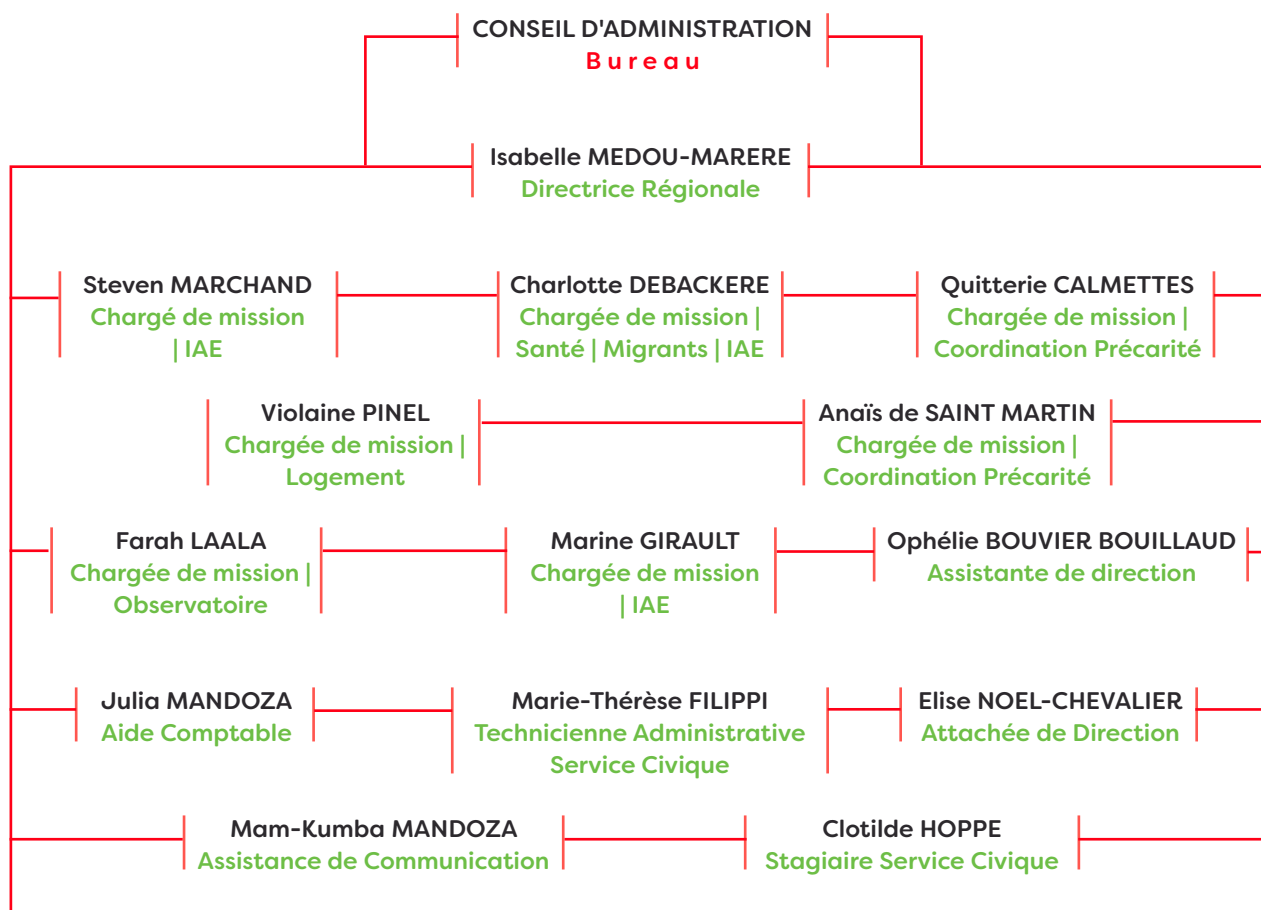
Isabelle MIALON  
Secours Catholique  
(92)

Sébastien FRUTIEAUX  
Dignité  
(75)

Marie-Françoise LEGRAND  
Emmaüs Solidarité  
(75)

Martine THEAUDIERE  
GCSMS SIAO Insertion  
(75)

## ● L'ORGANIGRAMME DE LA FAS IDF ●



### >> Ont également contribué à l'activité de la FAS IDF en 2017 ...



## ● LES REPRESENTATIONS ●

**Des responsables (administrateurs et salariés) sont mandatés pour représenter la FAS et ses adhérents et présenter leurs positions auprès :**

●	de l'Agence Régionale de Santé
●	de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
●	du Comité de pilotage du Pacte Parisien de lutte contre la Grande Exclusion
●	du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Ile-de-France
●	du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
●	du Comité Régional d'Orientation et d'Animation de l'IAE
●	du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies
●	du Collectif Alerte Ile-de-France
●	du Conseil Départemental de l'Insertion de Paris
●	des Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)
●	du Comité ARSIE (Aide Régionale aux Structures de l'Insertion par l'Economique)
●	du Conseil Consultatif des Solidarités de Paris
●	des Groupes sur les schémas départementaux de la domiciliation
●	du Groupe Sortants de Prison de la Ville de Paris
●	du Groupe des Acteurs de l'Aide Alimentaire à Paris
●	du Comité de Pilotage Régional du dispositif d'intermédiation locative Solibail
●	de la Conférence Régionale des Services Intégrées d'Accueil et d'Orientation
●	des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions au niveau départemental
●	du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées des différents départements franciliens
●	des Commissions " Accords Collectifs " Départementaux
●	COMED (Commissions DALO)
●	du Comité Régional de suivi DALO

**Par ailleurs, la FAS IDF participe aux Conseils d'Administration**

●	du GIP Samu Social (Groupement d'intérêts Public)
●	de la CRESS IDF
●	du GRAFIE (Groupement Régional Franciliens des Acteurs de l'Insertion par l'Economique)
●	de Droit de Cité Habitat
●	de l'AFFIL - Vice-Présidence (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement)
●	de l'ATELIER (Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire)
●	de l'OFPRUH - Co-Présidence
●	...



## ● LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ●

Les **commissions** sont des lieux de rencontre privilégiés de tous les acteurs de l'association régionale. Ils sont le relais du Bureau, préparant et prolongeant ses travaux, mandatés et contrôlés par lui. Leur création ou reconduction fait l'objet, chaque année, d'une décision du conseil d'administration.

Une commission régionale est un ensemble restreint de personnes compétentes dans un domaine, acceptant de s'engager dans une recherche, une action sur l'un des thèmes relevant du domaine d'intervention de l'association régionale Fnars Ile de France.

Elles sont présidées et animées par un membre du conseil d'administration ou par une personne qualifiée désignée par le bureau.

Elles peuvent notamment créer des **groupes**, ponctuels ou permanents, dont elles déclenchent, suivent, synthétisent et évaluent les travaux.

### COMMISSION VIE FÉDÉRALE

#### Objectifs

Elaboration du nouveau projet stratégique de la FAS IDF, réforme des statuts

#### Présidence

Marie-Françoise LEGRAND

#### Périodicité

Environ 4 fois par an

#### Public

Administrateurs

### COMMISSION INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FORMATION

#### Objectifs

Elaboration des positions de la FAS IDF sur les politiques de l'hébergement et du logement

Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales

#### Présidence

Jean-Paul CARCELES et Rachid OUARTI

#### Vice-Présidence

Yann FRADIN

### GRUPE DE TRAVAIL SANTÉ

#### Objectifs

Elaboration des positions de la FAS IDF sur les politiques de la santé

Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales, vieillissement, périnatalité, santé mentale ...

#### Présidence

Sophie LASCOMBE

#### Chargée de mission référente

Charlotte DEBACKERE

#### Périodicité

Environ 4 fois par an

#### Public

Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents

#### Chargées de mission référentes

Steven MARCHAND

#### Périodicité

Environ 4 fois par an

#### Public

Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents

#### Groupes de travail

Espaces-Emploi, Insertion par l'Activité Economique

## COMMISSION HÉBERGEMENT | URGENCE | LOGEMENT

### Objectifs

Elaboration des positions de la FAS IDF sur les politiques de l'hébergement et du logement

Lieu d'information et d'échanges: remontées des territoires et informations régionales

### Présidence

Martine THÉAUDIÈRE et Patrick ROUYER

### Vice-Présidence

Marie-Françoise LEGRAND

### Chargées de mission référentes

Violaine Pinel, Charlotte DEBACKERE, Anaïs de SAINT-MARTIN, Quitterie CALMETTES

### Périodicité

Environ 4 fois par an

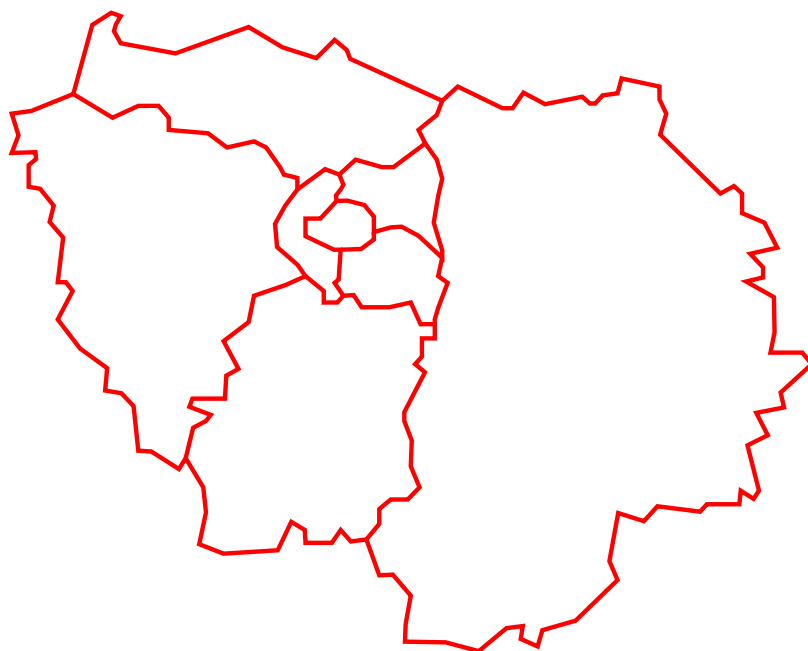
### Public

Administrateurs, Délégués Départementaux, Adhérents

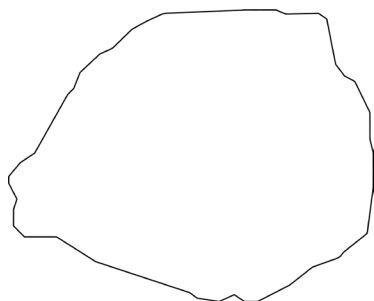
### Groupes de travail

SIAO, Solibail (Accompagnement/contrat type), Santé, bail glissant, domiciliation, droits des hébergés.

## ● LES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ●



### Délégation départementale de Paris



#### RÉFÉRENT POUR L'IAE

**Cédric HERVE**  
**La Mie de Pain - Le Relais**

18 rue Charles Fourier  
75013 Paris

06.11.22.35.85  
cedric.herve@lamiedepain.asso.fr

#### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

**François MORILLON**  
**Aurore**

26 b rue de Saint-Pétersbourg  
75008 PARIS

06 47 83 68 32  
f.morillon@aurore.asso.fr

#### RÉFÉRENTE POUR LE LOGEMENT

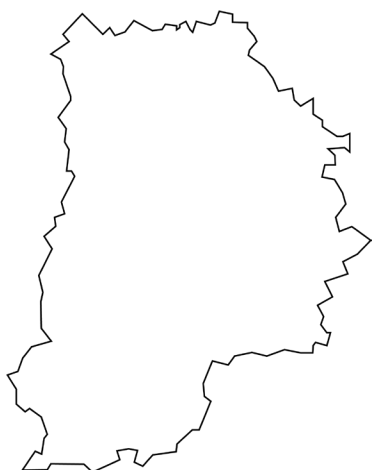
**Annie DEROBERT MAZURE**  
**ARFOG - Lafayette**

83 rue de Sèvres  
75006 PARIS

01 40 35 81 60  
direction-chenal@wanadoo.fr

**65 associations et 162 établissements**  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale de Seine-et-Marne



### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

#### HÉBERGEMENT - URGENCE - LOGEMENT

Eric BIGOT  
**Horizon 77**

20 rue Ampère  
77100 Meaux

01 60 09 93 97  
e.bigot@horizon-77.com

11 associations et 28 établissements  
intervenant dans différents domaines

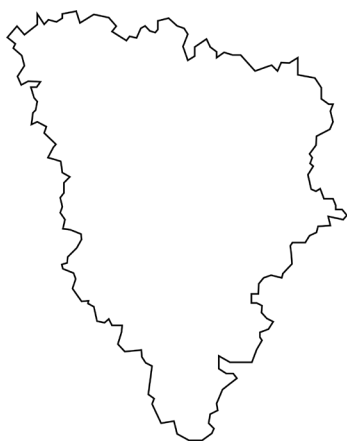
### RÉFÉRENT POUR L'IAE

Georges ETIENNE-DONISA  
**Espace Emploi Val-Maubuee**

11 bis place du Belvédère  
77200 Torcy

01 64 62 22 49  
contact@eevm-torcy.com

## Délégation départementale des Yvelines



### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

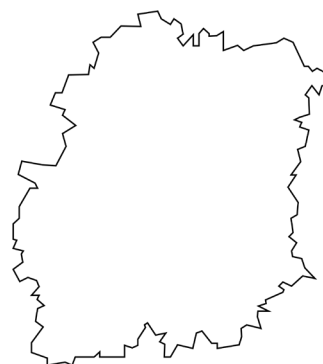
Jean-Paul CARCELES  
**La Mandragore**

29, rue St Jacques  
78201 Mantes la Jolie

01 39 19 80 03  
jean-paul.carceles@wanadoo.fr

10 associations et 36 établissements  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale de l'Essonne



### RÉFÉRENT POUR L'IAE

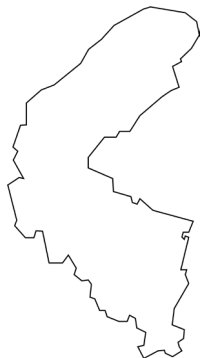
Joseph INGARIOLA  
**Les Potagers du Marcoussis**

Chemin de la Ronce  
91460 MARCOUSSIS

01 64 49 52 80  
ingargiola.joseph@gmail.com

8 associations et 24 établissements  
intervenant dans différents domaines

## Délégation départementale des Hauts-de-Seine



### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

**Loïc COURTEILLE**

*Directeur*

**La Canopée**

10-12 r. Ambroise Thomas  
92400 Courbevoie

01 43 33 96 74

### RÉFÉRENTE PDAHLPD

**Annie DEROBERT MAZURE**

**ARFOG - Lafayette**

83 rue de Sèvres  
75006 PARIS

01 40 35 81 60  
direction-chenal@wanadoo.fr

### RÉFÉRENTS DALO

**Emmanuelle HUTHWOHL**

*Directrice*

**CHRS " L'Amirale " M G Gogibus**

14 bd du Général Koenig  
92200 Neuilly s/ Seine

01 55 62 02 94

**Isabelle CLANET**

*Directrice du pôle Insertion*

**Association Saint-Raphaël**

5 av. du Bois de Verrières  
92160 Antony

01 46 74 19 70

**Anne-Catherine BEINSTEINER**

*Adjointe de Direction*

**CHRS Auxilia**

18 av. Gallois  
92340 Bourg La Reine

01 41 87 04 80

**Virginie MIECRET**

*Cheffe de service*

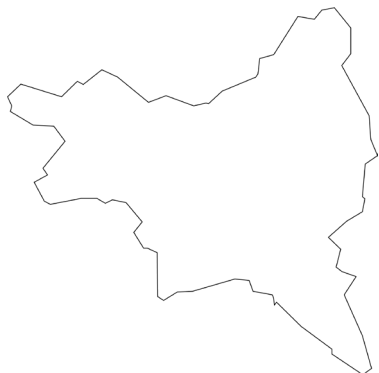
**La Canopée**

10-12 r. Ambroise Thomas  
92400 Courbevoie

01 43 33 96 74

**16 associations et 43 établissements**  
intervenant dans différents domaines

### Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis



#### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

**Jean-Jacques MERLIN**  
**Hôtel Social 93**

28 chemins des 22 Arpents  
93220 GAGNY

01 43 81 85 22  
01 43 81 54 12  
hs93-gba@orange.fr

#### RÉFÉRENT POUR L'IAE

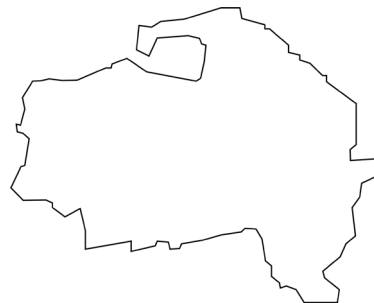
**Lamri GUENOUCHE**  
**Aurore**

7, allée des Chèvrefeuilles  
93270 Sevran

01 43 85 69 66  
l.guenouche@aurore.asso.fr

**23 associations et 50 établissements**  
intervenant dans différents domaines

### Délégation départementale du Val-de-Marne



#### DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE

**Florence RUDAZ**  
**Habitat Educatif**

Centres Louise Michel et La  
Traversière

01 46 81 90 90  
01 49 80 42 13  
florence.rudaz94@habiteducatif.fr

#### RÉFÉRENT POUR L'IAE

**Edwin FEUTEUN**  
**Approche**

90 boulevard Barbès  
94100 Saint Maur des Fossés

01 48 83 13 67  
approche@association-approche.com.fr

**7 associations et 32 établissements**  
intervenant dans différents domaines



## Délégation départementale des Hauts-de-Seine



### RÉFÉRENT POUR L'IAE

**Rachid OUARTI**  
**ACR**

72, rue Désiré Clément  
78700 Conflans-Sainte-Honorine

01 39 72 97 52  
ateliers@acr.asso.fr

### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

**Michel HAMEL**  
**ARS 95**

52, rue des grandes côtes  
95310 Saint Ouen l'Aumône

01 34 30 19 90  
06.63.32.34.75  
direction@ars95.fr

**8 associations et 24 établissements**  
intervenant dans différents domaines



# Glossaire.

## A .....

<b>AAH</b>	Allocation aux <b>A</b> dultes <b>H</b> andicapés
<b>ACD</b>	Accords <b>C</b> ollectifs <b>D</b> épartementaux
<b>ACI</b>	Atelier et <b>C</b> hantier d' <b>I</b> nsertion
<b>ACPES</b>	Acteurs et <b>C</b> ollectif <b>P</b> our l' <b>E</b> conomie <b>S</b> olidaire
<b>AFID</b>	Association pour <b>F</b> aciliter l' <b>I</b> nsertion professionnelle des jeunes <b>D</b> iplômés
<b>AFPA</b>	Association pour la <b>F</b> ormation <b>P</b> rofessionnelle des <b>A</b> dultes
<b>AGEFIPH</b>	Association de <b>G</b> estion du <b>F</b> onds pour l' <b>I</b> nsertion professionnelle des <b>P</b> ersonnes <b>H</b> andicapées
<b>AFFIL</b>	Association <b>F</b> rancilienne pour <b>F</b> avoriser l' <b>I</b> nsertion par le <b>L</b> ogement
<b>AHI</b>	Accueil <b>H</b> ébergement <b>I</b> nsertion
<b>AI</b>	Association <b>I</b> ntermédiaire
<b>ALF</b>	Allocation de <b>L</b> ogement à Caractère <b>F</b> amilial
<b>ALUR</b>	Accès au <b>L</b> ogement et <b>U</b> rbanisme <b>R</b> énové
<b>AMAP</b>	Association pour le <b>M</b> aintien d'une <b>A</b> griculture <b>P</b> aysanne
<b>AMIF</b>	Association des <b>M</b> aires d' <b>I</b> le-de- <b>F</b> rance
<b>ANESM</b>	Agence <b>N</b> ationale de l' <b>E</b> valuation et de la <b>E</b> talissements et <b>S</b> ervices sociaux et <b>M</b> édico-sociaux
<b>AORIF</b>	Association des <b>O</b> rganismes HLM de la <b>R</b> égion <b>I</b> le-de- <b>F</b> rance
<b>ARENE</b>	Agence <b>R</b> égionale de l' <b>E</b> nvironnement et des <b>N</b> ouvelles <b>E</b> nergies
<b>ARS</b>	Agence <b>R</b> égionale de <b>S</b> anté
<b>ARSIE</b>	<b>A</b> ide <b>R</b> égionale aux <b>S</b> tructures d' <b>I</b> nsertion par l' <b>E</b> conomie
<b>ASE</b>	<b>A</b> ide <b>S</b> ociale à l' <b>E</b> nfance
<b>ASG</b>	<b>A</b> ccompagnement <b>S</b> ocial <b>G</b> lobal
<b>ASI</b>	<b>A</b> ppui <b>S</b> ocial <b>I</b> ndividualisé
<b>ASLL</b>	<b>A</b> ccompagnement <b>S</b> ocial <b>L</b> ié au <b>L</b> ogement
<b>ASS</b>	Allocation <b>S</b> pécifique de <b>S</b> olidarité
<b>AVA</b>	<b>A</b> daptation à la <b>V</b> ie <b>A</b> ctive
<b>AVISE</b>	Agence de <b>V</b> alorisation des <b>I</b> nitiatives <b>S</b> ocio- <b>E</b> conomiques

## B .....

**BOP:** Budget **O**opérationnel de **P**rogramme

## C .....

<b>CA</b>	Contrat d' <b>A</b> venir
<b>CADA</b>	Centre d' <b>A</b> ccueil pour <b>D</b> emandeur d' <b>A</b> sile
<b>CAE</b>	Contrat d' <b>A</b> ccompagnement dans l' <b>E</b> mploi
<b>CAPI</b>	Cellule d' <b>A</b> ppui <b>P</b> our l' <b>I</b> nsertion
<b>CASVP</b>	Centre d' <b>A</b> ction <b>S</b> ociale de la <b>V</b> ille de <b>P</b> aris
<b>CCAS</b>	Centre <b>C</b> ommunal d' <b>A</b> ction <b>S</b> ociale
<b>CCRPA</b>	Conseil <b>C</b> onsultatif <b>R</b> égional des <b>P</b> ersonnes <b>A</b> ccueillies
<b>CDD</b>	Contrat à <b>D</b> urée <b>D</b> éterminée
<b>CDI</b>	Contrat à <b>D</b> urée <b>I</b> ndéterminée
<b>CDIAE</b>	Comité <b>D</b> épartemental de l' <b>I</b> nsertion par l' <b>A</b> ctivité <b>E</b> conomique
<b>CDVA</b>	Conseil de <b>D</b> éveloppement <b>V</b> ie <b>A</b> ssociative
<b>CESER</b>	Conseil <b>E</b> conomique et <b>S</b> ocial de la <b>R</b> égion <b>I</b> le-de- <b>F</b> rance
<b>CHRS</b>	Centre d' <b>H</b> ébergement et de <b>R</b> éinsertion <b>S</b> ociale
<b>CHU</b>	Centre d' <b>H</b> ébergement d' <b>U</b> rgence
<b>CIAS</b>	Centre <b>I</b> ntercommunal d' <b>A</b> ction <b>S</b> ociale
<b>CIE</b>	Contrat <b>I</b> nitiative <b>E</b> mploi
<b>CIL</b>	Comité <b>I</b> nterprofessionnel du <b>L</b> ogement

**CJDES** \_\_\_\_\_ Centre des **J**eunes **D**irigeants et acteurs de l'**E**conomie **S**ociale  
**CNIAE** \_\_\_\_\_ Conseil **N**ational de l'**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique  
**CNLRQ** \_\_\_\_\_ Comité **N**ational de **L**iaison des **R**égies de **Q**artier  
**COORACE** \_\_\_\_\_ Fédération des **C**omités et **O**rganismes d'**A**ides aux **C**hômeurs par l'**E**mloi  
**COROA-IAE** \_\_\_\_\_ Comité **R**égional d'**O**rientation et d'**A**nimation de l'**I**AE  
**CPH** \_\_\_\_\_ Centre **P**rovisoire d'**H**ébergement  
**CRHL** \_\_\_\_\_ Comité **R**égional de l'**H**ébergement et du **L**ogement  
**CRIF** \_\_\_\_\_ Conseil **R**égional d'**I**le-de-**F**rance  
**CRSA** \_\_\_\_\_ Conférence **R**égionale de la **S**anté et de l'**A**utonomie

## D . . . . .

**DAHO** \_\_\_\_\_ Droit **A** l'**H**ébergement **O**pposable  
**DALO** \_\_\_\_\_ Droit **Au** **L**ogement **O**pposable  
**DASES** \_\_\_\_\_ Direction de l'**A**ction **S**ociale de l'**E**nfance et de la **S**anté  
**DGCS** \_\_\_\_\_ Direction **G**énérale de la **C**ohésion **S**ociale  
**DIHAL** \_\_\_\_\_ Direction Interministérielle de l'**H**ébergement et de l'**A**ccès au **L**ogement  
**DIRECCTE** \_\_\_\_\_ Direction **R**égionale de l'**E**ntreprise, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mloi  
**DLA** \_\_\_\_\_ Dispositif **L**ocal d'**A**ccompagnement  
**DNO** \_\_\_\_\_ Directive **N**ationale d'**O**rientation  
**DRASS** \_\_\_\_\_ Direction **R**égionale des **A**ffaires **S**anitaires et **S**ociales  
**DRIHL** \_\_\_\_\_ Direction **R**égionale et Interdépartementale de l'**H**ébergement et du **L**ogement  
**DRJSCS** \_\_\_\_\_ Direction **R**égionale de la **J**eunesse, des **S**ports et de la **C**ohésion **S**ociale

## E . . . . .

**EDI** \_\_\_\_\_ Espace **D**ynamique **I**nsertion  
**EI** \_\_\_\_\_ Entreprise d'**I**nsertion  
**ENC** \_\_\_\_\_ Etude **N**ationale des **C**oûts  
**EPCI** \_\_\_\_\_ Etablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunal  
**ESI** \_\_\_\_\_ Espace **S**olidarité **I**nsertion  
**ESS** \_\_\_\_\_ Economie **S**ociale **S**olidaire  
**ETAIE** \_\_\_\_\_ Encadrant **T**echnique des **A**ctivités d'**I**nsertion par l'**E**conomique  
**ETP** \_\_\_\_\_ Equivalent **T**emps **P**lein  
**ETTI** \_\_\_\_\_ Entreprise de **T**ravail **T**emporaire d'**I**nsertion

## F . . . . .

**FAPIL** \_\_\_\_\_ Fédération des **A**ssociations pour la **P**romotion et l'**I**nsertion par le **L**ogement  
**FAS** \_\_\_\_\_ Fédération des **A**cteurs de la **S**olidarité  
**FEI** \_\_\_\_\_ Fédération des **E**ntreprises d'**I**nsertion  
**FJT** \_\_\_\_\_ Foyer de **J**eunes **T**ravailleurs  
**FLE** \_\_\_\_\_ Français **L**angues **E**trangères  
**FNAVDL** \_\_\_\_\_ Fonds **N**ational d'**A**ccompagnement **V**ers et **D**ans le **L**ogement  
**FNARS** \_\_\_\_\_ Fédération **N**ationale des **A**ssociations d'**A**ccueil et de **R**éinsertion **S**ociale  
**FRDVA** \_\_\_\_\_ Fonds **R**égional de **D**éveloppement à la **V**ie **A**ssociative  
**FSL** \_\_\_\_\_ Fonds de **S**olidarité du **L**ogement  
**FSE** \_\_\_\_\_ Fonds **S**ocial **E**uropéen

## G . . . . .

**GAN** \_\_\_\_\_ Groupe d'**A**ppui **N**ational  
**GHAM** \_\_\_\_\_ Groupes **H**omogènes d'**A**ctivités et de **M**issions  
**GIP** \_\_\_\_\_ Groupement d'**I**ntérêt **P**ublic  
**GRAFIE** \_\_\_\_\_ Groupement des **A**cteurs **F**ranciliens de l'**I**nsertion par l'**E**conomique

## H .....

**HLM** \_\_\_\_\_ **H**abitat à **L**oyer **M**odéré

## I .....

**IAE** \_\_\_\_\_ **I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique

**IAEF** \_\_\_\_\_ **I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique et la **F**ormation

**IGAS** \_\_\_\_\_ **I**nspection **G**énérale des **A**ffaires **S**ociales

**IGF** \_\_\_\_\_ **I**nspection **G**énérale des **F**inances

## M .....

**MIPES** \_\_\_\_\_ **M**ission d'**I**nformation sur la **P**auvreté et l'**E**xclusion **S**ociale

**MNCP** \_\_\_\_\_ **M**ouvement **N**ational des **C**hômeurs et **P**récaires

**MSA** \_\_\_\_\_ **M**utualité **S**ociale **A**gricole

## N .....

**NUR** \_\_\_\_\_ **N**uméro **U**nique **R**égional

## O .....

**OFPRUH** \_\_\_\_\_ **O**bservatoire **F**rancilien des **P**ersonnes à la **R**ue ou **H**ébergées

**OPAC** \_\_\_\_\_ **O**ffice **P**ublic d'**A**ménagement et de **C**onstruction

**OPCA** \_\_\_\_\_ **O**rganisme **P**aritaire **C**ollecteur **A**gréé

**OPHLM** \_\_\_\_\_ **O**ffice **P**ublic des **H**abitations à **L**oyer **M**odéré

## P .....

**PDAHLPD** \_\_\_\_\_ **P**lan **D**épartemental d'**A**ction pour l'**H**ébergement et le **L**ogement des **P**ersonnes **D**éfavorisées

**PDALPD** \_\_\_\_\_ **P**lan **D**épartemental d'**A**ction pour le **L**ogement des **P**ersonnes **D**éfavorisées

**PDI** \_\_\_\_\_ **P**lan **D**épartemental d'**I**nsertion

**PDAHI** \_\_\_\_\_ **P**rogramme **D**épartemental d'**A**ccueil, d'**H**ébergement et d'**I**nsertion

**PLIE** \_\_\_\_\_ **P**lan **L**ocal pour l'**I**nsertion et l'**E**mloi

**PLU** \_\_\_\_\_ **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme

**PRAHI** \_\_\_\_\_ **P**rogramme **R**égional d'**A**ccueil, d'**H**ébergement et d'**I**nsertion

**PRAPS** \_\_\_\_\_ **P**rogramme **R**égional pour l'**A**ccès à la **P**révention et aux **S**oins

**PTSH** \_\_\_\_\_ **P**rogramme **T**erritorial de **S**ortie de l'**H**iver

## R .....

**RESE** \_\_\_\_\_ **R**éseau **E**conomique **S**ociale et **E**nvironnement

**RNP** \_\_\_\_\_ **R**éférentiel **N**ational des **P**restations

**ROB** \_\_\_\_\_ **R**apport d'**O**rientation **B**udgétaire

**RQTH** \_\_\_\_\_ **R**econnaissance de la **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé

**RSA** \_\_\_\_\_ **R**evenu de **S**olidarité **A**ctive

## S .....

**SAVS** \_\_\_\_\_ **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale

**SIAE** \_\_\_\_\_ **S**tructure d'**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique

**SIAO** \_\_\_\_\_ **S**ervices **I**ntégrés de l'**A**ccueil et de l'**O**rientation

**SMIC** \_\_\_\_\_ **S**alaire **M**inimum **I**nterprofessionnel de **C**roissance

**SPER** \_\_\_\_\_ **S**ervice **P**ublic de l'**E**mloi **R**égional  
**SPIP** \_\_\_\_\_ **S**ervice **P**énitentiaire d'**I**nsertion et de **P**robation

**T** . . . . .

**TEE** \_\_\_\_\_ **T**erritoire **E**nvironnement **E**mlois

**U** . . . . .

**UNCASS** \_\_\_\_\_ **U**nion **N**ationale des **C**entres **C**ommunaux d'**A**ction **S**ociale

**URIOPSS** \_\_\_\_\_ **U**nion **R**égionale **I**nterfédérale des **O**euvres et **O**rganismes **P**rivés **P**artitaires et **S**ociaux d'Ile-de-France

**USH** \_\_\_\_\_ **U**nion **S**ociale pour l'**H**abitat

**V** . . . . .

**VAE** \_\_\_\_\_ **V**alidation des **A**cquis de l'**E**xpérience

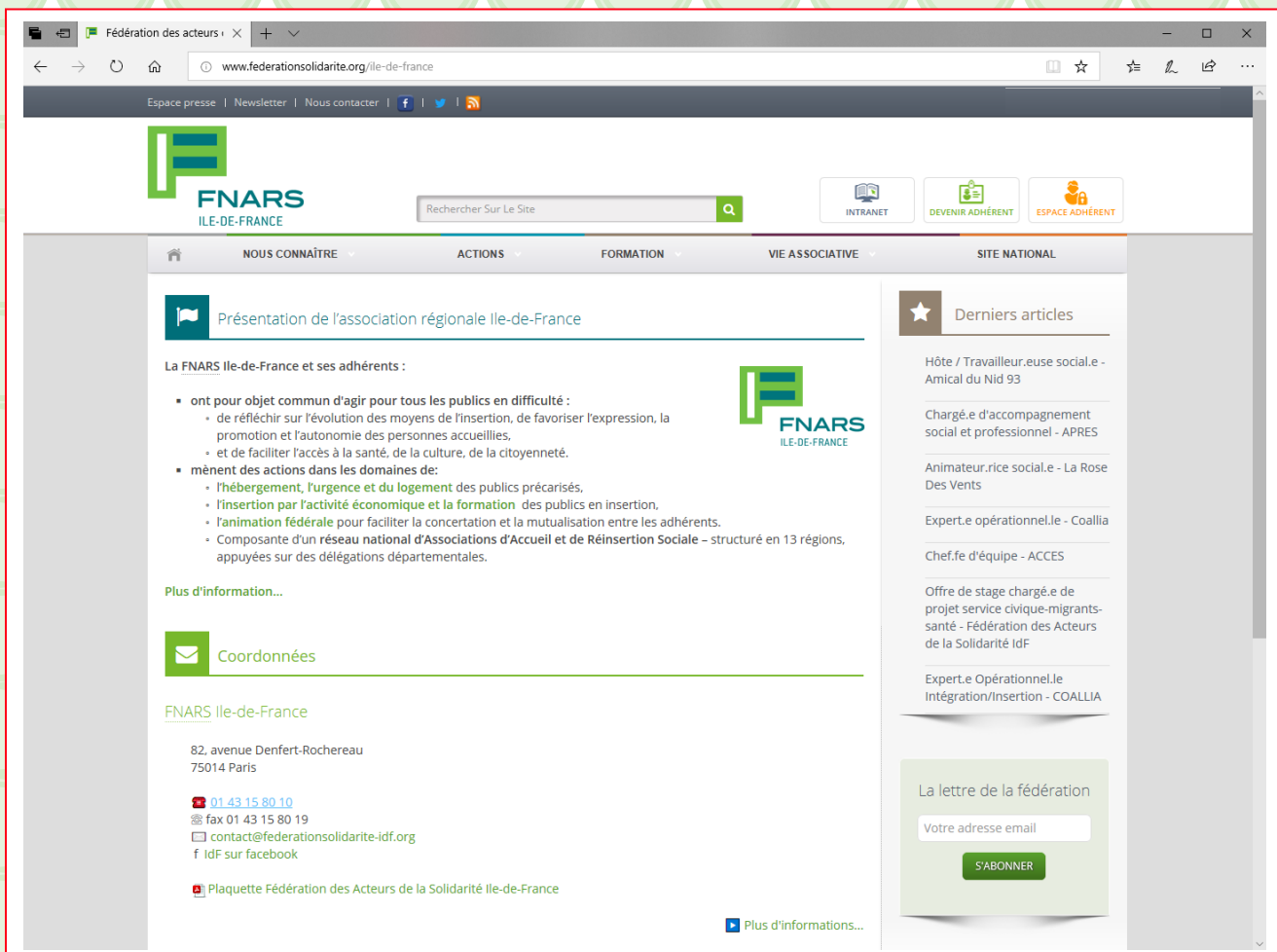
**Z** . . . . .

**ZUS** \_\_\_\_\_ **Z**one **U**rbaine **S**ensible



# Venez nous rejoindre sur notre site !

>> [www.federationsolidarite.org/ile-de-france](http://www.federationsolidarite.org/ile-de-france) <<



The screenshot shows a web browser displaying the website for FNARS Ile-de-France. The browser's address bar shows the URL [www.federationsolidarite.org/ile-de-france](http://www.federationsolidarite.org/ile-de-france). The website features a navigation menu with categories: NOUS CONNAÎTRE, ACTIONS, FORMATION, VIE ASSOCIATIVE, and SITE NATIONAL. The main content area is titled "Présentation de l'association régionale Ile-de-France" and includes a search bar, a list of activities, and contact information. A sidebar on the right lists "Derniers articles" (Latest articles) and a "La lettre de la fédération" (The federation's letter) section with a subscription form.

**Présentation de l'association régionale Ile-de-France**

La FNARS Ile-de-France et ses adhérents :

- ont pour objet commun d'agir pour tous les publics en difficulté :
  - de réfléchir sur l'évolution des moyens de l'insertion, de favoriser l'expression, la promotion et l'autonomie des personnes accueillies,
  - et de faciliter l'accès à la santé, de la culture, de la citoyenneté.
- mènent des actions dans les domaines de:
  - l'hébergement, l'urgence et du logement des publics précarisés,
  - l'insertion par l'activité économique et la formation des publics en insertion,
  - l'animation fédérale pour faciliter la concertation et la mutualisation entre les adhérents.
  - Composante d'un réseau national d'Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale - structuré en 13 régions, appuyées sur des délégations départementales.

Plus d'information...

**Coordonnées**

**FNARS Ile-de-France**

82, avenue Denfert-Rochereau  
75014 Paris

☎ 01 43 15 80 10  
☎ fax 01 43 15 80 19  
✉ [contact@federationsolidarite-idf.org](mailto:contact@federationsolidarite-idf.org)  
f IdF sur facebook

📄 Plaquette Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France

Plus d'informations...

**Derniers articles**

Hôte / Travailleur.euse social.e - Amical du Nid 93

Chargé.e d'accompagnement social et professionnel - APRES

Animateur.rice social.e - La Rose Des Vents

Expert.e opérationnel.le - Coallia

Chef.fe d'équipe - ACCES

Offre de stage chargé.e de projet service civique-migrants-santé - Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

Expert.e Opérationnel.le Intégration/Insertion - COALLIA

**La lettre de la fédération**

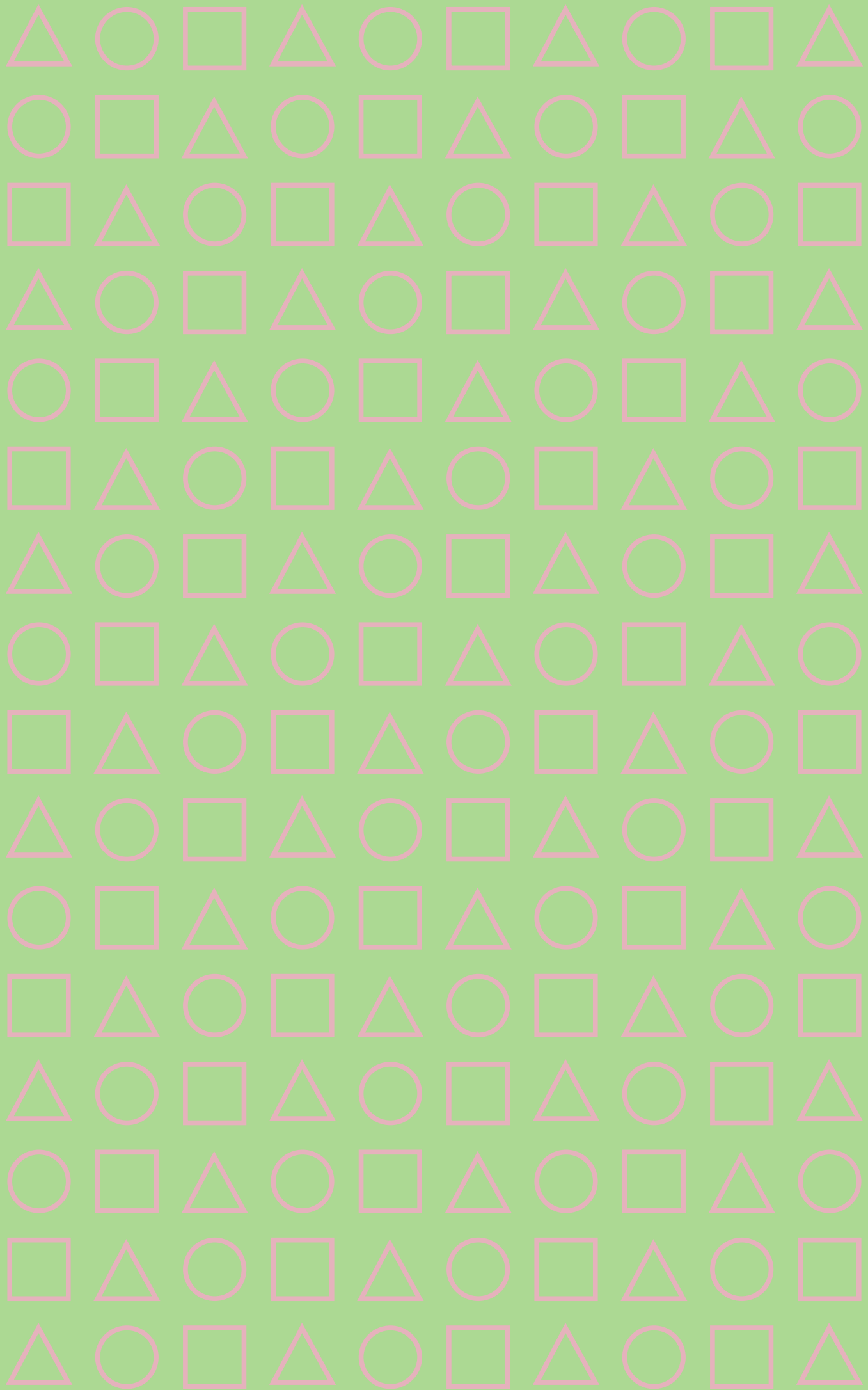
Votre adresse email

S'ABONNER

# La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France est soutenue par ...

- Le Fonds Social Européen
- La Préfecture de la Région Ile-de-France
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France
- La Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
- Le Département de Paris
- La Ville de Paris
- La Fondation Abbé Pierre
- L'Agence Nationale des Chèques Vacances
- L'Union Sociale pour l'Habitat
- SNCF







Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

## **Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France**

82 avenue Denfert-Rochereau  
75014 PARIS

Tel : 01 43 15 80 10  
Fax : 01 43 15 80 19

[www.federationsolidarite.org/ile-de-france](http://www.federationsolidarite.org/ile-de-france)